



Bureau
international
du Travail
Genève

**Département des politiques de l'emploi
Document de Travail de l'Emploi
n° 104Fr**

2015

**Vers une approche de l'OIT pour
l'adaptation au changement climatique**

Marek Harsdorff, Maikel Lieuw-Kie-Song, Mito Tsukamoto

Service de
Développement et
investissement
(DEVINVEST)

Programme des
investissements à
haute intensité de
main-d'œuvre

Copyright © Organisation internationale du Travail 2015
Première édition 2011

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no. 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que la source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante : Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel : pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site <http://www.ifro.org> afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Harsdorff, Marek ; Lieuw-Kie-Song, Maikel ; Tsukamoto, Mito

Vers une approche de l'OIT pour l'adaptation au changement climatique / Marek Harsdorff, Maikel Lieuw-Kie-Song, Mito Tsukamoto ; Bureau international du Travail, Secteur de l'Emploi, Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre. - Genève : BIT, 2011

1 v. (Document de travail de l'emploi, no.104)

Bureau international du Travail ; Secteur de l'Emploi

emploi / emplois verts / changement climatique / politiques de l'emploi / dialogue social / migration de main-d'œuvre / sécurité sociale / protection sociale / rôle de l'OIT / pays développés / pays en développement

13.01.2

Données de Catalogage du BIT avant publication

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT dans de nombreux pays, ou directement auprès de Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues ou des listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à l'adresse ci-dessus, ou par courriel : pubvente@ilo.org

Visitez notre site web : <http://www.ilo.org/publns>

Imprimé en Suisse

Préface

L'objectif principal de l'OIT est de contribuer avec les États Membres à assurer le plein emploi productif et le travail décent pour tous, y compris pour les femmes et les jeunes, un but exprimé dans la *Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008)*¹. C'est un objectif qui à l'heure actuelle a été largement suivi par la communauté internationale.

Pour donner tout son appui aux États Membres et à ses partenaires sociaux dans leurs efforts pour atteindre ce but, l'OIT travaille sur la base d'un Agenda du travail décent, qui couvre quatre domaines en corrélation étroite : le respect des principes et droits fondamentaux des travailleurs et les normes internationales du travail, la promotion de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Un certain nombre de documents clés donnent des explications sur cette approche structurée et les enjeux impliqués : il s'agit des documents qui définissent le concept du travail décent², la Convention (n° 122) sur les politiques de l'emploi, 1964, et l'Agenda global pour l'emploi.

L'Agenda global pour l'emploi fut élaboré par le BIT, par consensus tripartite de la Commission de l'emploi et de la politique sociale de son Conseil d'administration. Depuis son adoption en 2003, cet agenda a subi des améliorations pour devenir plus opérationnel; à présent il constitue le cadre fondamental pour toutes les démarches de l'OIT en vue de son objectif de placer l'emploi au centre des politiques économiques et sociales³.

Le Secteur de l'emploi est entièrement impliqué dans la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi par le biais d'un grand nombre d'activités d'appui technique et de renforcement des capacités, de services de conseil et de l'élaboration des politiques. Une partie du programme de recherche et des publications du Secteur de l'emploi consiste à promouvoir la génération des connaissances en relation avec les aspects clés de la politique et des problèmes conformément aux éléments essentiels de l'Agenda global pour l'emploi et l'Agenda du travail décent. Les publications du Secteur comprennent des livres, des monographies, des documents de travail, des rapports sur l'emploi et des notes d'orientation⁴.

La série des *Documents de travail de l'Emploi* est conçue pour disséminer les conclusions principales des activités de recherche entreprises par les différents départements et programmes du Secteur. Ces documents de travail sont destinés à encourager les échanges d'idées et stimuler le débat. Les opinions qui y sont exprimées n'engagent que l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du BIT.

José Manuel Salazar-Xirinachs
Directeur exécutif
Secteur de l'emploi

¹ http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/download/dg_announce_fr.pdf

² Voir les différents Rapports du Directeur général pour la Conférence internationale du Travail: *Le travail décent (1999)*; *Réduire le déficit du travail décent: Un défi mondial (2001)*; *S'affranchir de la pauvreté par le travail (2003)*.

³ <http://www.ilo.org/employment/areas/global-employment-agenda/lang--fr/index.htm>. Et en particulier: *Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi: Stratégies de l'emploi en appui au travail décent, Document de « Vision »*, OIT, 2006.

⁴ <http://www.ilo.org/employment/lang--fr/index.htm>.

Avant-propos

Le changement climatique est un problème environnemental majeur. Mais il est bien plus qu'un problème environnemental : «... les analyses qui prennent en compte les gammes complètes à la fois des effets et des résultats éventuels – c'est-à-dire qui emploient l'économie basique du risque – suggèrent que le changement climatique dans le scénario d'inaction (BAU) réduira le bien-être d'un montant équivalent à une réduction de la consommation par habitant allant de 5 % à 20 % » (Stern, 2006).

Alors qu'il existe des prévisions sur l'impact économique du changement climatique, l'impact social sur les entreprises et les travailleurs, l'emploi et les revenus, les conditions de travail, le travail des enfants et sur beaucoup d'autres dimensions sociales est assez mal connu.

Ce qui est clair, c'est que les pays en développement et les pauvres sont les plus vulnérables et les plus durement touchés. Le changement climatique a été défini comme le risque le plus important pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui de l'éradication de la pauvreté. Il est également clair que le changement climatique est déjà une réalité et que les pays et les personnes n'ont pas de choix que de s'adapter. Le coût social et économique de ne pas être préparé est souvent beaucoup plus élevé que celui des mesures d'adaptation prévues et planifiées. Le changement climatique lui-même porte, en grande partie, sur les dégâts et les pertes, mais l'adaptation pourrait également être transformée en une opportunité. Avec les bonnes approches et des politiques cohérentes, le grand nombre de ressources investis dans l'adaptation pourraient devenir des opportunités pour un développement socialement juste et inclusif.

Mais quelles mesures faut-il prendre ? Bien que la nécessité d'adaptation est largement reconnue par les pays, il est moins évident à quelle adaptation faut-il donner la priorité. Du point de vue du développement et de la justice sociale (faire un travail d'adaptation pour les plus vulnérables) une condition clé est d'accorder la priorité aux personnes. Cela suppose de se concentrer sur la dimension sociale du changement climatique. Cela signifie également d'évaluer, tout d'abord, les impacts sur les moyens d'existence et les revenus des travailleurs et des entreprises. Deuxièmement, il faut planifier des mesures d'adaptation de manière à maximiser les possibilités d'emploi et de développement, tout en réduisant la vulnérabilité des personnes face à la possibilité qu'elles perdent leurs emplois et leurs revenus. Une telle pensée demande l'intégration totale des dimensions sociale et de l'emploi dans nos plans pour l'adaptation au changement climatique.

La présente publication explore les dimensions d'adaptation sociale et du marché du travail afin d'aider les décideurs et les planificateurs à développer une approche holistique et centrée sur les personnes. Elle présente également les contributions de l'OIT à l'adaptation socialement inclusive, à la création d'opportunités pour le marché du travail et les entreprises, et à la protection des plus vulnérables et leurs moyens de subsistance. Il s'agit d'un effort initial pour examiner l'importance de l'Agenda du travail décent pour l'adaptation au changement climatique, la contribution actuelle de l'OIT et les besoins de poursuivre le développement.

Peter Poschen
Directeur
Département de la création d'emplois et
du développement de l'entreprise

Terje Tessem
Chef
Programme des investissements à
haute intensité de main-d'œuvre
(HIMO)

Remerciements

Ce document a été élaboré à la suite d'une relation de travail étroite entre le Programme des emplois verts et le Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) du BIT et a été fondé sur des entretiens avec plus de trente personnes de tous les secteurs de l'OIT dans le Siège ainsi que dans plusieurs bureaux hors siège.

Les auteurs tiennent à remercier les nombreux examinateurs – y compris Emma Allen, Kristine Alsvik, Pavan Baichoo, Christoph Ernst, Christine Hofmann, Vincent Jugault, Tsuyoshi Kawakami, Karin Lundgren, Lene Olsen, Patricia Richter, Anabella Roseberg, Ana Sánchez, Yuka Ujita, Kees Van der Ree – et voudraient également remercier tous ceux qui ont participé aux entretiens et aux différents ateliers de validation pour leur précieuse contribution et commentaires, ce qui a permis d'améliorer grandement le document.

Résumé analytique

Ce document explore les répercussions du changement climatique, ses impacts sur le monde du travail et la nécessité que le travail du Bureau international du Travail (BIT) s'y adapte. Il fait le bilan des travaux pertinents en cours et identifie les besoins en vue d'un plus large développement.

Le changement climatique est déjà en cours et ses conséquences sur les entreprises et les travailleurs, ainsi que sur le développement économique et social, sont de plus en plus importantes. À long terme, les effets les plus significatifs seront l'augmentation des températures moyennes, la modification du régime des précipitations et la hausse du niveau de la mer, tandis qu'à court et à moyen terme, les effets seront principalement causés par l'imprévisibilité des conditions météorologiques et des phénomènes extrêmes tels que des tempêtes, des inondations et des sécheresses. Dans la plupart des régions, ces impacts sur le monde du travail sont négatifs, car ils perturbent les activités commerciales, détruisent les lieux de travail et sapent les possibilités d'obtenir des revenus. Dans les pays et les communautés pauvres, les impacts sur la génération de revenus, l'emploi et la sécurité sociale peuvent être particulièrement dévastateurs. Ainsi, ceux qui ont moins contribué à causer le problème sont ceux qui ont le plus à perdre.

Pour éviter des changements climatiques ingérables et potentiellement incontrôlables, il faut s'attaquer aux causes de ces changements et prendre des mesures d'urgence visant à réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre. En même temps, les pays, les communautés et les entreprises doivent s'adapter au changement climatique déjà en cours résultant des émissions depuis la révolution industrielle, afin d'essayer d'éviter des pertes et l'exposition.

Les forts impacts du changement climatique sur les entreprises et les travailleurs, les marchés du travail, les revenus, la protection sociale et la pauvreté font que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements soient très pertinentes pour le mandat et le travail de l'OIT. Cela est conforme à la Constitution et aux Normes internationales du travail de l'OIT, et a été confirmé par le Conseil d'administration du BIT et par la Conférence internationale du Travail.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont établi des définitions autorisées du terme adaptation. Le GIEC a également conclu, dans son quatrième Rapport d'évaluation, que l'adaptation est intimement liée au développement durable. Sur la base de ces définitions et du lien avec le développement durable l'OIT interprète son rôle dans l'adaptation au changement climatique comme suit : réduire la vulnérabilité des travailleurs, des entreprises et des gouvernements face aux effets du changement climatique et renforcer les capacités tant au niveau individuel que de la société pour répondre, se préparer et s'adapter aux changements climatiques d'une façon qui améliore le développement et l'inclusion sociale. Ceci met l'accent sur le point de vue que la réduction de la vulnérabilité doit jouer un rôle central dans les efforts d'adaptation et que les gros investissements nécessaires pour s'adapter au changement climatique doivent être saisis comme une occasion de construire une société plus durable, plutôt que comme des dépenses consacrées à la défense conçues pour réduire les pertes.

L'OIT a une histoire de contribution au développement durable en associant les dimensions sociales, économiques et environnementales. De nombreux programmes de l'OIT sont pertinents pour l'adaptation au changement climatique. Certains d'entre eux ont un long historique, tandis que d'autres sont plus récents ou n'ont pas encore été intégrés

dans un contexte de changement climatique. Le Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), par exemple, a plus de 30 ans d'expérience de travail avec de nombreux partenaires de développement qui sont activement impliqués dans les efforts d'adaptation.

Les programmes et les approches pertinents de l'OIT comprennent :

- Le dialogue social : La participation et la possibilité de se faire entendre sont indispensables pour répondre adéquatement aux diverses incidences sociales et besoins des différents groupes dans les stratégies d'adaptation. Le dialogue social est fondamental pour tout ce que l'OIT fait et l'Organisation possède une vaste expérience dans ce domaine. À ce jour, cependant, les mandats de l'OIT ont rarement participé à l'élaboration de Plans nationaux d'adaptation et les plans n'abordent presque jamais les dimensions de l'emploi et du revenu. Une exception positive est le Plan national d'adaptation pour le Lesotho, qui accorde la priorité à la protection des moyens d'existence des plus vulnérables.

- La réduction des risques de catastrophe à haute intensité de main-d'œuvre : Les catastrophes liées au climat sont prévisibles, et elles affectent les mêmes zones géographiques et les mêmes groupes encore et encore. La préparation et la planification préalable aux catastrophes sont donc essentielles. Cela comprend des informations adéquates sur les tendances de l'emploi et la génération de revenus. L'exemple du diagnostic de dommages après le violent ouragan Sidr, au Bangladesh, en utilisant une méthodologie développée conjointement par la FAO et l'OIT montre comment la compréhension des répercussions sur le marché du travail est essentielle pour la conception de mesures efficaces pour la récupération.

- Le déplacement et la migration : Des preuves croissantes confirment que le changement climatique devient un moteur supplémentaire de la migration, à la fois interne et à travers les frontières. Cette dernière est susceptible de devenir plus importante en tant qu'option d'adaptation, et les Conventions de l'OIT offrent des lignes directrices pour le processus de migration.

- La sécurité sociale et la protection sociale : Toutes les deux peuvent jouer un rôle évident et puissant pour réduire la vulnérabilité, renforcer la capacité d'adaptation et absorber l'impact résiduel du changement climatique qui n'est pas tamponné par des mesures d'adaptation. Cependant, les systèmes de sécurité et de protection sociale ne répondent pas automatiquement aux changements climatiques et il est fort probable qu'ils doivent adapter leurs mécanismes de fonctionnement et de financement. L'application des Conventions pertinentes de l'OIT et les efforts visant à étendre la couverture à travers un socle mondial de protection sociale apportera une contribution significative à l'adaptation.

- Microfinancement et micro-assurance : En l'absence (ou peut-être comme un complément) de la sécurité sociale, l'accès aux services financiers, y compris l'épargne, les assurances, les prêts d'urgence et les services de transfert d'argent, est particulièrement important pour les populations vulnérables. L'OIT, à travers son « Fonds pour l'innovation en micro-assurance », fait actuellement des essais d'approches dans les pays considérés comme vulnérables au changement climatique comme l'Éthiopie, l'Inde, le Kenya et le Ghana. Le coût relativement élevé et le risque systémique pour les fournisseurs sont certains des défis identifiés.

- Investissements dans l'infrastructure : L'infrastructure est probablement un élément clé des stratégies d'adaptation dans la plupart des pays, et de nombreux Programmes nationaux d'action pour l'adaptation développés jusqu'ici mettent l'accent sur l'investissement dans ce domaine. Depuis le milieu des années 1970, l'OIT a évalué l'impact socioéconomique réel ou potentiel des budgets d'investissement public, des programmes et des projets sur la création d'emplois et le revenu. Il s'agit d'un outil très

précieuse pour la planification de l'adaptation. De nombreux projets ont été mis en œuvre en utilisant des méthodes basées sur les ressources locales et la main-d'œuvre, y compris un projet pour prévenir les catastrophes naturelles moyennant la protection de l'environnement et la création d'emplois en Haïti. L'approche fondée sur le travail favorise l'inclusion sociale offrant des emplois et des revenus aux groupes locaux défavorisés.

- Le développement des entreprises et des marchés locaux : Les besoins et les possibilités d'adaptation sont très locaux et spécifiques au contexte. La diversification économique de l'activité exposée aux risques climatiques est essentielle pour l'adaptation. L'OIT possède une vaste expérience dans le développement économique local (DEL) et la promotion de l'entreprise, qui peut intégrer l'adaptation dans des stratégies de développement socioéconomique plus larges.

- De nouveaux secteurs, professions et emplois verts : L'adaptation peut et doit apporter de nouvelles opportunités. Parmi les possibilités de diversification économique il y a les emplois verts et les entreprises vertes qui favorisent les technologies et les services d'adaptation, dont il faudrait tenir compte lors de l'élaboration des politiques actives du marché du travail en faveur des pays et des zones touchées par le changement climatique.

- Compétences : Le développement des compétences a un grand potentiel pour réduire la vulnérabilité, et une adaptation efficace demandera un grand nombre de nouvelles compétences. Les politiques et le développement des compétences seront plus efficaces s'ils sont préventifs. Le travail de recherche de l'OIT sur les « Compétences pour les emplois verts » dans 21 pays a montré comment les besoins en compétences sont modifiés vu que le changement climatique est devenu l'un des moteurs de besoins en compétences. L'OIT peut aider les pays avec des évaluations de besoins de compétences et à travers l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

- Normes et conditions de travail : Les changements structurels apportés par le changement climatique auront également une incidence sur les normes du travail et les conditions de travail. Notamment dans les secteurs qui sont vulnérables aux changements climatiques comme l'agriculture, la pêche et le tourisme, le risque de détérioration des droits est important car ces secteurs sont souvent déjà confrontés à de vraies difficultés dans la réalisation de la mise en œuvre des normes et des conditions de travail décentes. L'OIT et ses mandants auront à élaborer des stratégies pour assurer le respect des normes internationales du travail comme un outil visant à réduire la vulnérabilité.

L'OIT encourage des activités liées à l'adaptation au changement climatique notamment par le biais de son Programme des emplois verts, avec le soutien des différentes unités techniques qui s'engagent dans ce domaine d'activité. Cela inclut la participation active à l'effort de l'ensemble du système des Nations Unies « Unis dans l'action » face au changement climatique. Le document des Nations Unies sur l'adaptation, lancé à Copenhague en 2009, intègre la plupart des composants exposés ci-dessus dans un large cadre conceptuel pour l'adaptation.

Le développement futur de l'approche et du programme de l'OIT sur l'adaptation comprendra l'élaboration d'une stratégie globale et à long terme pour l'adaptation au changement climatique, intégrant et utilisant des synergies entre des domaines d'activité et d'expertise pertinents. Trois groupes de questions peuvent servir de base à cette intégration, à savoir: « L'infrastructure locale basée sur les ressources, la protection sociale, le revenu et le développement local », « La reconversion professionnelle, la protection sociale et les politiques actives du marché du travail » et « La réduction des risques de catastrophe et l'accès à une gamme de services financiers ». Les domaines prioritaires de la stratégie de l'OIT devraient comprendre:

- Évaluer les effets des changements climatiques et des mesures d'adaptation sur le monde du travail.
- Protéger et restaurer les moyens de subsistance et de l'emploi existants.
- Assurer l'accès à la protection sociale.
- Porter au maximum les avantages des mesures d'adaptation pour la création d'emplois grâce à des méthodes basées sur les ressources locales.
- Faire sorte que la prise de décisions en matière d'adaptation soit juste et participative.
- Intégrer l'Agenda du travail décent dans les réponses d'adaptation.

La stratégie devrait également déterminer les répercussions du changement climatique à moyen et à long terme dans chaque région et le type de collaboration nécessaire pour que l'OIT puisse avoir une influence plus importante dans ses approches d'adaptation. Enfin, l'OIT doit aborder plus efficacement un certain nombre de lacunes dans les connaissances, ainsi que d'autres domaines de travail qui ont été identifiés, dont les plus importants sont les suivants :

- a. Préciser la façon dont l'Agenda du travail décent permettra d'améliorer l'équité et l'efficacité des mesures d'adaptation.
- b. Décider quels outils supplémentaires doivent être mis au point, quel renforcement des capacités est nécessaire et doit être mis à la disposition des mandants pour permettre l'intégration de l'adaptation dans le travail de l'OIT.
- c. Développer des méthodes et des approches pour permettre des évaluations qualitatives et quantitatives du changement climatique dans le monde du travail.
- d. Articuler le rôle de la protection sociale dans l'adaptation et cartographier les différentes approches et instruments de la protection sociale qui peuvent faire partie des plans et des stratégies d'adaptation dans différents contextes.
- e. Encourager plus de recherche sur les conséquences des changements climatiques sur les schémas de migration internationale et modifier les outils et les méthodes existantes.
- f. Recenser et documenter mieux les cas dans lesquels la dimension du travail a été examinée avec succès lors de la conception et la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique.

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface.....	iii
Avant-propos.....	v
Remerciements.....	vii
Résumé analytique.....	viii
Sigles et abréviations.....	15
Introduction.....	18
1.1 L'adaptation au changement climatique dans son contexte.....	18
1.2 Des exemples de la façon dont le changement climatique et l'adaptation affectent le monde du travail.....	20
1.3 Le mandat de l'OIT et l'adaptation au changement climatique.....	26
1.4 Le programme actuel de l'OIT sur l'environnement et le changement climatique.....	30
2. Concepts, questions et préoccupations en matière d'adaptation.....	32
2.1. L'adaptation pour réduire la vulnérabilité.....	33
2.2 La prise de décisions en matière d'adaptation.....	35
2.3 Différentes catégorisations des mesures d'adaptation.....	36
<i>Adaptation anticipative et réactionnelle</i>	36
<i>Adaptation de caractère public et privé</i>	36
<i>Adaptation autonome et prévue</i>	36
2.4 Des événements à évolution lente et la variabilité du climat.....	37
2.5 Les effets du changement climatique et les politiques d'adaptation.....	37
2.6 La justice sociale dans l'adaptation.....	37
2.7 Les impacts résiduels dans l'adaptation.....	39
2.8 Les mesures qui concernent à la fois l'adaptation et l'atténuation.....	40
3. L'évaluation des impacts du changement climatique sur le monde du travail.....	41
3.1 Les lacunes actuelles dans l'évaluation des impacts sur l'emploi.....	44
3.2 Exemples d'évaluations quantitatives.....	45
3.3 Stratégies possibles pour évaluer les dimensions sociales de l'impact du changement climatique.....	49
3.4 Évaluation de l'impact des perturbations et des changements structurels sur les marchés du travail.....	51
4. Activités de l'OIT pertinentes à l'amélioration de l'adaptation au changement climatique.....	53
4.1 Dialogue social, planification participative et prise de décisions.....	53
4.2 Réduction des risques de catastrophe à haute intensité de main-d'œuvre.....	55

4.3 Déplacement et migration	56
4.4 Sécurité sociale et protection sociale	57
4.5 Microfinance et micro-assurance	61
4.6 Investissements en infrastructure et programmes publics d'emploi	62
4.7 Marchés locaux et développement des entreprises.....	65
4.8 Nouveaux secteurs, professions et emplois verts	66
4.9 Politiques et développement des compétences.....	67
4.10 Normes et conditions de travail.....	69
5. Aider les pays à intégrer l'expertise de l'OIT pour améliorer l'adaptation.....	70
5.1 Programmes publics d'emploi multisectoriels : fournir des infrastructures de qualité, la protection sociale et le développement local.....	70
5.2 Reconversion professionnelle, protection sociale et politiques actives du marché du travail.	73
5.3 Réduction des risques de catastrophe à haute intensité de main d'œuvre et accès à une gamme de services financiers	74
6. Intégrer l'adaptation et le travail de l'OIT.....	75
6.1 Intégration de l'Agenda du travail décent dans le changement climatique et l'adaptation	75
6.2 Intégration de l'adaptation au changement climatique dans le travail en cours de l'OIT	76
7. Conclusions et recommandations	77
Bibliographie	80

Sigles et abréviations

BIT	Bureau international du Travail
CNNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CSI	Confédération syndicale internationale
DEL	Développement économique local
EACC	Économie de l'adaptation au changement climatique
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HIMO	Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre
OIE	Organisation internationale des employeurs
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petite et moyenne entreprise
PANA	Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPE	Programme public d'emploi
PPPS	Programme productif de protection sociale
SAM/DySAM	Matrices de comptabilité sociale statiques ou dynamiques

Tableaux

Figure 1 : Les tendances du chômage mondial, 2000-2010	21
Encadré 1 : Les effets du changement climatique sur l'emploi et les revenus dans le secteur agricole ..	22
Figure 2 : Population ayant besoin de l'aide alimentaire, par année (1994-2004).....	23
Encadré 2 : La réaction des entreprises aux effets du changement climatique (étude de cas élaboré par le Centre Pew sur les changements climatiques globaux, 2008).....	24
Encadré 3 : Les effets de l'effondrement de la pêche à la morue à Terre-Neuve, Canada	24
Encadré 4 : La vulnérabilité au changement climatique du secteur du tourisme à Tobago.....	25
Figure 3 : La conceptualisation de la vulnérabilité pour l'OIT sur la base de la définition du GIEC.....	33
Tableau 1 : Les effets du changement climatique et les impacts sur l'emploi et l'activité économique ..	42
Figure 4 : Les effets du climat sur le rendement des principales cultures au Mozambique	47
Tableau 2 : L'impact total du changement climatique sur la production agricole au Vietnam dans le scénario en 2050 en millions de tonnes métriques	47
Encadré 5 : L'impact du cyclone Sidr (Bangladesh) sur l'emploi et les moyens de subsistance.	52
Encadré 6 : Premières leçons sur l'efficacité et la légitimité des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	54
Encadré 7 : La migration en tant que stratégie d'adaptation dans la pratique - L'exemple du Guatemala	57
Tableau 3 : Exigences nouvelles ou additionnelles que le changement climatique pourrait poser aux systèmes de protection sociale	59
Encadré 8 : Le Fonds pour l'innovation en micro-assurance de l'OIT (Fonds) - Protéger les travailleurs pauvres des impacts du changement climatique	62
Tableau 4 : Le rôle des investissements en infrastructure dans les différentes stratégies d'adaptation...	63
Encadré 9 : Les emplois verts dans la pratique: les programmes d'investissement à haute intensité de main d'œuvre pour réduire les effets négatifs des catastrophes naturelles par la protection de l'environnement et la création d'emplois en Haïti	65
Tableau 5 : Exemples du rôle du développement des compétences dans diverses stratégies d'adaptation	67
Tableau 6 : Les objectifs des approches intégrées des PPE, de la protection sociale et du DEL	71
Encadré 10 : Programme productif de protection sociale de l'Éthiopie.....	73
Tableau 7 : Les répercussions réciproques de l'Agenda du travail décent et de l'adaptation	75

Introduction

1.1 L'adaptation au changement climatique dans son contexte

Il est de plus en plus reconnu que le changement climatique est l'un des principaux défis pour le 21^e siècle. Le déroulement du changement climatique et la façon dont le monde réagit à ce défi décideront des changements majeurs à entreprendre et auront de profondes implications pour les personnes à travers le monde. Comprendre la dynamique, les risques et les opportunités que le changement climatique apporte et comment répondre à ceux-ci est, à bien des égards, un nouveau défi pour les mandants tripartites de l'OIT.

Le monde est déjà, sans doute, en évolution rapide et provoque, à un rythme accéléré, des transformations et des transitions dans de nombreux systèmes et institutions. Le monde du travail n'a pas été à l'abri de ces changements, qui comprennent la mondialisation, la croissance des populations, l'augmentation de l'inégalité et des limites de l'environnement, et tente de faire face et de répondre à de nombreux défis qui se posent à partir de ces profonds changements. Cela a été un centre d'intérêt important pour l'OIT et ses mandants. La mondialisation, les progrès technologiques rapides et les changements démographiques mondiaux ont tous été des facteurs importants de changement dans le monde du travail. Le changement climatique devient également un moteur de plus en plus important pour le changement et aura un impact non seulement sur le monde du travail, mais aussi sur les autres facteurs de changement. Comment le changement climatique va interagir avec ces moteurs et le monde du travail est encore incertain et dépendra de son degré ou de l'action d'atténuation qui sera prise. Cependant, nous savons déjà que cela entraînera la suppression et la création d'emplois, une baisse de la productivité dans certains secteurs et lieux, ainsi qu'un accroissement des flux migratoires. Il semble également certain que nous nous dirigeons vers une période de croissante imprévisibilité, avec de nouveaux risques et de nouvelles possibilités. Comme toutes les autres organisations et institutions, l'OIT examine comment elle peut soutenir ses mandants lorsqu'ils répondent à ces nouveaux risques et opportunités.

Les réponses au changement climatique sont généralement regroupées en deux catégories : l'atténuation et l'adaptation. L'atténuation comprend les réponses visant à s'attaquer aux causes du changement climatique, à savoir, la réduction de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère ; l'adaptation concerne les effets du changement climatique sur la nature et la société. Ce document met l'accent sur l'adaptation au changement climatique, même s'il reconnaît l'importance cruciale des mesures d'atténuation et que le degré d'adaptation nécessaire sera déterminé par la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à des efforts d'atténuation.

Cependant, bien qu'il existe certaines interventions telles que le reboisement, qui peuvent aborder à la fois l'adaptation et l'atténuation, les mesures d'adaptation sont, en général, très différentes des mesures d'atténuation.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le traité convenu par les membres de l'ONU, a formulé des définitions pour l'atténuation et

l'adaptation. L'atténuation a été définie comme suit : « Intervention anthropique pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre »⁵. L'atténuation demeure un élément central du travail de la CCNUCC car il est généralement reconnu que sans une réduction des émissions de gaz à effet de serre, les effets du changement climatique vont devenir si graves que les mesures d'adaptation ne suffiront pas à en faire face.

Cela dit, il y a diverses définitions du terme adaptation utilisées par différentes organisations et organismes. La CCNUCC a défini l'adaptation comme : « ... l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques »⁶. Cette définition diffère de celle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui définit l'adaptation comme : « Initiatives et mesures prises pour réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains à l'endroit des effets des changements climatiques actuels ou prévus » et reconnaît explicitement que la réduction de la vulnérabilité est essentielle pour l'adaptation. Le GIEC a également identifié plusieurs sortes d'adaptation, par exemple, anticipative et réactive, privée et publique, autonome et planifiée⁷. S'appuyant sur les définitions de la CCNUCC et du GIEC, l'OIT a interprété son travail en ce qui concerne l'adaptation de la manière suivante: Réduire la vulnérabilité des travailleurs, des entreprises et des gouvernements face aux effets du changement climatique et renforcer les capacités aux niveaux individuel et de la société de s'adapter, de répondre et de se préparer pour faire face au changement climatique⁸, mettant l'accent sur le fait que la réduction de la vulnérabilité doit jouer un rôle central dans les efforts d'adaptation.

Ce document présentera le travail de l'OIT sur l'adaptation dans le contexte des développements internationaux, notamment la publication du quatrième Rapport d'évaluation du GIEC intitulé « Changements climatiques 2007 » et, plus récemment, la publication de la section des accords de Cancún qui aborde le sujet de l'adaptation, en particulier le « Cadre de l'adaptation de Cancún » convenu lors de la 16ème Conférence des Parties à Cancún, au Mexique, en décembre 2010. Le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC constitue effectivement la base de presque toutes les projections du changement climatique et ses impacts. Plusieurs de ses conclusions prévoient des impacts graves, y compris certains déjà à court et à moyen terme, sur un certain nombre de régions et de secteurs vulnérables. Deux de ses conclusions sont particulièrement pertinentes et méritent d'être soulignées:

« L'adaptation est nécessaire... pour faire face aux conséquences du réchauffement qui sont inéluctables » en raison des émissions passées, et

« Les possibilités d'adaptation sont multiples, mais il est impératif d'intensifier l'action engagée si l'on veut réduire la vulnérabilité à l'égard des changements climatiques. Il existe des obstacles, des limites et des coûts que l'on ne cerne pas toujours parfaitement. »⁹

⁵ <http://www.ipcc.ch/pdf/glossary/tar-ipcc-terms-fr.pdf>

⁶ <http://www.ipcc.ch/pdf/glossary/tar-ipcc-terms-fr.pdf>

⁷ <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg3/ar4-wg3-annex-fr.pdf>

⁸ Comme convenu par le Groupe d'adaptation du Programme des emplois verts de l'OIT, lors du 2e Atelier de partage et de planification des connaissances de l'OIT, 28-30 septembre 2010, Turin, Italie.

⁹ GIEC 2007.

La nécessité d'adaptation et les défis de la mise en œuvre d'une adaptation plus vaste en substance forment la base du Cadre de l'adaptation de Cancún, dont l'objectif est « ... de renforcer l'action engagée dans le domaine de l'adaptation, y compris par la coopération internationale et l'examen cohérent des questions liées à l'adaptation au titre de la Convention »¹⁰. Cet article vise à explorer, donc, comment l'OIT devrait répondre à ces conclusions et à cet appel à l'action¹¹.

1.2 Des exemples de la façon dont le changement climatique et l'adaptation affectent le monde du travail

Il y a plusieurs façons dont le changement climatique et l'adaptation affecteront le monde du travail, et cette partie en fournit quelques exemples.

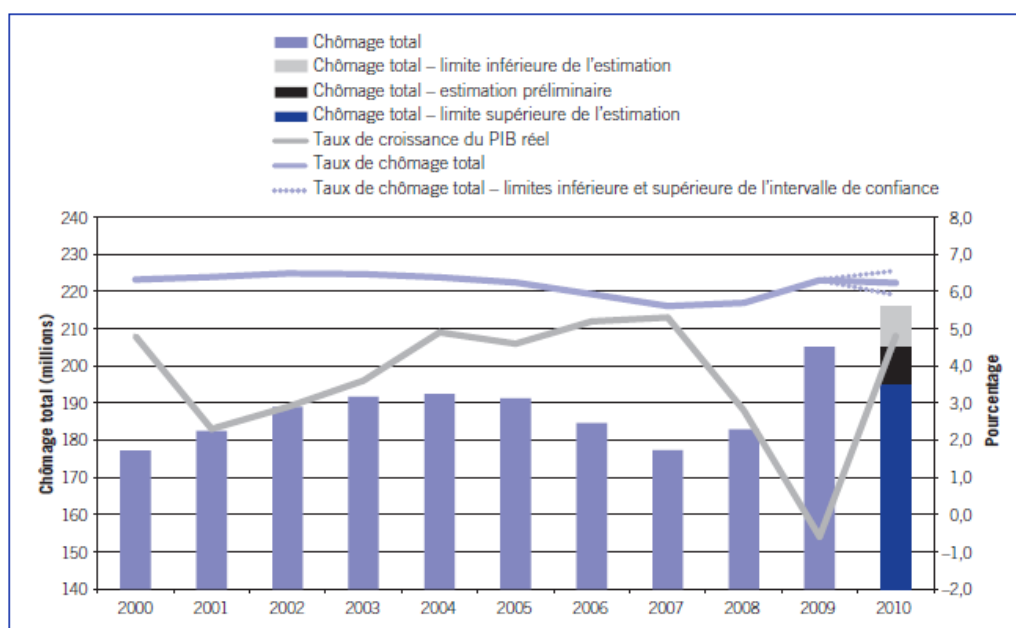
Une façon est de voir le changement climatique comme un choc extérieur et de comparer ses effets à ceux des crises économiques passées. La comparaison peut être justifiée car le PIB réel mondial a diminué d'environ 5 % entre 2007 (5,2 %) et 2009 (-0,6 %) tandis que les impacts du changement climatique sont estimés à être de l'ordre de 4 à 20 % de perte du PIB mondial¹². Des indicateurs macro-économiques tels que l'investissement fixe brut s'est fortement contracté en 2009, en baisse de près de 10 %. Le commerce mondial a chuté de près de 12 %. Le nombre de chômeurs a augmenté de plus de 22 millions dans la seule année 2009, avec peu de récupération, et un taux de chômage global de 6,2 % en 2010 est comparé à 5,6 % en 2007. Les impacts du changement climatique sur l'emploi vulnérable et les travailleurs pauvres, les jeunes et les femmes, le travail des enfants, les pertes de salaires et de conditions de travail pourraient être encore pires dans un scénario de changement climatique qui frappe les plus vulnérables encore plus durement en raison de leur exposition et de leur plus faible capacité d'adaptation. Un tel scénario pourrait être déclenché par des événements à évolution lente et des sécheresses toujours croissantes, l'irrégularité des pluies, des inondations, l'élévation du niveau de la mer, la fonte des glaciers, la pénurie d'eau et des conflits provoqués, ainsi que des événements climatiques extrêmes et des catastrophes telles que l'augmentation de la fréquence des ouragans. Le manque d'assurance sur la côte mexicaine et la Floride est juste un exemple de la façon dont le changement climatique pourrait avoir des effets croissants sur le système économique et financier à l'avenir.

¹⁰ CCNUCC 2011.

¹¹ Le 21 février 2011, l'OIT a répondu à la demande du Cadre de l'adaptation de Cancún de fournir des contributions sur le plan de travail du Comité de l'adaptation qui sera établi dans ce cadre. Ces contributions ont souligné l'importance de considérer les impacts du changement climatique et des mesures d'adaptation sur l'emploi. Les contributions ont également suggéré un engagement et un rôle croissants de l'OIT et de ses mandats en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, et l'un des objectifs de ce document est de fournir des indications sur la manière dont ce rôle peut être articulé et réalisé.

¹² Le rapport Stern 2007.

Figure 1 : Les tendances du chômage mondial, 2000-2010



* Les estimations pour 2010 sont préliminaires.

Source: BIT, *Modèles économétriques des tendances*, octobre 2010 (voir annexe 4).

Les changements dans le climat peuvent aussi avoir une incidence directe sur la productivité d'un secteur. L'agriculture en est un bon exemple. Dans de nombreuses régions, l'augmentation de la température et la variabilité des précipitations (plus de sécheresses et de pluies plus intenses) demandent un changement dans la planification et auront des conséquences négatives sur la productivité et l'emploi (voir l'encadré 1), en plus d'une possible augmentation des migrations et l'incidence du travail des enfants, affectant de manière significative les niveaux de la sécurité alimentaire, qui touchent souvent les plus vulnérables. Quelques exemples supplémentaires de la vulnérabilité du secteur agricole sont également étudiés ailleurs dans le document, en fournissant des exemples de régions où l'agriculture sera touchée par divers impacts du changement climatique en même temps.

Encadré 1 : Les effets du changement climatique sur l'emploi et les revenus dans le secteur agricole

Éthiopie: Le PIB de l'Éthiopie dépend fortement sur le capital naturel, notamment les précipitations et le sol, en raison de sa forte dépendance de l'agriculture pluviale. Cette agriculture, où 2,5 % des terres sont irriguées, représente 46 % du PIB et 60 % des recettes d'exportation tout en employant 80 % de la population. En 2003, lorsque l'Éthiopie a été frappée par la sécheresse, le PIB a diminué de 3,5 % alors que la croissance moyenne de 2004 à 2010 était de 11 %. Pendant qu'en 2002 environ 7 millions de personnes (10 % de la population) ont eu besoin d'une aide alimentaire en raison de l'absence de productivité agricole, le nombre a doublé à 14 millions (20 % de la population) en 2003 et a diminué à nouveau à 7 millions en 2004, lorsque les conditions météorologiques sont redevenues normales. Cela pourrait être interprété comme 7 millions de personnes dont les revenus sont en danger. On estime que, dans le pire des cas, le changement climatique dans les 25 ans à venir pourrait réduire le PIB de 50 %.

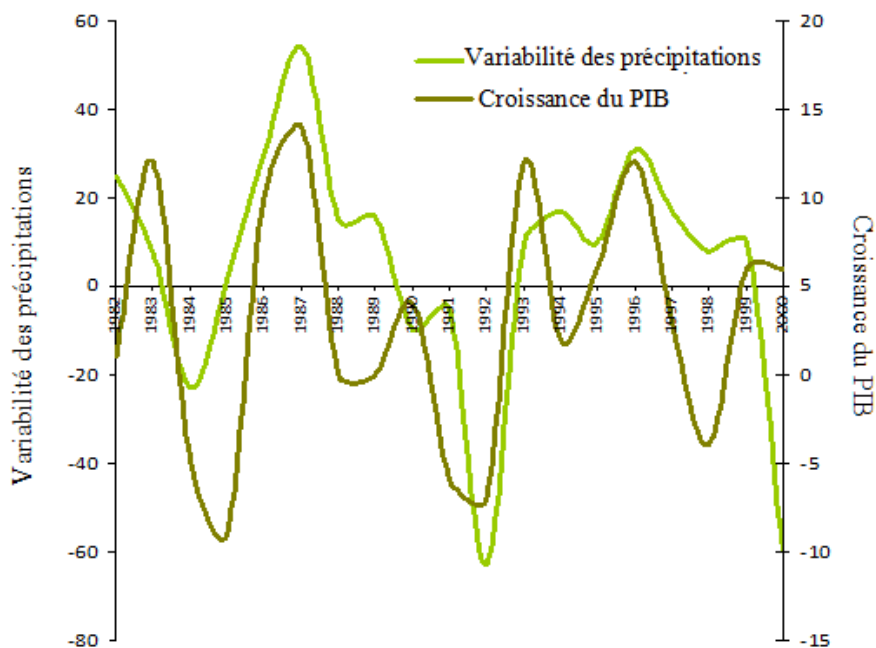
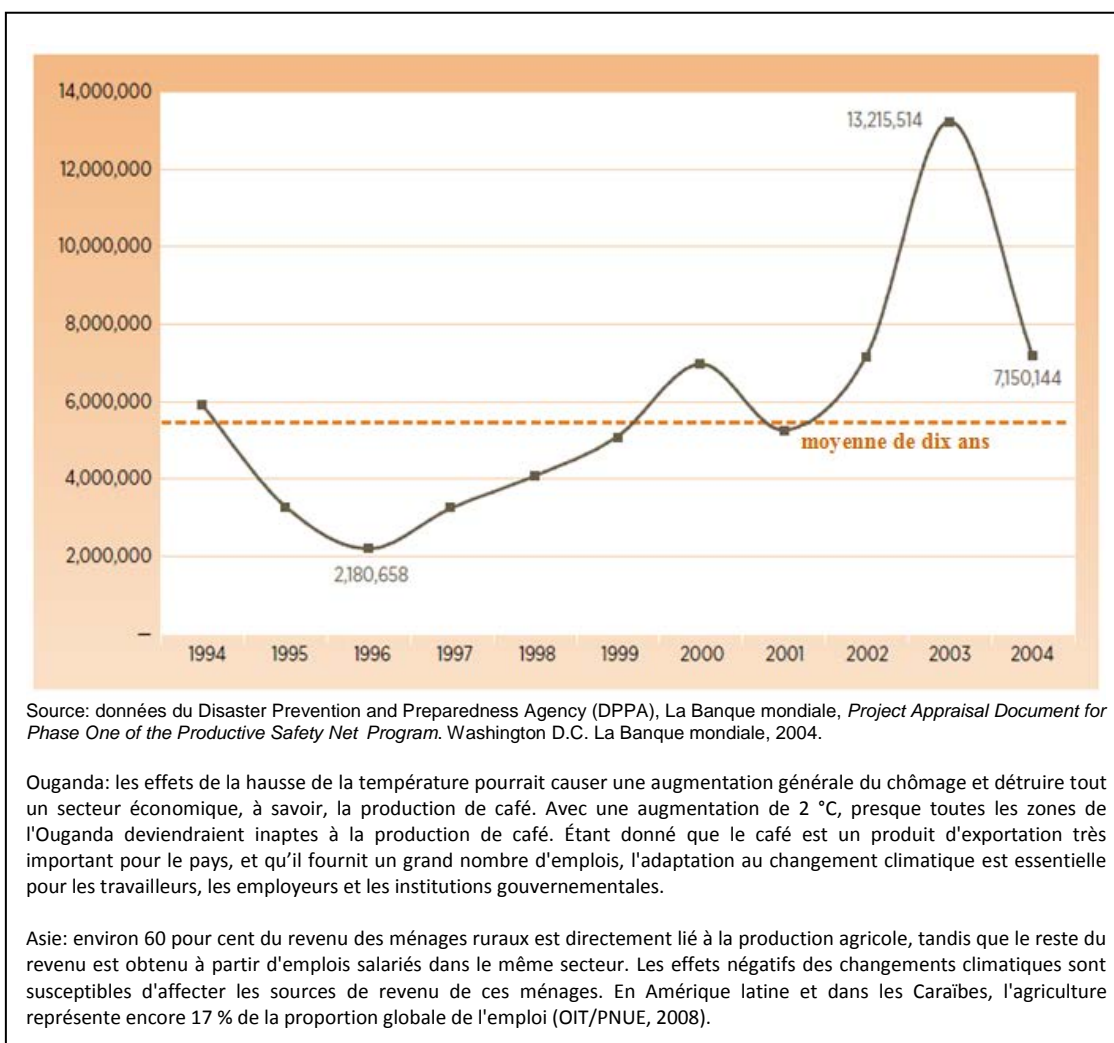


Figure 2 : Population ayant besoin de l'aide alimentaire, par année (1994-2004)



Source: OIT/PNUE, 2008

Parmi d'autres menaces posées par les changements dans le climat pour le monde du travail on trouve les risques croissants associés à des événements météorologiques extrêmes. Les entreprises peuvent, par exemple, choisir d'abandonner les zones qui sont plus vulnérables à ces phénomènes météorologiques extrêmes afin de réduire leur propre risque commercial (voir l'encadré 2). Cette émigration n'a pas seulement des effets locaux directs par les pertes d'emplois causées par le retrait de l'entreprise de ces régions, mais elle aura également des répercussions sur l'économie locale qui conduiront à une réduction de la demande locale et tous les problèmes sociaux liés à la hausse du chômage.

Encadré 2 : La réaction des entreprises aux effets du changement climatique (étude de cas élaboré par le Centre Pew sur les changements climatiques globaux, 2008)

L'étude de cas sur Entergy illustre comment une entreprise a réagi aux événements extrêmes, non seulement en faisant des adaptations à court terme, mais aussi en intégrant le changement climatique dans la planification à long terme.

Entergy Corporation est une société énergétique intégrée spécialisée dans des opérations de production d'énergie électrique et de distribution au détail. Elle possède et exploite des centrales électriques avec environ 30 000 mégawatts de capacité de production d'électricité et est la deuxième plus grande centrale nucléaire aux États-Unis. Entergy fournit de l'électricité à 2,6 millions de clients des services publics aux États-Unis. Elle a des revenus annuels de plus de 10 milliards de dollars et environ 14 500 employés.

Entergy a dû faire face à des dommages d'infrastructure importants (2 milliards de dollars américains en pertes) en raison des ouragans Katrina et Rita et le déplacement forcé de plusieurs bureaux hors de la Nouvelle-Orléans, avec des incidences négatives évidentes sur les travailleurs dans les bureaux de cette ville, et la création d'emplois aux autres endroits où les bureaux ont été transférés.

L'entreprise a pris des décisions sur l'endroit où placer ces centres d'affaires importants, basées en partie sur des informations sur les risques liés au climat dans les différentes régions géographiques au sein de la zone de service, et dans le but de situer les centres et les bâtiments dans les différentes parties de la zone de service. Dans le court terme, Entergy reconnaît que le fait de ne pas contrôler les aspects concernant le changement climatique présente des risques potentiels à long terme pour la viabilité économique de la franchise et de l'actif de base de l'entreprise, qui sont tous deux situés dans une zone vulnérable aux inondations et aux ouragans.

Source: Le Centre Pew, 2008.

Dans certains secteurs, comme la pêche, les effets du changement climatique sont encore difficiles à prévoir, en particulier au niveau local. Toutefois, il est prévu qu'il y aura des changements dans de nombreux domaines en raison de la migration des stocks de poissons et l'effondrement de certaines espèces qui sont plus vulnérables aux changements de température, une situation souvent associée à l'augmentation d'autres stocks. Même ces changements peuvent avoir des répercussions économiques et sociales profondes comme le montre l'exemple suivant de l'effondrement de la pêche à la morue à Terre-Neuve¹³.

Encadré 3 : Les effets de l'effondrement de la pêche à la morue à Terre-Neuve, Canada

À titre d'exemple, considérons ce qui s'est passé à la pêche à Terre-Neuve après l'effondrement de la morue du Nord au début des années 1990. Un facteur qui a contribué à cet effondrement a été le refroidissement de l'eau autour de Terre-Neuve à l'époque. Cette pêche était à la fois grande et précieuse, et sa disparition a provoqué une perturbation majeure de l'économie et de la culture de Terre-Neuve. Cependant, le nombre de crabes et de crevettes a augmenté à la suite de l'effondrement des stocks de morue, probablement en raison de la diminution de la prédation de la morue sur ces espèces ou leurs larves. Après quelques années, la valeur des captures de poissons (y compris les crabes et les crevettes) était plus élevée que jamais. Toutefois, les impacts sur Terre-Neuve ont été graves; les bénéfices de la pêche de la crevette et du crabe étaient répartis entre un segment beaucoup plus petit de la population comparé à celui de la pêche à la morue, qui avait été fondamentale pour la culture de Terre-Neuve, et cela a provoqué des coûts énormes pour aider des milliers de pêcheurs et travailleurs du traitement du poisson à faire la transition à d'autres industries.

Source: OCDE, 2011.

¹³ Cet exemple est inclus principalement pour montrer les canaux de transmission et la portée des incidences que le changement climatique peut avoir, mais ne vise pas à attribuer l'effondrement de la pêche à la morue à Terre-Neuve au changement climatique

Le tourisme est également un secteur qui sera touché par le changement climatique de différentes façons. La hausse des températures affectera les régions qui comptent sur le tourisme d'hiver en raison, par exemple, de la diminution de la quantité de neige. D'autres zones qui sont actuellement en vogue pourraient devenir trop chaudes en été ; pour citer un autre exemple, il est prévu que le débit de la rivière Nil diminuera d'environ 75 % en 2100 (PNUE, 2006), ce qui entraînera certainement moins de touristes aux zones touchées. En outre, les régions qui dépendent des ressources naturelles spécifiques pour attirer les touristes, tels que les récifs coralliens ou les plages, peuvent également être touchées de différentes façons, comme le montre l'exemple de l'encadré 4.

Encadré 4 : La vulnérabilité au changement climatique du secteur du tourisme à Tobago

À Tobago, une île dans les Caraïbes, la vulnérabilité du tourisme au changement climatique devient évidente à travers les différents effets des changements du climat et leurs effets d'entraînement :

L'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête. Les modèles climatiques prévoient que le changement climatique entraînera une augmentation des niveaux moyens de la mer et la taille des vagues par temps de tempête dans les Caraïbes. Des indices de l'érosion côtière et la perte de plages sont déjà constatés le long de la côte de Tobago et d'autres îles des Caraïbes. Une étude récente¹⁴ qui évalue l'élévation du niveau de la mer, les ondes de tempête et les impacts de l'érosion dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM) montre des effets éventuels importants sur le tourisme. Il s'agit notamment des dommages aux infrastructures essentielles tels que les hôtels, les ports maritimes et les aéroports qui se trouvent à proximité de la côte. L'élévation du niveau de la mer ou les ondes de tempête pourraient également submerger ou éroder les plages, qui sont un atout naturel majeur pour le tourisme et le cœur des expériences souhaitées pour des vacances classiques dans les Caraïbes.

Températures plus élevées de la mer. Les récifs coralliens de Tobago sont une attraction majeure pour les touristes, permettant la plongée avec tuba et la plongée sous-marine de classe mondiale. Les récifs protègent également les plages de Tobago de l'érosion en réduisant la force des vagues sur la côte de l'île. Le réchauffement des mers est considéré comme un facteur important dans l'incidence du « blanchiment » des coraux, qui se produit lorsque les facteurs environnementaux, y compris les températures plus élevées de la mer, affectent négativement les algues qui font partie intégrante des coraux, leur donnant leur couleur et leur permettant de croître. En 2005, un événement majeur de blanchiment a touché l'ensemble de la Caraïbe. Une analyse subséquente des récifs de Tobago a révélé que deux tiers des coraux ont été blanchis. Le blanchiment rend les récifs moins attrayants pour les touristes en raison de leur perte de couleur et menace leur viabilité à long terme, car les récifs sont érodés plus rapidement que le corail n'est reconstitué.

Effets d'entraînement. L'impact du changement climatique sur un système a souvent des effets d'entraînement sur les systèmes connexes qui peuvent être très difficiles à estimer, en particulier pour les systèmes naturels et les services écosystémiques qu'ils fournissent. Par exemple, les dommages aux récifs coralliens réduisent leur productivité et leur attractivité, ainsi que leur capacité à maintenir la biodiversité, qui, à son tour, influe sur la taille et le nombre de poissons pour la pêche sportive qui sont situés plus haut dans la chaîne alimentaire et ont une valeur économique, de même que la résilience du récif et l'intérêt de plongée avec tuba et plongée sous-marine des visiteurs. Cela réduit la qualité et la valeur de la pêche touristique et des excursions de plongée, ce qui a finalement une incidence sur l'emploi dans le secteur, même si l'ampleur de cet effet et le temps qu'il faudra pour se faire sentir sont incertains.

Un panier de produits. Le « produit » tourisme de Tobago n'est pas un seul produit mais un panier de produits connexes qui sont consommés dans un paquet. Ainsi, par exemple, la valeur des actifs naturels comme les plages, les récifs et la réserve forestière est réalisée dans l'économie par le biais des produits complémentaires tels que des chambres d'hôtel, des excursions de plongée, des restaurants et des tours guidés, desquels dépendent une grande partie de l'emploi. Et la valeur d'une activité touristique quelconque, comme s'asseoir sur la plage, est renforcée par l'accès facile à d'autres activités pendant les vacances. La nature complémentaire et intégrée des produits touristiques met à nouveau l'accent sur le fait que la séparation, l'évaluation et la valorisation de l'impact du changement climatique est très difficile. Cependant, les difficultés pour évaluer ces impacts ne les rendent pas moins réels. Source : IIED 2011.

¹⁴ Simpson, M. C. et al. 2010. *Quantification and Magnitude of Losses and Damages Resulting from the Impacts of Climate Change: Modelling the Transformational Impacts and Costs of Sea Level Rise in the Caribbean*. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Barbade.

1.3 Le mandat de l'OIT et l'adaptation au changement climatique

L'OIT a été, et est actuellement, engagée dans des activités et des projets qui soutiennent de manière spécifique l'adaptation au changement climatique. Comme nous le verrons plus en détail dans le présent document, la plupart des activités en cours de l'OIT contribuent déjà à l'adaptation au changement climatique ou sont pertinentes pour renforcer encore les efforts d'adaptation. Ainsi, il est généralement reconnu que, bien que le changement climatique aura des impacts (et des conséquences) de plus en plus importants sur le monde du travail, notamment dans les pays en développement et les pauvres, l'OIT doit jouer un rôle plus proactif.

Il y a un nombre de points de départ pour l'adaptation au changement climatique dans le cadre des responsabilités et des obligations de l'OIT.

1. Tout d'abord, le changement climatique a un certain nombre de conséquences qui sont directement liées à la base des principes et objectifs de l'OIT pour la justice sociale tel que définis dans sa Constitution (1919), dans la Déclaration de Philadelphia (1944), dans les principes et droits fondamentaux au travail (1998) et, plus récemment, dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). La Constitution de l'OIT stipule : « *une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale* ». La promotion de la justice sociale est, à bien des égards, la *raison d'être* de l'OIT, ce qui fait que les questions internationales qui ont des implications importantes pour la justice sociale, telles que le changement climatique, soient l'un des soucis de l'OIT. Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, ce mandat doit être interprété comme le moyen par lequel l'OIT peut réduire la vulnérabilité des travailleurs, des communautés, des entreprises et des gouvernements face aux effets du changement climatique.

Ces effets, et la façon dont les sociétés s'y adaptent, soulèvent des questions importantes de justice sociale sur la façon dont les charges des impacts du changement climatique et des efforts d'adaptation doivent être partagés. La façon dont ces dilemmes dans le monde du travail peuvent être abordés et résolus pourrait être considérée comme relevant du mandat de l'OIT, et l'Organisation utilise le concept de « transition juste » dans le cadre de sa réponse (OIT, 2011). Dans sa Conférence internationale du Travail 2007, une compréhension commune sur la « transition juste » a été atteinte¹⁵.

La Confédération syndicale internationale (CSI) a défini la « transition juste » comme: « *un outil commun au mouvement syndical et partagée avec la communauté internationale, visant à faciliter le passage à une société plus durable et ouvrant des perspectives d'espoir quant à la capacité d'une "économie verte" à maintenir des emplois décents et des moyens de subsistances pour tous* »¹⁶.

¹⁵ « Le travail décent au service du développement durable » CIT 96-2007/Rapport I (A) (<http://www.ilo.org/public/french/standards/realm/ilc/ilc96/pdf/rep-i-a.pdf>)

¹⁶ Cité dans Rosemberg 2010.

Rosemberg (2010) s'est appuyé sur cette définition et a proposé qu'une «transition juste» peut être comprise comme : « *un cadre conceptuel avec lequel le mouvement syndical saisit les complexités de la transition vers une économie à faible utilisation de carbone et résistante aux aléas climatiques, soulignant les politiques nécessaires et cherchant à maximiser les bénéfices et à minimiser les difficultés pour les travailleurs et leurs communautés dans cette transformation* »¹⁷ En outre, Rosemberg identifie six éléments qui devraient faire partie d'un cadre politique qui soutiendrait la « transition juste », à savoir :

- Des investissements rationnels dans les technologies et les secteurs à faible émission de carbone et à haute intensité de main-d'œuvre.
 - La recherche et l'évaluation précoce des incidences sociales et sur l'emploi.
 - Le dialogue social et la consultation démocratique des partenaires sociaux et des parties prenantes.
 - La formation et le développement des compétences.
 - La protection sociale.
 - L'analyse locale et les plans de diversification économique.
2. Un autre point de départ est de voir le changement climatique comme une cause des changements structurels dans l'économie. Tel qu'il a été engagé dans la Recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, les mandants devraient prendre des mesures générales et sélectives pour s'attaquer aux « problèmes de l'emploi attribuables aux changements structurels ».

Les économies du 21e siècle se trouvent déjà dans une période de transition qui comprend des transformations structurelles, et le changement climatique va devenir un moteur de plus en plus important pour de nouveaux changements. Les politiques de l'emploi devront être ajustées pour faire face à ces changements et il est probable que l'OIT devra accompagner les travailleurs et les employeurs dans cette période de transition de changement structurel. En outre, il faut aborder les vulnérabilités du marché du travail afin de réduire les conséquences négatives de ces changements; dans le même temps, il faut renforcer les possibilités d'emploi afin de tirer profit des nouveaux marchés émergents pouvant être créés à partir du changement climatique et des efforts d'adaptation.

3. La Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, est également pertinente à cet égard. Elle fournit des lignes directrices sur la façon dont les États Membres peuvent établir des mesures de sécurité sociale dans un certain nombre de domaines telles que le revenu de base en cas de chômage, de maladie, de blessure, de vieillesse, d'invalidité et de grossesse. Pour beaucoup, les conséquences de la transition du changement climatique provoqueront l'arrêt du travail et même le chômage ; dans ces cas, en vue de faciliter les mesures nécessaires et les rendre aussi « justes », certaines mesures de sécurité sociale, telles que celles exigées par diverses Conventions de l'OIT, doivent être respectées. En cas de chômage, la Convention n° 102 peut être utilisée comme directive pour assurer les prestations de chômage. Elle assure une protection lorsque les personnes qui sont capables et disponibles pour travailler ne sont pas en mesure d'obtenir un emploi convenable (Olsen 2010).

¹⁷ Extrait de « La construction d'une transition juste: les liens entre le changement climatique et l'emploi et des propositions de recherches futures », Anabella Rosemberg, CSI, dans *Changement climatique et travail: l'objectif d'une « transition juste »*. Journal international de recherche syndicale, 2010, Vol. 2, N° 2, p. 137.

4. Un quatrième point de départ implique des liens entre le changement climatique et l'Agenda du travail décent. Ces liens ont déjà été compris dans le document de discussion pour le Conseil d'administration intitulé « Le travail décent au service du développement durable : Le défi du changement climatique » en novembre 2007¹⁸. Il met l'accent sur la corrélation entre le changement climatique et l'Agenda du travail décent et, en ce qui concerne l'adaptation, les problèmes les plus importants mis en évidence sont les suivants :

- La menace que le changement climatique représente pour la sécurité économique et alimentaire dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier l'objectif 1, les moyens de subsistance agricoles et d'autres secteurs vulnérables, notamment le tourisme et la santé.
- Les risques de pressions croissantes sur les systèmes de sécurité sociale, et si ceux-ci ne sont pas en mesure de répondre, les risques d'accroissement des flux migratoires et d'instabilité politique.
- Les investissements dans l'adaptation offriront des possibilités d'emploi mais, en même temps, l'adaptation peut demander le déménagement d'établissements et d'industries.
- Les effets sur l'emploi sont à peine abordés dans les débats actuels sur le changement climatique et l'adaptation.
- Les synergies potentielles importantes entre les efforts d'adaptation au changement climatique et le développement durable, et l'importance de leur réalisation.
- Le rôle faible, voire l'absence, de l'OIT et de ses mandants dans les débats politiques sur le changement climatique.

Bref, nous avons identifié quatre points de départ principaux pour l'OIT en matière d'adaptation au changement climatique. Le premier concerne les implications des impacts du changement climatique et l'adaptation pour la justice sociale, en particulier la protection des personnes vulnérables. Le deuxième point de départ est basé sur la reconnaissance du changement climatique comme un moteur pour le changement structurel et la nécessité de solutions sur la façon d'adapter les politiques de l'emploi face à des changements structurels. Le troisième point d'entrée repose sur la Convention concernant la sécurité sociale et les exigences croissantes en matière de protection sociale en raison des incidences du changement climatique. Le quatrième tourne autour du rapport entre le changement climatique, l'Agenda du travail décent et le développement durable, tel qu'il a déjà été énoncé dans le document de discussion du Conseil d'administration.

En même temps, la participation de l'OIT à l'adaptation au changement climatique est également nécessaire à cause des préoccupations sur les impacts sociaux du changement climatique, qui sont exprimés dans différents articles de la Convention de la CCNUCC (CCNUCC 1992) et les efforts du système de l'ONU pour agir Unis dans l'action. Peut-être le plus pertinent d'entre eux est l'article 1, qui stipule :

« Les effets néfastes des changements climatiques ne seront pas seulement sentis dans des écosystèmes naturels et aménagés, mais ils exerceront également des “effets nocifs significatifs” sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme ».

En outre, en réponse à ces préoccupations, les articles 4f et 4g stipulent : « Les États Membres...

¹⁸ BIT 2007 300^e session, GB.300/WP/SDG/1, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_085038.pdf

« Tiennent compte, dans la mesure du possible, des considérations liées aux changements climatiques dans leurs politiques et actions sociales, économiques et écologiques et utilisent des méthodes appropriées, par exemple des études d'impact, formulées et définies sur le plan national, pour réduire au minimum les effets – préjudiciables à l'économie, à la santé publique et à la qualité de l'environnement – des projets ou mesures qu'elles entreprennent en vue d'atténuer les changements climatiques ou de s'y adapter ; »

Et

« Encouragent et soutiennent par leur coopération les travaux de recherche scientifique, technologique, technique, socioéconomique et autres, l'observation systématique et la constitution d'archives de données sur le système climatique permettant de mieux comprendre les causes, les effets, l'ampleur et l'échelonnement dans le temps des changements climatiques, ainsi que les conséquences économiques et sociales des diverses stratégies de riposte, et de réduire et dissiper les incertitudes qui subsistent à cet égard »

Le système des Nations Unies s'est engagé à soutenir les États Membres à relever le défi de l'adaptation au changement climatique par l'initiative Unis dans l'action au niveau mondial, régional et national, sur la base de sa convocation, de son rôle normatif et de plaidoyer, de son expertise sectorielle et de ses capacités opérationnelles et de coordination.

Ainsi, il est clairement énoncé que l'adaptation est la priorité fondamentale pour les pays les plus pauvres, qui ont le moins contribué à l'émergence du changement climatique, mais qui souffrent le plus en raison de leur capacité d'adaptation limitée et sont généralement situés dans les zones les plus sensibles aux effets du climat.

De même, les pays et les peuples vulnérables, ainsi que les segments les plus pauvres de la population dans toutes les nations, sont ceux qui ont plus besoin de mesures d'adaptation urgentes, ciblées et efficaces pour sauver des vies, les moyens de subsistance et les systèmes de soutien à la vie. L'autonomisation des personnes, des communautés et des pays pour qu'ils puissent faire face aux effets du changement climatique, notamment en renforçant la capacité d'adaptation des plus pauvres, doit aller de pair avec le progrès vers le développement durable dans tous ses aspects économiques, sociaux et environnementaux¹⁹.

Enfin, il convient de mentionner dans cette introduction que quand on parle des impacts physiques du changement climatique, ce document met l'accent sur les incidences négatives et les coûts de l'adaptation plutôt que sur certains des effets favorables possibles prévus dans certains secteurs et régions. Ceci est délibéré, même s'il est reconnu que le changement climatique et l'adaptation apporteront également de nouvelles possibilités et des avantages telles que, par exemple, de nouvelles terres arables pour l'agriculture en raison de fortes précipitations ou simplement des cultures à haut rendement et une plus grande productivité agricole. Le fait de mettre l'accent sur les effets négatifs a les raisons suivantes. Tout d'abord, l'ensemble des charges et des coûts du changement climatique sont susceptibles de dépasser les avantages (GIEC 2007, Stern 2007). Deuxièmement, en particulier les pays et les sociétés qui sont déjà pauvres et qui ont besoin d'aide en ce qui concerne l'adaptation sont les moins susceptibles de bénéficier du changement climatique. Troisièmement, le présent document a pour objectif de se positionner dans le grand débat

¹⁹ UNCEB 2009 : “Advancing work on adaptation to climate change, A UN system perspective”.

international sur la façon dont les plus vulnérables au changement climatique, ceux qui ont le moins contribué au problème, peuvent être assistés de la manière la plus appropriée.

Ceci dit, il est également reconnu que le processus de changement lui-même apporte de nombreuses possibilités de changer les choses pour le mieux, en particulier pour réduire la vulnérabilité actuelle et future. Et donc, dans de nombreux pays, la principale possibilité que le changement climatique présentera est la probabilité d'un processus de changement structurel provoqué par le changement climatique au cours duquel il peut y avoir des possibilités d'améliorer certaines des fonctionnalités injustes et inefficaces d'une société.

1.4 Le programme actuel de l'OIT sur l'environnement et le changement climatique

Le programme actuel sur l'environnement et le changement climatique est coordonné par le Programme des emplois verts dont l'adaptation est l'un des domaines d'intérêt convenus. Il coordonne les activités d'adaptation au changement climatique dans l'ensemble de l'OIT. Il convient de souligner que certains programmes techniques, comme le Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), ont plus de 30 ans d'expérience de travail sur des domaines pertinents de l'adaptation telles que l'irrigation, l'eau et la conservation des sols, la lutte contre les inondations et l'amélioration et l'entretien du transport rural. L'HIMO travaille aujourd'hui avec de nombreux partenaires de développement qui sont actuellement très actifs dans les travaux d'adaptation. Le Programme des emplois verts a travaillé en étroite collaboration avec le PNUE, la CSI et l'Organisation internationale des employeurs (OIE) sur la publication du Rapport des emplois verts publié en 2008. Plus récemment, il a également contribué au Rapport sur l'économie verte du PNUE, publié en 2011, en plus de publier une Note de synthèse sur la promotion du travail décent dans une économie verte²⁰. Le Programme des emplois verts a également lancé l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée d'étudier les dimensions sociales des changements climatiques²¹, qui travaille sous l'approche de l'ONU pour agir Unis dans l'action. En 2007, la Conférence internationale du Travail a examiné les conséquences du changement climatique pour le monde du travail. Par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies (CCS), l'OIT s'est engagée à développer une compréhension et une approche de l'adaptation communes. L'OIT a également participé aux efforts internationaux par le biais de la CCNUCC et des Conférences des

²⁰ http://www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/WCMS_152065/lang--fr/index.htm

²¹ Les principaux objectifs de cette équipe spéciale sont les suivants : 1) développer un cadre conceptuel global et inclusif des dimensions sociales du changement climatique ; 2) plaider pour l'inclusion de la nature multidimensionnelle du changement climatique, au-delà des impacts environnementaux dans des politiques et des mesures connexes, en particulier les bénéfices sociaux et économiques potentiels en commun d'aborder efficacement le changement climatique et les possibilités d'améliorer le bien-être des femmes, des enfants, des pauvres et des plus vulnérables de la société ; 3) identifier les moyens par lesquels le système des Nations Unies peut soutenir plus efficacement les États membres pour s'assurer que les politiques et les mesures concernant le climat fournissent simultanément de meilleures conditions de vie pour l'ensemble de la société et se traduisent par plus de travail décent, une meilleure santé, un logement adéquat, de l'éducation, l'égalité des sexes, la sécurité alimentaire, une agriculture viable, la protection sociale pour les plus vulnérables, et finalement, contribuant à la réduction de la pauvreté et au développement durable, assurant des processus de développement équitables à faibles émissions de carbone.

Parties. Grâce à ces engagements, et en particulier ceux des mandants syndicaux, la nécessité d'une transition juste et de travail décent a été reconnue dans l'accord de la seizième session de la Conférence des Parties. Les liens étroits qui existent entre le changement climatique et les marchés du travail ont été reconnus :

*[Les Parties] « réalisent que la lutte contre le changement climatique nécessite un changement de paradigme pour l'établissement d'une société à faible émission de carbone qui offre d'importantes possibilités et assure une croissance élevée et le développement durable, basée sur des technologies innovantes et une production, une consommation et des modes de vie plus durables, tout en assurant une **transition juste** pour la main-d'œuvre, qui crée un **travail décent** et des emplois de qualité ; » (CCNUCC 2011, gras ajouté)*

Plus récemment, dans le contexte de l'appel à un suivi du Cadre de l'adaptation de Cancún, l'OIT a présenté un document à la CCNUCC sur le plan de travail du Comité pour l'adaptation. Dans cette présentation l'OIT a recommandé de considérer les domaines suivants :

- Les évaluations des incidences du changement climatique doivent mettre un accent particulier sur les risques de perturbations des moyens de subsistance et les marchés du travail, la hausse du chômage et l'augmentation du travail précaire et informel, l'identification de ceux qui seront les plus touchés par ces changements et comment ces effets se traduisent par des résultats sociaux négatifs.
- La définition d'indicateurs universels pour mesurer les incidences socioéconomiques des politiques et des mesures d'adaptation au changement climatique.
- Le dialogue social²² et la participation des parties prenantes concernées (en particulier les travailleurs, les employeurs et d'autres membres de la société civile) à l'élaboration des politiques d'adaptation au climat, ainsi que à la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation sont importants, car cela mène à des meilleures politiques et mesures qui bénéficient d'un plus large appui.
- Des options d'« adaptation douce »²³ qui renforcent les capacités des individus, des entreprises, des communautés et des institutions à s'adapter au changement climatique de façon réfléchi et efficace, telles que : la structuration et la gestion des systèmes de protection sociale et de la sécurité du revenu ; la planification de la diversification des économies locales afin de créer des emplois qui résistent mieux au changement climatique et des entreprises durables et résistantes ; le renforcement du développement des compétences en temps opportun ; et la création d'institutions du marché du travail

²² La définition de dialogue social utilisée par l'OIT comprend tous les types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre, ou parmi, des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale. (<http://www.ilo.org/public/french/dialogue/themes/sd.htm>)

²³ Les termes « douce » et « dure » sont fréquemment utilisés pour parler d'adaptation. Ils sont pris à partir des termes anglais « software » [logiciel] et « hardware » [matériel] utilisés dans le domaine des ordinateurs et des technologies de l'information. Dans l'adaptation, il est utile de distinguer entre les approches d'adaptation reposant sur une infrastructure (dure), qui impliquent la construction de nouvelles infrastructures ou la protection de l'infrastructure existante contre les effets du changement climatique, par rapport à l'investissement dans des mesures plus douces telles que des systèmes, de l'éducation et des compétences, la fourniture d'informations, qui permettent aux populations touchées de répondre aux changements provoqués par le changement climatique.

plus sensibles et bien conçues. Ces dimensions devraient figurer en bonne place dans un plan national d'adaptation.

- Les améliorations sociales et de l'emploi obtenues grâce à des politiques et des mesures d'adaptation au climat devraient être un objectif et devraient être optimisées. Cela peut être fait, par exemple, en prenant dûment en considération le développement économique local et les PME avec des mesures de diversification.
- Des travaux d'infrastructure et d'« adaptation dure » (y compris l'irrigation, la lutte contre les inondations, la conservation des sols et de l'eau, la gestion des terres, la protection des routes contre les effets du changement climatique, et rendre les établissements à faible revenu en milieu rural et urbain plus résistants) devraient être axés sur la main-d'œuvre à travers des approches fondées sur des ressources locales améliorées avec le choix de la technologie approprié et le renforcement des capacités.
- Les approches d'adaptation doivent renforcer les capacités et les institutions locales pour permettre d'exploiter les connaissances locales, en particulier en ce qui concerne l'environnement local et les priorités des personnes les plus touchées, et d'apporter des réponses locales rapides qui ne dépendent pas de la prise de décisions et de l'approbation centralisées.
- Pour que les approches et les mesures d'adaptation soient durables à long terme, la résilience face aux changements climatiques doit avancer non seulement en matière d'environnement mais aussi en matière sociale et économique et doit, par conséquent, promouvoir un développement fondé sur les emplois verts et en particulier leur création²⁴.

Le BIT a identifié ces zones de travail parce que l'ensemble de ces approches peut soutenir un processus d'adaptation au changement climatique qui n'exacerbe ni n'amplifie les tendances actuelles de l'inégalité croissante, la hausse du chômage et la baisse de qualité de l'emploi, mais qui contribue à améliorer la quantité et la qualité des emplois et à ériger des sociétés et des marchés du travail plus résistants au changement climatique.

Ces sections d'introduction ont fourni le contexte pour le reste de ce document. Elles ont démontré la pertinence de l'OIT pour l'adaptation au changement climatique et ont souligné quelques-uns des travaux en cours. Avant d'aborder plus en détail la façon dont le travail et l'expertise de l'OIT sont pertinents et peuvent contribuer à l'adaptation, il faut mettre en évidence certains des problèmes et des préoccupations relatives à l'adaptation.

2. Concepts, questions et préoccupations en matière d'adaptation

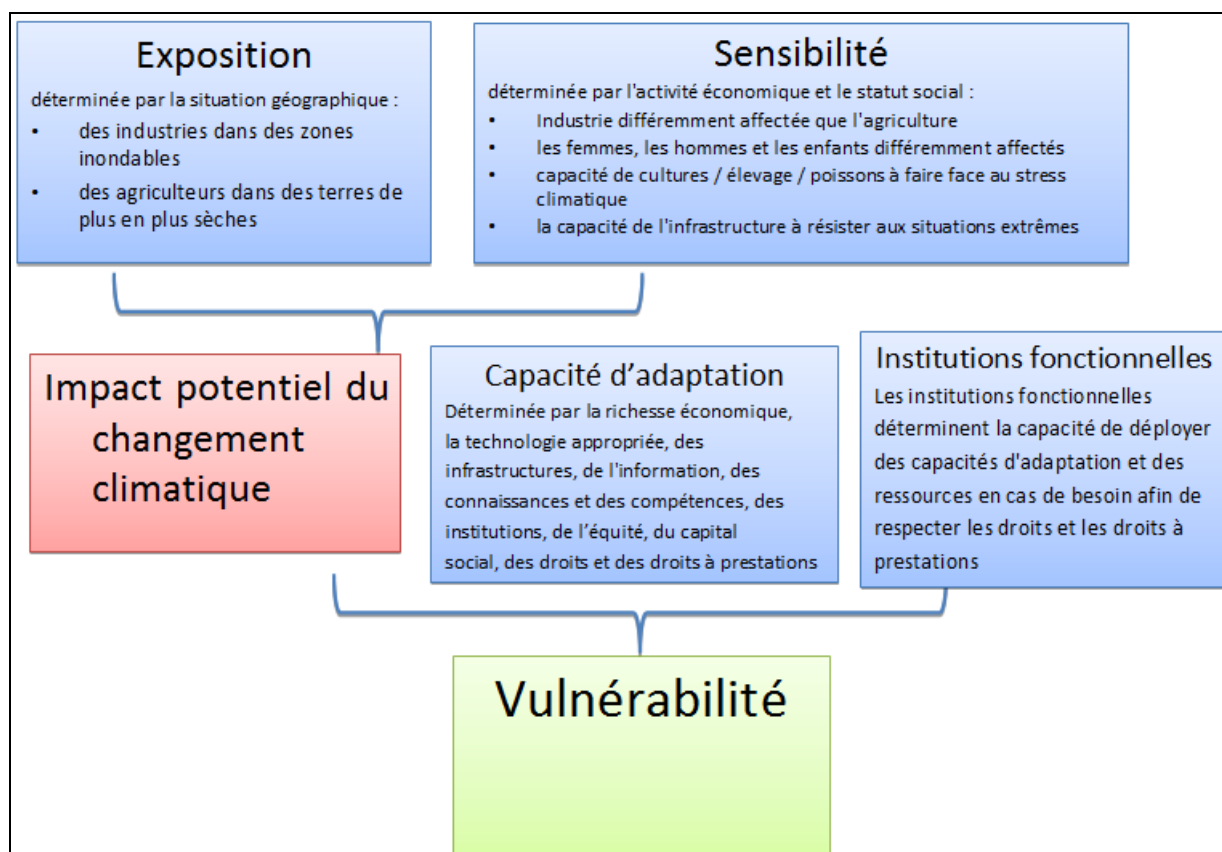
Cette section met en évidence certains facteurs importants qui peuvent avoir une incidence sur l'équité des politiques et des interventions d'adaptation, qui sont d'un intérêt particulier pour l'OIT. Elle vise également à clarifier le concept d'adaptation afin de permettre la formulation d'une approche plus ciblée pour l'OIT.

²⁴ L'OIT a défini les « emplois verts » comme des emplois qui contribuent à réduire l'impact négatif sur l'environnement conduisant finalement à la création d'entreprises et des économies durables du point de vue environnemental, économique et social. Ces emplois sont des emplois décents qui (i) réduisent la consommation d'énergie et de matières premières, (ii) limitent les émissions de gaz à effet de serre, (iii) réduisent les déchets et la pollution et (iv) protègent et restaurent les écosystèmes. Voir aussi : <http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/lang--fr/index.htm>

2.1. L'adaptation pour réduire la vulnérabilité

L'OIT considère que la réduction de la vulnérabilité est fondamentale pour son travail sur l'adaptation. Du point de vue de la justice sociale, il faut donner la priorité aux mesures d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité des personnes les plus vulnérables.

Figure 3 : La conceptualisation de la vulnérabilité pour l'OIT sur la base de la définition du GIEC



Source : Perch 2011

Le GIEC a défini la vulnérabilité au changement climatique comme : « le degré avec lequel un système est susceptible de, ou est incapable de faire face aux effets néfastes du changement climatique, la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes y compris. La vulnérabilité est fonction du caractère, de la magnitude et du taux de variation climatique auquel un système s'expose, sa sensibilité et sa capacité d'adaptation ». Cette définition est représentée schématiquement sur la Figure 3 ci-dessus.

Sur la base de ce qui précède, il est possible de relever trois stratégies pour réduire la vulnérabilité :

- Réduire l'exposition aux effets du changement climatique, par exemple, en ayant des systèmes d'alerte précoce afin de mieux anticiper les événements climatiques extrêmes et la variabilité de la pluviométrie ou la migration hors des zones gravement touchées.
- Réduire la sensibilité aux effets du changement climatique, par exemple, passer à des cultures plus résistantes à la sécheresse dans les zones qui deviennent plus sèches ou souscrire un contrat d'assurance récolte qui permettra de réduire les pertes de revenus en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.
- Augmenter la capacité d'adaptation des personnes touchées à travers, par exemple, l'éducation et la formation sur les impacts du changement climatique, afin de permettre

aux gens de trouver des réponses ; la création des droits à la sécurité sociale ; ou l'accès accru aux technologies d'adaptation. Ceci, à son tour, peut influencer positivement les deux stratégies précédentes.

Il y a, cependant, un aspect important de la vulnérabilité qui est souvent négligé mais qui est souligné par Perch (Perch 2011). Elle signale les droits, les droits à prestations et la capacité d'agir (qu'elle utilise pour décrire la capacité d'exercer ses droits et d'exiger les droits à prestations) comme des influences importantes sur la vulnérabilité, et elle affirme que les solutions qui ne répondent qu'à des besoins tels que la richesse économique, la technologie, l'infrastructure, l'information, les connaissances et les compétences, ou l'accès et la disponibilité, mais qui n'abordent pas la capacité d'agir ou de déployer ces ressources en cas de besoin, manquent une pièce importante du puzzle. Renforcer la capacité d'exercer des droits et d'exiger les droits à prestations est alors un élément essentiel de la capacité d'adaptation des individus et des groupes.

Cet aspect est évidemment important pour l'OIT et est en résonance avec une grande partie de son travail. Des cadres forts, fondés sur les droits, notamment le droit à la liberté d'association, affectent ces capacités et l'OIT a plaidé pour ces cadres depuis longtemps. Le dialogue social est également essentiel pour permettre aux personnes vulnérables d'exercer et d'exiger efficacement leurs droits.

Cette approche à l'adaptation en mettant l'accent sur la réduction de la vulnérabilité pourrait également être appliquée au monde du travail, ce qui soulève trois questions. La première est comment la réduction de l'exposition et de la sensibilité et l'augmentation de la capacité d'adaptation seraient matérialisées dans le monde du travail. La deuxième question est à quelles stratégies l'OIT peut contribuer le plus en raison de son expertise et de son mandat. La troisième est de savoir comment le fait de réduire la vulnérabilité au changement climatique contribue également à réduire la vulnérabilité à d'autres facteurs, et vice versa. Dans quelle mesure les personnes qui sont vulnérables au changement climatique sont-elles également vulnérables à l'insécurité alimentaire, aux catastrophes naturelles non liées au climat ou à d'autres types de chocs ? Et comment des mesures qui réduisent la vulnérabilité à ces facteurs contribuent-elles également à réduire la vulnérabilité au changement climatique ? Alors que le travail fait jusqu'à présent²⁵ indique que les personnes qui sont vulnérables au changement climatique sont également vulnérables aux autres facteurs et vice versa, il faut continuer à faire des recherches sur ces questions afin de pouvoir élaborer des stratégies pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de multiples vulnérabilités. Beaucoup de ces questions sont actuellement traitées par l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée d'étudier les dimensions sociales des changements climatiques.

À ce jour, la plupart des travaux sur la vulnérabilité au changement climatique ont porté sur le niveau sectoriel et géographique. Dans un certain nombre d'études, il a été établi que des secteurs comme l'agriculture, la pêche, la sylviculture, le tourisme et la santé sont vulnérables au changement climatique. Afin de comprendre comment la vulnérabilité de ces secteurs se traduit par la vulnérabilité des travailleurs et quels autres facteurs peuvent influencer leur vulnérabilité il faut continuer à faire des recherches. En outre, les approches qui se concentrent sur des secteurs spécifiques ont des limites, car elles ne

²⁵ La FAO, par exemple, soutient que l'insécurité alimentaire doit être utilisée comme un indicateur de vulnérabilité au changement climatique, voir http://foris.fao.org/meetings/download/_2011/sixteenth_session_of_the_ad_hoc_working_group_on_f/misc_documents/fao_submission_foodsecurity_cc2011.pdf

considèrent qu'un aspect du marché de l'économie et du travail et ne peuvent pas donner une idée des effets possibles si divers secteurs sont touchés simultanément. Il est clair qu'il faut mieux comprendre les effets sociaux du changement climatique et entreprendre une analyse détaillée de l'impact sur l'emploi et l'incidence sur l'égalité et la pauvreté.

2.2 La prise de décisions en matière d'adaptation

La planification et la prise de décisions pour le changement climatique et l'adaptation présentent des défis majeurs pour tous les participants. Tout d'abord, parce que le degré d'incertitude sur la manière exacte dont les changements climatiques vont se dérouler est élevé, deuxièmement, parce que les délais considérés sont longs, et troisièmement parce que de nombreux effets du changement climatique sont sans précédent et il y a peu d'expérience sur la manière de les aborder. Toutefois, une chose semble certaine : la planification et la prise de décisions en ce qui concerne l'adaptation auront de profondes répercussions pour la justice sociale et doivent donc être prises en considération.

Le niveau de justice des politiques et des mesures d'adaptation dépendra des décisions qu'il faudra prendre et des choix qu'il faudra faire parmi différentes options. Le processus de prise de décisions en matière d'adaptation est donc également important, et la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les plus vulnérables, est d'une importance cruciale.

L'OIT a une longue histoire et tradition de prise de décisions en faveur de la justice sociale. Cette prise de décisions est basée sur le dialogue tripartite, qui souligne l'importance d'un processus juste. Bien que ce dialogue doive être appuyé par des recherches et des analyses techniques dont l'analyse coûts-avantages est l'un de ces éléments, ce n'est que par un processus de dialogue inclusif et équitable que de telles décisions peuvent finalement être prises. Il s'agit, essentiellement, d'une reconnaissance explicite du fait que la justice participative doit faire partie d'un tel processus de prise de décisions et que la justice distributive sans justice participative ne peut être qu'une coïncidence (Adger et al. 2005).

Cependant, il existe de fortes tendances et pressions pour que la prise de décisions soit fondée uniquement sur des modèles et des analyses techniques. Il existe, en particulier, un outil technique de prise de décisions couramment utilisé qui mérite d'être examiné, à savoir, l'utilisation de l'analyse coûts-avantages et des outils connexes. En termes monétaires, l'analyse coûts-avantages est devenue l'un des outils de prise de décisions les plus utilisés. De graves préoccupations ont été soulevées concernant les décisions d'adaptation basées uniquement sur de telles analyses (Berger et Chambwera 2010, Stern 2007). Du point de vue de la justice sociale, les analyses monétaires ou économiques du coût-avantage prennent rarement en considération les aspects concernant l'équité et les droits. En conséquence, les décisions sont souvent défavorables pour les pauvres et les plus vulnérables parce que leur productivité économique est plus faible et leurs actifs ont peu de valeur ; donc, sur le plan économique, il n'y a pas beaucoup d'avantages à sauver leurs moyens de subsistance ou leurs foyers²⁶. En particulier, quand il faut choisir parmi diverses

²⁶ Ceci est clairement démontré dans l'étude de cas de la Banque mondiale sur l'économie de l'adaptation au changement climatique (EACC) du Mozambique, qui a conclu que le coût de la construction de défenses contre l'action de la mer dépasse grandement les avantages économiques qu'elle apporterait, alors la construction est déconseillée. Même si cela peut être un argument solide du point de vue économique, il soulève certaines questions graves de justice quant à savoir pourquoi

options, les analyses coûts-avantages sont peu susceptibles de favoriser les pauvres et sauver leurs biens et leurs moyens de subsistance.

Une enquête menée par Adger et al. (2006) sur des réponses d'adaptation à travers le monde a trouvé que l'adaptation est souvent dirigée vers l'obtention d'une plus grande efficacité des ressources, plutôt que de se concentrer sur la réduction de la vulnérabilité. L'analyse coûts-avantages soutiendrait un tel résultat. Du point de vue de la promotion de la justice sociale, différents outils d'adaptation sur la prise de décisions sont donc nécessaires. En outre, il faut sensibiliser davantage sur les limites des analyses coûts-avantages comme l'outil principal pour la prise de décisions sur l'adaptation, en particulier en ce qui concerne la réalisation de la justice sociale.

2.3 Différentes catégorisations des mesures d'adaptation

Il existe une grande variété de mesures d'adaptation qui peuvent être classées de différentes façons. Les plus couramment utilisées sont celles mentionnées à titre d'exemples dans la définition du GIEC de l'adaptation et ont été définies par le GIEC comme suit ²⁷:

Adaptation anticipative et réactionnelle

- *Adaptation anticipative* : Adaptation qui a lieu avant que les effets des changements climatiques soient observables. On parle aussi d'adaptation proactive.
- *Adaptation réactionnelle* : Adaptation qui a lieu après que les effets des changements climatiques ont été observés.

Adaptation de caractère public et privé

- *Adaptation de caractère public* : Adaptation qui est amorcée et réalisée par les services publics. Cette sorte d'adaptation sert généralement les intérêts de la collectivité.
- *Adaptation de caractère privé* : Adaptation qui est amorcée et réalisée par des individus, des ménages ou des entreprises privées. Cette sorte d'adaptation sert d'ordinaire les intérêts de ceux qui la mettent en œuvre.

Adaptation autonome et prévue

- *Adaptation autonome* : Adaptation qui ne constitue pas une réaction réfléchie aux stimuli climatiques, mais qui résulte de changements écologiques des systèmes naturels ou d'une évolution des conditions socio-économiques propres aux systèmes anthropiques. On parle aussi d'adaptation spontanée.
- *Adaptation prévue* : Adaptation qui résulte de décisions stratégiques délibérées, fondées sur une perception claire des conditions qui ont changé - ou qui sont sur le point de

il ne vaut pas la peine de sauver les foyers et les moyens de subsistance des personnes qui n'ont pas causé les changements climatiques et donc si une telle décision devrait être fondée purement sur des aspects économiques.

²⁷ Troisième rapport d'évaluation du GIEC, Groupe de travail II : Conséquences, adaptation et vulnérabilité, Annexe B : Glossaire des termes.

changer - et sur les mesures qu'il convient de prendre pour revenir, s'en tenir ou parvenir à la situation souhaitée.

Ces catégories d'adaptation ne sont pas exclusives et il y en a généralement des chevauchements importants entre les catégories. L'adaptation anticipative, par exemple, est normalement prévue et l'adaptation autonome est en général réactionnelle. Enfin, il est souvent difficile de distinguer entre l'adaptation anticipative et l'adaptation réactionnelle dans le cas d'événements à évolution lente.

2.4 Des événements à évolution lente et la variabilité du climat

Pour une adaptation efficace, il est également important de comprendre que le changement climatique se manifeste à travers des événements à évolution lente, qui sont à long terme et souvent continus, et d'une variabilité accrue du climat, ce qui a des effets immédiats. Il est clair que ces deux manifestations nécessitent des stratégies d'adaptation différentes.

Les événements à évolution lente comprennent l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures, l'acidification des océans, le retrait des glaciers et les effets connexes, la salinisation, la dégradation des terres et des forêts, la diminution de la diversité biologique et la désertification (CCNUCC 2011). Ils demanderont des stratégies d'adaptation à long terme, mais comme leur apparition est lente, ils sont souvent considérés comme des problèmes à résoudre dans l'avenir. Cette attitude ignore le fait qu'ils sont déjà en place, tels que l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures et l'évolution des conditions climatiques, et qu'ils peuvent atteindre des niveaux critiques après lesquels des événements catastrophiques pourraient survenir.

2.5 Les effets du changement climatique et les politiques d'adaptation

Sur le plan conceptuel, il est important de séparer clairement les effets du changement climatique lui-même des politiques et des réponses d'adaptation. Les effets du changement climatique seraient ceux qui résultent des changements physiques et environnementaux du climat, par exemple, comment une hausse de la température moyenne aura une incidence sur la productivité agricole et sur l'emploi. Les effets des politiques et des mesures d'adaptation sont causés par les réponses au changement climatique. Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, si les agriculteurs changent les cultures en raison des températures plus élevées, les conséquences sociales et l'incidence que cela a sur l'agriculteur est le résultat direct d'une mesure d'adaptation. Pour mieux illustrer cette distinction, les estimations des effets du changement climatique seraient fondées sur un scénario de « maintien du statu quo » dans lequel aucune mesure d'adaptation n'est prise, tandis que les effets des mesures d'adaptation seraient basés sur un scénario dans lequel ce type de mesures sont comprises.

Si aucune politique d'adaptation n'est mise en œuvre, les personnes touchées devront s'adapter (toutes seules) d'une manière ou d'une autre. Cela met en évidence l'importante distinction entre l'adaptation collective et l'adaptation individuelle, ce qui sera abordé ci-dessous.

2.6 La justice sociale dans l'adaptation

La réalisation de l'équité et de la justice sociale dans l'adaptation est une tâche complexe. Tout d'abord, il y a la question de savoir si ceux qui ont causé le changement climatique devraient être ceux qui paient pour les coûts de l'adaptation, le principe du «

pollueur-payeur ». Cette question est particulièrement importante car de nombreuses communautés pauvres, des sociétés et des pays qui ont le moins contribué au changement climatique seront probablement les plus touchés. Ceci a été largement débattu et il n'est généralement pas nié que cet aspect du changement climatique soit extrêmement injuste. Toutefois, il est également reconnu que, même si ce principe est assez simple, il soulève des questions qui sont très complexes, en particulier d'un point de vue politique. Cela signifie que les pays ayant de fortes émissions (historiques, actuelles et futures) assument la responsabilité de payer pour des mesures d'adaptation dans d'autres pays, des mesures dont les coûts sont encore inconnus. Il s'agit d'un engagement très difficile à faire sur le plan politique.

Un point qui est lié à celui-ci, mais quelque peu différent, est dans quelle mesure ceux qui ont la capacité d'adaptation la plus faible doivent porter le fardeau du changement climatique. Tandis que ceux qui ont la capacité d'adaptation la plus faible sont en grande partie (mais pas entièrement) les moins responsables du changement climatique, une question d'équité se poserait même si ce n'était pas le cas. On pourrait affirmer qu'il serait juste que ceux qui ont plus de moyens aident ceux qui en ont moins à couvrir les coûts du changement climatique. Les notions d'adaptation collective et individuelle sont utiles pour illustrer certains de ces arguments.

L'adaptation collective et individuelle est similaire à l'adaptation de caractère public et privé mentionnée précédemment, mais il y a certaines différences. L'adaptation collective peut faire référence à l'adaptation grâce à des interventions publiques (gouvernements) —tout comme l'adaptation de caractère public—mais elle peut également impliquer des organisations, des entreprises, des collectivités et des individus qui se réunissent pour prendre des mesures collectives. Il est également utile de comprendre que dans l'adaptation collective il y a une hiérarchie. Des pays agissant collectivement peuvent prendre des mesures au niveau mondial, par exemple, avec les pays les plus riches, mettant des fonds à la disposition des pays les plus vulnérables et les plus pauvres qui souffrent le plus, mais ont le moins contribué à la cause du problème. Au niveau des pays, les gouvernements fédéraux pourraient agir au niveau national ou laisser certains aspects de l'adaptation à des niveaux inférieurs de l'administration.

L'adaptation individuelle fait référence à une situation dans laquelle l'adaptation est réalisée par des acteurs individuels. Dans la plupart des contextes, et en particulier dans le cas de ceux qui sont vulnérables au changement climatique, dépendre de l'adaptation individuelle est généralement profondément injuste. Par exemple, les petits États insulaires ou les communautés d'agriculteurs de subsistance ne devraient pas être laissés à s'adapter au changement climatique tous seuls. En même temps, un certain niveau d'adaptation individuelle est souvent inévitable, qu'il s'agisse de travailleurs qui apprennent de nouvelles compétences ou des agriculteurs qui plantent des cultures différentes ou des personnes qui migrent hors de la sécheresse des zones sinistrées. La question clé ici est qu'aucune mesure d'adaptation collective ne représente essentiellement un choix politique pour déplacer le fardeau de l'adaptation du collectif à l'individuel. Cela se manifeste à travers toute la hiérarchie de l'adaptation collective. Si les efforts mondiaux échouent, les gouvernements nationaux seront seuls à assumer la charge ; si les gouvernements nationaux n'agissent pas, les gouvernements locaux devront faire face à des impacts du changement climatique tous seuls, et si aucune des institutions publiques n'agit, alors l'adaptation collective ou individuelle privée reste la dernière option. Avec le concept de vulnérabilité à l'esprit, ce sont alors les plus vulnérables, et notamment les pauvres, qui doivent s'adapter individuellement si aucune action publique ou collective n'est prise. Cela montre clairement la dimension de justice sociale des choix d'adaptation au changement climatique.

Par conséquent, l'adaptation suppose également des choix politiques entre le degré d'action collective et le degré d'action individuelle, mais avec la compréhension sous-jacente que l'option de ne pas agir n'existe pas et que l'absence d'une action collective déplace automatiquement la charge vers les individus.

Sans doute, d'autres problèmes d'équité en matière d'adaptation se produiront aussi. Dans un environnement aux ressources limitées, il est possible que les sociétés doivent faire face à la situation difficile d'avoir à choisir entre laisser certaines zones rurales ou certaines zones urbaines inondées si les ressources sont insuffisantes pour sauver les deux zones. Le choix ici implique de décider qui va supporter les coûts et qui va tirer les bénéfices de l'action collective. La charge passe d'un groupe à l'autre, pas entre les individus et la collectivité. Comment et sur quelle base ces décisions seront prises dépendra, dans une grande mesure, de la force de la démocratie dans le pays concerné.

Comment faire face aux effets du changement climatique d'une manière juste et équitable, voici la question à laquelle sont confrontés les décideurs et les sociétés du monde entier. Une dimension sera de savoir comment allouer des ressources de façon juste et démocratique. Une autre peut être comment équilibrer les efforts individuels et collectifs de façon équitable. Et la question suivante se pose à tous les niveaux : quel est le rôle de la communauté internationale vis-à-vis de chaque pays, celui des gouvernements nationaux par rapport aux gouvernements locaux, et des communautés et des individus au sein des communautés ? Il est possible que la réponse réside dans le principe que la seule option juste, en définitive, soit que les responsables du changement climatique supportent tous les coûts de l'adaptation. Mais pour l'instant, même sur ce principe, il n'y a pas de consensus mondial, et encore moins des idées sur la façon dont cela serait mis en œuvre dans la pratique. En même temps, les coûts de l'adaptation sont réels et à la hausse, et dans de nombreux cas les plus vulnérables continuent à supporter une part injuste du fardeau auquel ils ont peu contribué.

2.7 Les impacts résiduels dans l'adaptation

Le concept d'impact résiduel est un autre concept utile qui sert à mieux comprendre les conséquences de l'adaptation en matière de justice. Le GIEC définit un impact résiduel comme les effets du changement climatique qui se produiraient après l'adaptation. Ils sont aussi appelés les impacts tolérés et peuvent être considérés comme les impacts que la société juge acceptables (selon les critères de chaque société) et contre lesquels aucune autre mesure d'adaptation pour éviter l'impact n'est prise (OCDE 2010). Bien que, en général, il faut faire tous les efforts pour éviter ou minimiser les impacts résiduels, pour un certain nombre de raisons il n'est pas déraisonnable de supposer qu'il y aura des impacts résiduels inévitables. Tout d'abord, étant donné l'incertitude sur la façon exacte dont le climat va changer et sur l'efficacité des mesures d'adaptation, il est probable que l'adaptation ne sera pas complètement efficace dans tous les cas. Deuxièmement, dans de nombreux pays et régions, la capacité et les ressources pour mettre en œuvre toutes les mesures d'adaptation nécessaires sont limitées. Troisièmement, il est probable qu'il y aura des impacts qui ne pourront pas être évités par aucune mesure d'adaptation, ce qui signifie que les impacts résiduels seront inévitables. Les impacts résiduels, donc, donnent lieu à des questions importantes de politique publique en matière d'adaptation :

1. Qui décide quels impacts doivent être abordés à l'échelle publique et quels impacts deviennent résiduels et doivent être pris en charge par les individus ?
2. Comment les impacts résiduels sont-ils répartis entre ceux qui sont touchés ?

Ces deux questions sont importantes pour l'OIT. La première souligne l'importance du dialogue social et la prise de décisions participative. Il est probable que ceux qui n'ont pas

de voix dans le processus de prise de décisions auront à porter le fardeau des impacts résiduels ; alors, une large participation devient nécessaire pour empêcher un tel résultat injuste. La deuxième question fait ressortir l'importance de la protection sociale. Les systèmes de protection sociale sont susceptibles d'être un instrument clé de la capacité pour compenser ceux qui ont à réaliser une part inéquitable des impacts résiduels à grande échelle. Si la protection sociale est considérée une réponse adaptative, comme elle devrait l'être, il est probable qu'elle traitera les impacts résiduels d'autres mesures d'adaptation.

2.8 Les mesures qui concernent à la fois l'adaptation et l'atténuation

Il y a aussi des mesures qui traitent l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation simultanément. Le reboisement peut, par exemple, accroître la résilience de la région pour mieux résister aux effets du changement climatique. Ceci, à son tour, rend aussi les communautés de la région, qui dépendent de ces forêts, plus résistantes et améliore ou stabilise leurs moyens de subsistance. En même temps, l'augmentation de la couverture forestière contribue à l'atténuation par l'absorption du dioxyde de carbone de l'atmosphère. Les activités liées à la sylviculture sont les mesures les plus courantes qui abordent à la fois l'adaptation et l'atténuation, mais ces effets sont communs à la réhabilitation de nombreux écosystèmes naturels. Cependant, dans la plupart des cas, les mesures d'adaptation sont très différents des mesures d'atténuation.

3. L'évaluation des impacts du changement climatique sur le monde du travail

Afin de prendre des mesures d'adaptation efficaces, il faut bien comprendre les impacts socio-économiques du changement climatique et les options possibles d'adaptation. Ce sujet a été discuté au cours de la Conférence internationale du Travail en 2007²⁸, et dans des entretiens récentes avec le personnel de l'OIT il y a eu un très fort soutien pour que l'OIT s'engage à un degré beaucoup plus élevé dans l'évaluation des impacts du changement climatique sur le monde du travail. Cela a été considéré comme un domaine critique dans lequel l'OIT pourrait prendre l'initiative, car il est peu probable qu'un autre organisme s'en occupe, et cela semblerait être un complément naturel à la vocation sociale de l'OIT. En outre, ces évaluations seraient extrêmement précieuses pour soutenir les travaux futurs de l'OIT sur l'adaptation car cela permettrait de mieux identifier les zones et les secteurs qui sont les plus touchés. Le tableau 1 ci-dessous donne un bref aperçu et quelques exemples des incidences prévues du changement climatique sur l'emploi et l'activité économique. Cette section met en évidence les lacunes qui ont été identifiées dans le domaine des évaluations et fournit quelques exemples pour montrer la pertinence de ce travail et donner des orientations sur la façon dont l'OIT pourrait procéder, en tenant compte de son expertise et de certaines de ses activités déjà en cours. Des organismes apparentés, comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ont des programmes de recherche qui permettent de prédire, par exemple, qu'en 2030 il y aura une augmentation du fardeau pour la santé car 90 millions de personnes supplémentaires seront exposées au paludisme. La probabilité d'un conflit civil pourrait augmenter de 54 %, principalement en raison de conflits liés à l'eau (d'ici 2020, entre 75 et 250 millions de personnes de plus qu'aujourd'hui seront exposées à une augmentation du stress hydrique en Afrique (GIEC, 2007a). Cela pourrait réduire les rendements dans l'agriculture pluviale jusqu'à 50 %. Vingt à trente pour cent des espèces végétales et animales sont menacées d'extinction si l'augmentation de la température moyenne mondiale dépasse 1,5 à 2,5 °C (GIEC, 2007a). L'élévation du niveau de la mer projetée vers la fin du 21ème siècle se situe entre 0,18 et 0,59 mètres (GIEC, 2007a). La température mondiale devrait augmenter entre 1 et 5-6 °C d'ici 2100. Bien que les prévisions existent sur les conséquences économiques du changement climatique, on ne sait pas ce que cela signifie pour le monde du travail. Quelle est l'incidence du changement climatique sur l'emploi ? L'OIT est dans la position la plus appropriée pour répondre à ces questions.

²⁸ La Conférence a conclu : « En outre, dans les paramètres du programme et du budget, le Bureau devrait renforcer sa base de connaissances sur les questions émergentes (par exemple, par la recherche dans des domaines tels que le lien entre la durabilité, l'impact du changement climatique sur les entreprises et l'emploi ... et de renforcer ses programmes de coopération technique » (BIT 2007).

Tableau 1 : Les effets du changement climatique et les conséquences sur l'emploi et l'activité économique

Phénomène et évolution anticipée	Probabilité de l'évolution future selon les projections établies pour le 21ème siècle sur la base des scénarios SRES*	Agriculture, foresterie et écosystèmes	Activités économiques associées et conséquences sur l'emploi	Industrie, établissements humains et société	Activités économiques connexes et conséquences sur l'emploi
Journées et nuits froides moins nombreuses et moins froides, journées et nuits chaudes plus nombreuses et plus chaudes, sur la plupart des terres émergées	Pratiquement certain	Hausse des rendements dans les régions froides, baisse dans les régions chaudes ; invasions d'insectes plus fréquentes	Augmentation de la productivité dans les régions froides ; réduction de la productivité, des revenus et des moyens de subsistance dans les régions chaudes et plus vulnérables aux invasions d'insectes	Baisse de la demande énergétique pour le chauffage, hausse pour la climatisation ; détérioration de la qualité de l'air urbain ; perturbations moins fréquentes des transports dues à la neige et au verglas ; effets sur le tourisme hivernal	Réduction de l'emploi dans les zones touristiques d'hiver et les zones qui deviennent trop chaudes en été
Périodes ou vagues de chaleur plus fréquentes sur la plupart des terres émergées	Très probable	Baisse des rendements dans les régions chaudes en raison du stress thermique ; risque accru d'incendies ; problèmes liés à la qualité de l'eau (prolifération d'algues, p. ex.)	Réduction de la productivité agricole, des revenus et des moyens de subsistance de ceux qui dépendent de l'agriculture ; augmentation des risques pour les personnes dans le secteur forestier ; baisse de la productivité de la pêche	Baisse de la qualité de vie des personnes mal logées dans les régions chaudes ; incidences sur les personnes âgées, les très jeunes enfants et les pauvres	Augmentation du stress au travail pour ceux qui travaillent dans des usines ou des bureaux inappropriés, ainsi que à l'extérieur
Fortes précipitations plus fréquentes dans la plupart des régions	Très probable	Perte de récoltes ; érosion des sols ; impossibilité de cultiver les terres	Réduction de la productivité agricole, des revenus et des moyens de subsistance pour ceux qui	Perturbation des établissements humains, du commerce, des transports et de	Les perturbations réduisent la viabilité du commerce et des entreprises ; la

		détrempées	<i>dépendent de l'agriculture</i>	l'organisation sociale lors des inondations ; pressions sur les infrastructures urbaines et rurales ; pertes matérielles	<i>perte de la propriété touche les travailleurs et les entreprises ; l'augmentation de la pression sur les infrastructures réduit la qualité avec des impacts sur l'activité économique</i>
Progression de la sécheresse	Probable	Dégradation des sols ; baisse des rendements ou perte de récoltes ; mortalité plus fréquente du bétail ; risque accru d'incendies	<i>Réduction de la productivité agricole, des revenus et des moyens de subsistance de ceux qui dépendent de l'agriculture ; augmentation des risques pour les personnes dans le secteur forestier</i>	Pénurie d'eau dans les établissements humains, l'industrie et les collectivités ; baisse du potentiel hydroélectrique ; possibilité de migration des populations	<i>Les pénuries d'eau affectent les industries et peuvent conduire à une baisse de la productivité et / ou la migration ; une réduction hydroélectrique peut conduire à des coupures de courant ou à l'augmentation des coûts de l'énergie affectant la viabilité des entreprises</i>
Augmentation de l'activité cyclonique intense	Probable	Perte de récoltes ; déracinement d'arbres par le vent ; dégâts causés aux récifs coralliens	<i>Réduction de la productivité agricole, des revenus et des moyens de subsistance de ceux qui dépendent de l'agriculture, réduction de l'emploi dans les zones touristiques avec des récifs coralliens</i>	Perturbations causées par les inondations et les vents violents ; impossibilité de s'assurer auprès du secteur privé dans les zones vulnérables ; possibilité de migration des populations ; pertes matérielles ; effets sur le tourisme	<i>Les perturbations réduisent la viabilité du commerce et des entreprises ; migration des entreprises vers des zones à faible risque ; les pertes matérielles touchent les travailleurs et les entreprises ; le dommage aux infrastructures réduit l'accès et affecte l'activité économique</i>
Incidence accrue des	Probable	Salinisation des eaux	<i>Réduction de la productivité</i>	Coût de la protection du	<i>Cela affectera la prise de</i>

épisodes d'élévation extrême du niveau de la mer (à l'exception des tsunamis)		d'irrigation, des estuaires et des systèmes d'eau douce	<i>agricole, des revenus et des moyens de subsistance de ceux qui dépendent de l'agriculture ; impacts négatifs sur les pêches dépendantes des estuaires et des systèmes d'eau douce</i>	littoral par rapport au coût de la réaffectation des terres ; possibilité de déplacement des populations et des infrastructures ; voir aussi l'activité cyclonique (ci-dessus)	<i>décisions et l'emploi dans les zones côtières, les moyens de subsistance alternatifs et les compétences dans d'autres activités économiques pour les déplacés ; le dommage aux infrastructures réduit l'accès et affecte l'activité économique</i>
---	--	---	--	---	---

Source : GIEC 2007 (texte en gras) avec des ajouts en italique.

* SRES = Special Report on Emission Scenarios (Rapport spécial du GIEC sur les scénarios d'émissions)

3.1 Les lacunes actuelles dans l'évaluation des impacts sur l'emploi

Le personnel du BIT reconnaît que trop peu a été fait concernant les évaluations de l'impact du changement climatique sur l'emploi, en particulier en ce qui concerne la quantification de ces impacts. Ces points de vue font écho aux conclusions de la CES dans son étude de l'impact du changement climatique sur l'emploi en Europe, comme indiqué ci-dessous :

« L'étude révèle un déficit flagrant de connaissances sur les liens entre changement climatique et emploi. La carence est particulièrement marquée en ce qui concerne l'impact du réchauffement climatique sur l'emploi, pour lequel, à notre connaissance, aucune étude n'est disponible. Ce constat est préoccupant, car la situation dans certains secteurs sensibles au climat exigerait une action immédiate sur les qualifications et les reconversions possibles. » (CES 2007)

Les incidences sur l'emploi et les moyens d'existence (et la réalisation de l'OMD 1) sont une préoccupation particulière pour le BIT, ainsi que la possibilité qu'elles forment un canal de transmission pouvant aggraver la situation sociale. Il est également important de comprendre comment certains groupes peuvent être plus gravement touchés que d'autres. Les crises récentes ont démontré les conséquences et les interconnexions entre le déclin économique et les pertes d'emplois, la stagnation des salaires, le travail des enfants, l'informalité croissante et l'augmentation de la pauvreté, ainsi que les divers degrés d'efficacité des réponses données aux préoccupations sociales et des marchés du travail. L'OIT a également beaucoup travaillé sur ces conséquences et interconnexions, ainsi qu'en évaluant les effets de l'atténuation, mais pas encore dans le contexte de l'adaptation au changement climatique. Des méthodologies existantes, telles que celles décrites dans le

guide professionnelle du GHK²⁹, se concentrent sur l'emploi existant dans les secteurs verts, comme les énergies renouvelables et les dimensions de l'emploi des scénarios d'investissement, mais elles ne sont pas encore utilisées pour évaluer les impacts du changement climatique. Néanmoins, l'expérience et les méthodologies développées dans ce sens apporteront une contribution précieuse à une meilleure compréhension et quantification des effets du changement climatique, et elles devront être intégrées dans les travaux futurs.

Ce travail entraînerait le développement de méthodes, d'approches et de modèles pour l'évaluation de l'emploi et du revenu, ainsi que la réalisation d'évaluations dans différents pays, localités (niveau infranational) et secteurs. Les méthodes devraient être suffisamment souples pour tenir compte des préoccupations et des contextes locaux, ainsi que des données limitées disponibles dans de nombreux pays en développement, en particulier les PMA où ces évaluations sont les plus urgentes. Tout cela demanderait des ressources considérables et un engagement à long terme de la part de l'OIT. Compte tenu du fait que certains travaux pourraient être effectués en utilisant des ressources et des modèles de connaissance existants, il faudra faire des efforts pour mobiliser des ressources supplémentaires.

L'objectif principal de ces évaluations doit être de permettre une meilleure élaboration de politiques en matière d'adaptation, notamment au niveau national. Ces évaluations devraient non seulement mettre en évidence la nature de la menace que le changement climatique peut poser dans certains domaines, mais également viser à fournir des informations qui permettront aux gouvernements et à d'autres acteurs de planifier et d'élaborer des politiques nationales de manière plus efficace, et de prendre des mesures d'adaptation. Cela exige une bonne compréhension du contexte local et du type d'informations que les décideurs locaux cherchent.

3.2 Exemples d'évaluations quantitatives

Bien que jusqu'à présent les travaux effectués concernant la quantification des impacts de l'adaptation au changement climatique sur l'emploi sont limités, certaines évaluations ont déjà été réalisées. Trois exemples sont présentés ci-dessous dans le but de souligner certains des défis spécifiques qui se posent et ses répercussions sur l'emploi.

La Banque mondiale a effectué des recherches à travers son projet d'Économie de l'adaptation au changement climatique (EACC) qui, en plus de viser à développer une approche globale pour évaluer les impacts du changement climatique et des mesures d'adaptation, comprenait sept études de cas de pays³⁰.

L'approche dans les études de la Banque mondiale consiste d'abord à établir une base de développement pour chaque pays. Elle évalue ensuite, pour le pays dans l'étude de cas, l'exposition probable au changement climatique la plus pertinente basée sur les scénarios climatiques élaborés par le GIEC. Différentes approches sont utilisées pour évaluer la sensibilité aux changements climatiques prévus, mais elles sont généralement sectorielles. Les zones géographiques qui sont exposées, telles que les zones côtières, sont également

²⁹ GHK / OIT 2011: Exploring the links between the environment, the economy and employment in developing countries A Practitioner's Guide.

³⁰ Ces pays sont le Bangladesh, la Bolivie, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, le Samoa et le Viet Nam.

évaluées. Les impacts sont alors estimés dans l'hypothèse que l'adaptation n'ait pas lieu, et ceux-ci sont présentés comme des écarts par rapport à la base de référence de développement. L'ampleur de l'écart reflète, pour l'essentiel, les coûts estimés du changement climatique. Les évaluations analysent les secteurs critiques de chaque pays, et les études estiment les impacts pour ces secteurs, ainsi que les régions vulnérables spécifiques dans ce pays.

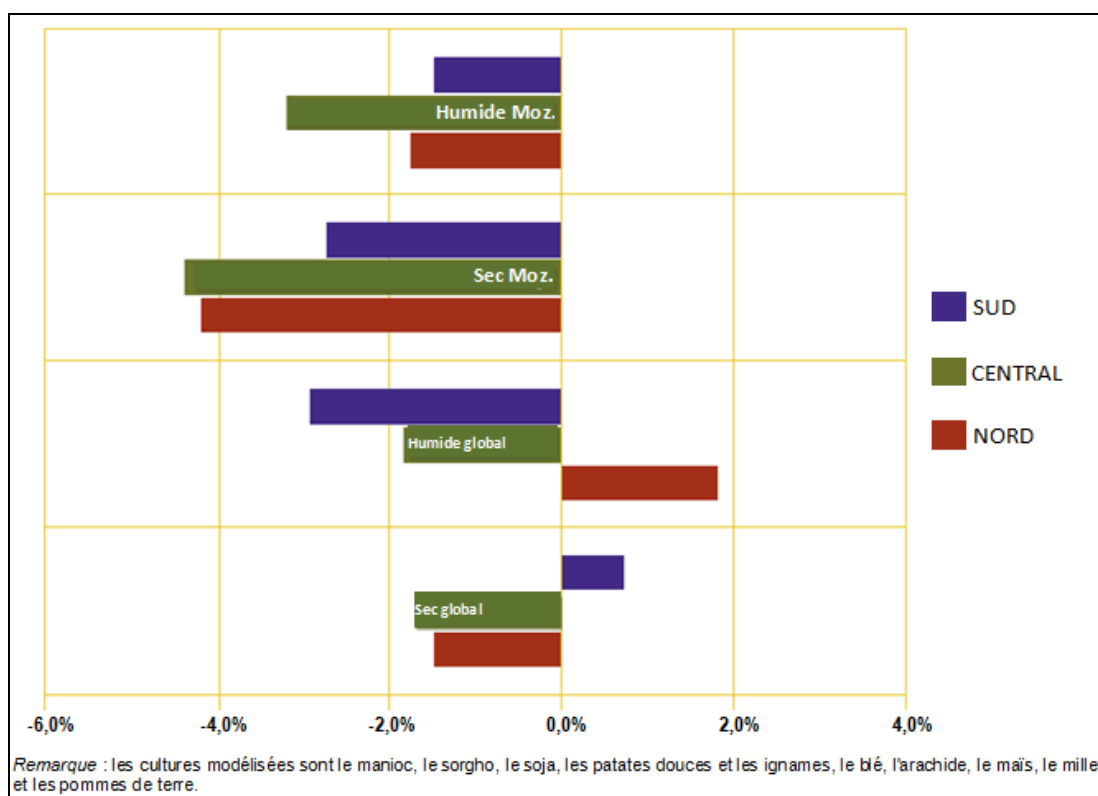
Les conclusions des évaluations récentes au Viet Nam et au Mozambique donnent une idée de l'ampleur et des types d'impacts du changement climatique qui pourraient se produire dans ces pays. Quelques-unes, présentées ci-dessous, sont pertinentes pour l'emploi et les moyens de subsistance. Alors que toutes ces conclusions fournissent des estimations limitées des incidences spécifiques sur l'emploi, il est clair que ces incidences sont susceptibles d'être importantes. En même temps, il convient de mentionner que ces trois pays sont parmi les plus vulnérables au changement climatique ; ces effets, donc, ne représentent pas les effets typiques qui peuvent être extrapolés à d'autres pays.

Pour le Mozambique, l'étude d'EACC de la Banque mondiale arrive aux résultats suivants :

L'agriculture au Mozambique représente 24 % du PIB et 70 % de l'emploi. Dans tous les scénarios, le rendement moyen net des cultures pour l'ensemble du pays est plus faible par rapport au rendement de référence sans changement climatique. L'impact du changement climatique au cours des 40 prochaines années conduirait à une diminution de 2 à 4 % des rendements des principales cultures, en particulier dans la région centrale, comme le montre la figure 2. Ceci, combiné avec les effets d'une augmentation de la fréquence des inondations sur les routes rurales, se traduirait par une perte de PIB agricole de 4,5 % (conservateur) et de 9,8 % (plus pessimiste).

Le fait de savoir exactement comment ces effets se traduiraient par des incidences sur l'emploi justifie de nouvelles recherches, mais sur la base de ces conclusions, il est juste de conclure qu'elles seront considérables.

Figure 4 : Les effets du climat sur le rendement des principales cultures au Mozambique



Source : La Banque mondiale 2010

Tableau 2 : L'impact total du changement climatique sur la production agricole au Viet Nam dans le scénario en 2050 en millions de tonnes métriques

Scénario d'impact climatique	Riz non décortiqué			Production de maïs	Production de manioc	Production de canne à sucre	Production de café	Production de légumes
	Production	Niveau de la mer	Total					
Sec	-6,7	-2,4	-9,1	-1,1	-1,9	-3,7	-0,4	-1,7
Humide	-5,8	-2,5	-8,4	-1,0	-2,6	-2,9	-0,4	-3,1
Ministère des ressources naturelles et de l'environnement ³¹	-3,4	-2,4	-5,8	-0,3	-0,6	-1,4	-0,1	-0,9

Source : La Banque mondiale 2010b

³¹ Le scénario présenté par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement pour le Viet Nam se situe au milieu d'une série de scénarios climatiques classés par leurs indices d'humidité du climat.

L'étude de cas du Viet Nam a également conclu que les incidences sur l'agriculture seraient considérables. Ceci est particulièrement important étant donné que, malgré l'évolution rapide de l'industrialisation du pays dans les deux dernières décennies, l'agriculture reste un secteur économique majeur au Viet Nam, qui génère des emplois et des revenus pour une grande partie de la population (57 % en 2005). Les résultats sont présentés dans le tableau 2 ci-dessus et l'étude estime que la production de riz non décortiqué pourrait baisser de 5,8 à 9,1 millions de tonnes par an selon le scénario climatique utilisé, comme indiqué dans le tableau. À titre de référence, et pour aider à mettre ces chiffres en perspective, la production de riz en 2007 s'est élevée à 35,6³² millions de tonnes et, entre 1961 et 2007, la production globale de riz non décortiqué au Viet Nam a quadruplé. Bien que cette baisse soit de 16 % et de 26 % par rapport aux niveaux de production en 2007, la production globale est susceptible d'augmenter sensiblement d'ici à 2050³³.

Un autre exemple est le travail de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), qui a également développé des approches pour évaluer l'impact du changement climatique et se trouve actuellement dans le processus d'évaluation d'un certain nombre de pays ou régions vulnérables. Son étude sur la Namibie, qui a été publiée en 2007, met en évidence une approche quelque peu différente (Reid et al. 2007). Certaines étapes sont similaires en ce que les effets plausibles sont des estimations sur la base de l'exposition et de la sensibilité dans les secteurs les plus vulnérables en Namibie, à savoir, l'agriculture, la pêche et le tourisme. Encore une fois, les scénarios et les modèles climatiques du GIEC constituent la base de l'évaluation de l'exposition. Ces estimations des incidences sont ensuite incorporés dans un modèle d'équilibre général informatisé afin d'obtenir une image de l'impact sur l'économie dans son ensemble.

Pour la Namibie, l'étude de l'IIED publiée en 2007 a conclu que, même dans le meilleur des cas, un quart de la population aura besoin de trouver de nouveaux moyens de subsistance. Il est probable que des populations rurales déplacées migrent vers les villes, ce qui pourrait causer une chute des revenus des travailleurs non qualifiés de 12 à 24 % afin d'absorber les nouveaux travailleurs.

Tous ces résultats signifient évidemment des changements profonds sur l'emploi et le monde du travail et méritent une étude plus approfondie. Même si l'horizon est l'année 2050, un délai que beaucoup de personnes pourraient considérer comme le « futur lointain » pour tous ces pays, ces tendances ont déjà commencé à se manifester, et des mesures pour éviter ces effets peuvent être nécessaires dans le court, ou au moins, moyen terme. Les projections qui soulèvent de sérieuses préoccupations sur une période beaucoup plus courte deviennent de plus en plus disponibles. Le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC, par exemple, a conclu : « Selon les projections, d'ici 2020, 75 à 250 millions de personnes seront exposées à un stress hydrique accentué par les changements climatiques » et « Dans certains pays (en Afrique), le rendement de l'agriculture pluviale pourrait chuter

³² Tableau 1. Production du riz non décortiqué (milliers de tonnes) par pays et par zone géographique. Division de statistique de la FAO. http://beta.irri.org/solutions/images/stories/wrs/wrs_nov08_table01_production.xls. Dernier accès le 11-03-2011.

³³ Cependant, il est peu probable que la production puisse être quadruplée à nouveau comme dans les 40 années précédentes, car une grande partie de l'augmentation de la production a été due à un accès accru à l'irrigation. À l'heure actuelle, la plupart des terres aptes a déjà accès à l'irrigation, ce qui, conjugué à d'autres contraintes telles que la disponibilité des terres, pourrait limiter ces énormes augmentations dans les 40 prochaines années.

de 50 % d'ici 2020 » (GIEC 2007). Ces projections ne recouvrent que neuf ans dans le futur, et entrent parfaitement bien dans la durée d'un débat politique et dans le temps requis pour prendre des mesures d'adaptation efficaces contre ces impacts.

Il existe de nombreuses autres approches pour évaluer l'impact du changement climatique, et un recueil de méthodes et d'approches a été compilé sur le site de la CCNUCC³⁴. En outre, le chapitre 6 du rapport Stern fournit une analyse et un aperçu détaillés des approches qui avaient été utilisés avant 2007 (Stern, 2006)³⁵. Toutefois, une grande partie de la discussion dans le rapport Stern met l'accent sur les impacts au niveau mondial, et peu de projections sont présentées sur l'évaluation au niveau national ou local.

3.3 Stratégies possibles pour évaluer les dimensions sociales de l'impact du changement climatique

Le travail de l'OIT dans ce domaine a été important et pourrait constituer la base du travail futur afin de mener des évaluations nationales des impacts prévus du changement climatique et des mesures d'adaptation. L'OIT a également développé une grande expertise dans l'utilisation des différents modèles économiques et approches multisectorielles, ce qui pourrait être complété par des études sectorielles (par exemple, les modèles d'équilibre partiel) dans certains secteurs. Celles-ci sont considérées très appropriées pour ce type d'évaluation. Les modèles d'entrées-sorties, les matrices de comptabilité sociale statiques ou dynamiques (SAM / DySAM)³⁶ permettent l'identification des liens et des canaux de transmission des perturbations à grande échelle causées par le changement climatique tels que l'augmentation du niveau de la mer et de la température, ou des macropolitiques liées à l'environnement telles que l'investissement dans les infrastructures à travers les différents secteurs d'une économie à différents groupes de ménages et travailleurs. Ces modèles monétaires peuvent être complétés par des comptes satellites ayant des valeurs physiques : 1) l'emploi ventilé par sexe, groupe d'âge, situation professionnelle et le niveau de revenu ; 2) l'environnement, saisissant les émissions à effet de serre, la dégradation des terres, entre autres. Le DySAM est un modèle dynamique qui reflète le cercle économique complet d'une économie, ainsi que sa dimension temporelle, et il va au-delà d'un cadre purement comptable pour comprendre une modélisation économique supplémentaire.

Ces modèles rendent également possible le recensement des choix en termes de technologies, permettant ainsi de comparer des solutions technologiques. Par exemple, les modèles d'entrées-sorties, les matrices de comptabilité sociale statiques et dynamiques peuvent aider en simulant les effets sur l'emploi des différentes possibilités d'adaptation et peuvent ainsi contribuer à une meilleure compréhension des options d'adaptation et des choix mieux informés, y compris la façon de concilier le programme de l'environnement avec l'agenda sociale. Ils fournissent des détails sur l'emploi, reflétant la structure socio-économique complète des pays, y compris une dimension temporelle qui va au-delà d'une

³⁴ Voir

http://unfccc.int/adaptation/nairobi_workprogramme/knowledge_resources_and_publications/items/5457.php

³⁵ Le rapport Stern a précédé le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC et, dans ce sens, certaines des discussions qui y figurent sont maintenant un peu obsolètes.

³⁶ BIT 2011, "Dynamic Social Accounting Matrix (DySAM): Concept, Methodology and Simulation Outcomes", J. Alarcón, C. Ernst, B. Khondker, P.D. Sharma, Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), Document de travail de l'Emploi n° 88, Secteur de l'Emploi, Bureau International du Travail, Genève.

approche statique. Cela contribue à l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques et la simulation de l'impact socio-économique des perturbations exogènes (y compris les catastrophes naturelles). Il peut également être utilisé pour explorer spécifiquement la relation entre les stratégies à haute intensité d'emploi, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Certains de ces méthodes et modèles ont déjà été utilisés pour évaluer l'incidence des politiques et des approches plus respectueuses de l'environnement sur la création d'emplois verts³⁷. Cependant, ils n'ont pas encore été utilisés pour évaluer les effets des changements climatiques projetés.

Du point de vue de l'OIT et de ses mandats, ces évaluations d'impact pour l'adaptation devraient, idéalement, être en mesure de fournir un certain nombre de résultats spécifiques. La première série de résultats comprendrait des simulations d'impacts prévus en raison des changements physiques provoqués par le changement climatique. Ceux-ci devraient inclure les effets des phénomènes météorologiques à évolution lente et extrêmes sur :

- L'emploi : Quelles seront les pertes (et gains) directs et indirects d'emplois en raison des effets du changement climatique (y compris les flux migratoires) ?
- La productivité de l'emploi et des moyens de subsistance existants : Quels seront les changements dans la productivité actuelle qui, pouvant ne pas entraîner des pertes d'emplois réelles, soient susceptibles d'entraîner la dégradation de l'emploi et des moyens de subsistance ?
- Les effets multiplicateurs des avantages : Quels sont les effets multiplicateurs dans toute l'économie et l'emploi dans l'ensemble ?
- Les incidences de la qualité de l'emploi : Quels sont les incidences sur l'informalité, les normes et les conditions de travail, le travail des enfants, la santé et la sécurité au travail ?
- Les demandes de protection et de sécurité sociale, les demandes de reconversion professionnelle et d'autres politiques actives du marché du travail auprès des institutions du marché du travail, des hausses du chômage de transition, etc.
- Les incidences sociales des facteurs directs et indirects : Quels sont les baisses de revenu et de consommation des ménages, les effets de la pauvreté sur la santé et l'éducation ?

En même temps, les évaluations ne devraient pas ignorer les répercussions positives que le changement climatique aura sur certains secteurs, notamment les gains possibles par l'augmentation des précipitations et la disponibilité de plus de terres arables, la diminution de la consommation d'énergie dans le logement en raison des températures hivernales plus élevées.

Cette première série de résultats donnerait un aperçu de la vulnérabilité du monde du travail et de la façon dont ces résultats pourraient devenir le point de départ pour une analyse des options d'adaptation. La seconde série d'options fournirait des projections sur la possibilité de différents impacts selon les options d'adaptation qui soient mises en œuvre. Elles évalueraient des mesures de politiques publiques (par exemple, les politiques

³⁷ Voir, par exemple, Pollin & Heintz, 2010 sur l'impact de l'ensemble de principes de la relance budgétaire aux Etats-Unis sur les emplois verts, l'étude de GHK pour le Bangladesh et Bento de Filho 2010 sur l'évaluation des alternatives de revenus pour réduire la déforestation dans la forêt amazonienne.

de l'environnement ou du travail, et les politiques sectorielles aussi) et leur incidence sur l'emploi et la pauvreté. Les incidences tomberaient dans les mêmes catégories que ci-dessus : l'emploi, la productivité, les normes sociales et du travail, les impacts sociaux. Cela permettrait de comparer et d'évaluer diverses options d'adaptation. Idéalement, les évaluations seraient en mesure de donner des indications quant aux impacts qui seraient abordés par des interventions de politiques publiques et s'il y aurait des impacts résiduels. Ces évaluations pourraient devenir des moyens d'intervention essentiels pour éclairer les discussions et les décisions car elles seraient en mesure de démontrer :

- Les conséquences et les effets du fait que l'administration ne prenne pas de mesures pour s'adapter au changement climatique (laissant ainsi cette responsabilité au secteur privé et aux particuliers).
- Les incidences sociales et sur l'emploi des différentes options d'adaptation et ainsi mieux éclairer les réponses d'adaptation, de sorte que ces incidences puissent être explicitement intégrées dans la prise de décisions plutôt qu'être traitées comme « des conséquences imprévues en matière sociale ou d'emploi ».
- Le risque d'impacts résiduels (inévitables) et comment ceux-ci peuvent être répartis équitablement.
- Comment d'autres domaines de travail de l'OIT, tels que la composante du revenu et de la sécurité de l'emploi qui contribuent à la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance ruraux et urbains, l'accès à la santé et à l'éducation, et les demandes de protection sociale, pourraient être affectés par le changement climatique et comment il faudrait donc adapter les politiques et les plans dans ces domaines.

3.4 Évaluation de l'impact des perturbations et des changements structurels sur les marchés du travail

Il est prévu que le changement climatique se manifeste soit par des phénomènes à évolution lente, soit par des événements météorologiques extrêmes. Ces événements, à leur tour, ont des effets différents sur les sociétés humaines. Cependant, les événements météorologiques extrêmes entraîneront souvent des perturbations telles que les pertes soudaines de revenus, des moyens de subsistance, des biens et de logements. Connaître comment les sociétés répondent à ces perturbations est essentiel dans la planification de la façon de diminuer leur impact. Les politiques et les mesures d'adaptation devraient également être fondées sur une évaluation des besoins solide réalisée pour déterminer les dommages réels aux terres et aux actifs générateurs de revenus, et la perte d'emploi et de revenu en raison des événements météorologiques extrêmes.

Il y a des pays qui sont plus exposés aux catastrophes que d'autres et où il a été prédit que la gravité des catastrophes naturelles va augmenter avec le changement climatique. Le Bangladesh en est un exemple. Les pratiques de secours et de redressement classiques ont été progressivement changées par une approche plus globale de réduction des risques de catastrophe. Une évaluation rapide de l'impact du cyclone Sidr en 2007 - menée par l'OIT en collaboration avec le Ministère du Travail et de l'Emploi - a montré que les zones touchées étaient principalement utilisées pour l'agriculture, mais que l'activité non agricole était plus importante que la réhabilitation des fermes. Reconstruire les petites entreprises non agricoles avait un potentiel plus grand pour la récupération parce que l'agriculture était la principale source de revenus de seulement 30 % des ménages. L'accès au crédit était une condition essentielle pour la restauration des ateliers, des outils et des stocks endommagés. Le gouvernement a d'abord imposé un plafond sur les taux d'intérêt, estimant que les banques abusaient de la situation. Cela a conduit à un gel effectif de crédit ordinaire et a forcé les petites entreprises à payer des taux d'intérêt très élevés aux prêteurs d'argent.

Seulement après un dialogue avec les employeurs locaux et les organisations de travailleurs il est devenu clair que de nombreuses entreprises avaient des prêts impayés significatifs avec des prêteurs officiels, que les banques avaient réagi au risque élevé de nouveaux prêts et que le plafond n'était pas une mesure appropriée pour faciliter l'accès à un crédit abordable. Les évaluations des dégâts ont également conclu que dans les zones où les remblais étaient érodés ou n'avaient pas été bien entretenus, l'impact de la tempête et les conséquences dévastatrices étaient beaucoup plus importantes et que le potentiel de la reconstruction fondée sur le travail pouvait fournir jusqu'à 1500 journées de travail par kilomètre de route construite.

Encadré 5: L'impact du cyclone Sidr (Bangladesh) sur l'emploi et les moyens de subsistance

En raison du cyclone Sidr (Bangladesh), 567 000 personnes touchées par cette catastrophe naturelle ont été embauchées, ce qui correspond à 14 % de tous les ménages des douze districts affectés. Les moyens de subsistance ont été touchés principalement par les dommages provoqués aux biens générateurs de revenus et par la perte d'emplois et de revenus. Les dommages aux biens comprennent la perte de bateaux et d'engins de pêche, des équipements d'usine, des outils des travailleurs indépendants, des dommages aux étangs de poissons, la perte de bétail, la destruction des biens communs tels que les routes et les réseaux électriques, la destruction des étables et d'autres infrastructures des fermes, l'ensablement des terres, la destruction des stocks en magasins et locaux commerciaux, et la perte de capital humain producteur de revenu dans la plupart des ménages touchés par la perte de la vie humaine.

Dommages aux entreprises non agricoles

Les entreprises privées ont perdu de l'infrastructure, de l'équipement et du stock au cours du cyclone. Ces activités comprenaient des petits commerces de détail dans des marchés à travers les zones affectées, des petites usines (comme des rizeries, des scieries, des usines à glace, des poteries), des ateliers des métiers (des forgerons, des salons de coiffure, des boutiques de réparation de toutes sortes), certains magasins de commerce de gros, de nombreux fourgonnettes de tricycle et pousse-pousse, des machines à coudre, des outils tenus dans des résidences privées par des travailleurs indépendants, et de nombreux autres types d'équipements. Les dégâts ont touché environ 30 500 établissements et 75 000 emplois. En outre, environ 27 000 travailleurs indépendants sans établissement fixe ont perdu des outils et d'autres actifs. Les biens détruits avaient une valeur totale estimée de BDT 262 millions (3,8 millions de dollars des États-Unis), principalement dans le secteur industriel.

Perte de la production et des revenus dans les entreprises non agricoles

Les entreprises privées ont dû interrompre ou réduire l'activité pour des périodes de temps variables à la suite du cyclone, s'étendant dans certains cas à plus de deux mois en raison de la destruction de biens, du manque d'électricité ou pour d'autres raisons. D'autres entreprises, petites et informelles, ont même pris plus de temps pour se rétablir et certaines ont complètement perdu leur base économique. L'établissement industriel moyen a interrompu ses activités pendant plus de 40 jours. Les entreprises commerciales et des services ont arrêté leur activité pour des périodes beaucoup plus courtes, mais ont également été touchées. La perte totale de revenus dans les établissements industriels et commerciaux en raison de la diminution de l'activité a été estimée à BDT 3,3 milliards (47 millions de dollars des États-Unis), la plupart dans le secteur non-industriel.

Source : Le gouvernement de Bangladesh 2008.

Les différentes unités de l'OIT ont également étudié de nombreux autres types de perturbations telles que la crise financière et économique. Elles ont aussi examiné leur impact sur les différents aspects du monde du travail, y compris les moyens de subsistance, les revenus, le travail des enfants, la migration nationale et internationale et le développement du secteur informel, ainsi que quels types de réponses peuvent être

efficaces pour réduire ces impacts. La récente récession a été examinée de près à partir d'un certain nombre de ces points de vue³⁸.

4. Activités de l'OIT pertinentes à l'amélioration de l'adaptation au changement climatique

Beaucoup des activités actuelles de l'OIT sont déjà très pertinentes pour l'adaptation au changement climatique. À leur tour, le changement climatique et les efforts d'adaptation auront eux aussi des répercussions sur un grand nombre de ces activités, par exemple, sur les politiques actives du marché du travail. Des domaines dans lesquels l'OIT intervient activement ou dont son expertise est pertinente à ces priorités sont brièvement décrits ci-dessous. Néanmoins, il est important de souligner que, même dans les domaines où le travail de l'OIT est très pertinent, il ne faut pas présupposer automatiquement que tous les outils et les approches existantes sont utiles immédiatement. Certains peuvent demander des modifications ou des ajouts, ou avoir besoin d'être ajustés et testés dans des programmes d'adaptation. Dans d'autres cas, il faudrait intensifier les efforts en mettant l'accent plus directement sur le changement climatique.

La liste ci-dessous est structurée selon l'inventaire de travail fait pour déterminer les domaines d'expertise technique et d'expérience de l'OIT qui peuvent être facilement étendus pour améliorer les activités d'adaptation existantes.

4.1 Dialogue social, planification participative et prise de décisions

Le dialogue social, la planification participative et la prise de décisions sont des activités essentielles à toutes les formes d'adaptation publique et planifiée. Au cours de sa longue histoire de promotion et de soutien du tripartisme et du dialogue social, l'OIT a accumulé des connaissances et une expertise considérables dans le domaine de la prise de décisions participative dans la planification nationale par le dialogue social. L'importance du dialogue social repose non seulement sur sa capacité à générer des décisions plus éclairées et démocratiques, mais aussi sur le fait que les décisions issues de ces processus participatifs et inclusifs sont plus susceptibles d'être vues comme justes et légitimes, et de profiter d'un soutien du public plus large.

Il y a deux domaines dans lesquels l'OIT et ses mandants peuvent contribuer à améliorer la planification et l'adaptation aux processus de prise de décisions. Le premier consiste à participer à la planification de l'adaptation en utilisant les structures et les mécanismes de planification existants. Cela impliquerait un engagement des organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que des autorités du travail, dans les processus à travers lesquels les plans d'adaptation sont formulés. À ce jour, les mandants de l'OIT n'ont pas participé directement à l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et les effets sur l'emploi n'ont pas été suffisamment considérés. La participation des mandants augmentera la probabilité que les dimensions sociales et de

³⁸ Voir, par exemple : “*From the Great Recession to Labour Market Recovery. Issues, evidence and policy options*” (Islam et Verick 2011), et “*Brazil: An innovative income led strategy*”, disponible sur http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_153768.pdf

L'emploi des plans d'adaptation soient dûment prises en considération. Cependant, cela exigera également que le changement climatique et l'adaptation soient mis dans les programmes de dialogue social existants, de sorte que les mandants soient en mesure de discuter et de convenir des positions et des approches. Cela est également important, étant donné que c'est grâce à ces processus que les positions et les approches à inclure dans les plans nationaux d'adaptation (PNA) et PANA peuvent être développés et articulés.

Encadré 6 : Premières leçons sur l'efficacité et la légitimité des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)

À l'heure actuelle, il n'y a pas beaucoup de preuves documentaires sur les résultats des processus ou la mise en œuvre de la planification des PANA. Un cas qui a été examiné est celui du PANA du Bangladesh (Huq et Khan, 2006). Les auteurs ont recommandé que les PANA devraient : a) adopter une approche axée sur les moyens de subsistance plutôt qu'une approche sectorielle ; b) mettre l'accent sur les effets à court et à moyen terme de la variabilité du climat, ainsi que sur les effets à long terme ; c) assurer l'intégration des savoirs autochtones et traditionnelles ; et d) garantir l'équité procédurale par la participation interactive et l'auto-mobilisation (Huq et Khan, 2006). Ils ont constaté que les processus de consultation et de planification du PANA sont soumis aux mêmes contraintes et présentent les mêmes problèmes d'exclusion et de focalisation étroite que d'autres processus de planification nationaux (tels que ceux des stratégies de réduction de la pauvreté). Ils concluent que l'équité et l'efficacité de la planification nationale d'adaptation dépendent de la façon dont les gouvernements nationaux incluent déjà ou excluent leurs citoyens des processus de prise de décisions et que la planification participative efficace pour le changement climatique exige le bon fonctionnement des structures démocratiques. Lorsque celles-ci sont absentes, la planification pour le changement climatique n'est plus que de la rhétorique (Huq et Khan, 2006). Huq et Reid (2003), Paavola (2006) et Burton et al. (2002) ont proposé des questions et des conclusions similaires. Il est probable que le rôle clé des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires pour assurer la durabilité et le succès de la planification de l'adaptation deviendra évident au cours de la prochaine période de développement et de mise en œuvre du PANA. (Source GIEC 2007b page 732).

Donner la priorité à la protection des moyens de subsistance des personnes vulnérables au Lesotho

Un autre cas intéressant est le PANA du Lesotho. Ce PANA a, dans une grande mesure, donné la priorité à optimiser les effets positifs des mesures d'adaptation sur les moyens de subsistance et l'emploi. Les mesures d'adaptation proposées ont été évaluées en fonction de six critères : l'impact sur les groupes vulnérables et les ressources ; l'impact sur le taux de croissance économique des communautés vulnérables ; l'impact sur la réduction de la pauvreté ; les synergies avec les accords multilatéraux sur l'environnement ; la création d'emplois ; et les perspectives de durabilité. En conséquence, les trois principales options d'adaptation identifiées étaient : 1) l'amélioration de la résilience des systèmes de production animale dans des conditions climatiques extrêmes dans différentes zones de moyens de subsistance au Lesotho ; 2) la promotion des systèmes durables de moyens de subsistance fondés sur des cultures dans les contreforts, les plaines et la vallée de la rivière Senqu ; et 3) le renforcement des capacités et la réforme des politiques pour intégrer le changement climatique dans les plans de développement sectoriels.

Source : Le PANA de Lesotho³⁹.

Le deuxième rôle potentiel de l'OIT et ses mandants serait d'utiliser leur expertise pour améliorer les processus de planification et de prise de décisions en matière d'adaptation pour répondre à certaines des difficultés recensées dans les processus de planification actuels (voir l'encadré 1 et Perch 2011). Cela supposerait de soutenir la création de cadres et de processus de dialogue afin que la prise de décisions soit plus inclusive. Concrètement, cela impliquerait deux objectifs principaux. Le premier est le renforcement des processus de formulation des PNA et des PANA afin de s'assurer que le processus de prise de décisions soit équilibré, fondé plus sur le dialogue et moins sur les approches hiérarchiques ou technocratiques. Cela vise, donc, à une participation plus large non seulement dans le but de consulter les groupes affectés, mais de tenir compte de leurs

³⁹ <http://unfccc.int/resource/docs/napa/lso01.pdf>

points de vue et leurs intérêts dans les décisions prises. Le deuxième objectif clé serait de créer des mesures et des mécanismes pour s'assurer la participation de tous les acteurs concernés. Du côté du gouvernement, cela signifierait la participation de plus de ministères concernés, mais le plus grand défi serait de s'assurer que les personnes les plus vulnérables aux effets du changement climatique aient la possibilité (et les moyens) de participer efficacement à ces processus et que leurs voix soient écoutées.

4.2 Réduction des risques de catastrophe à haute intensité de main-d'œuvre

Au fil des années, l'OIT a mis au point une approche de réduction des risques de catastrophe qui se concentre sur la prévention de la perte des moyens de subsistance et les revenus et leur rétablissement après les catastrophes. Un volet important de cette approche se concentre sur la planification préalable aux catastrophes pour assurer que les autorités et les parties prenantes centrales et locales sont préparées pour la reprise en main rapide des moyens de subsistance en cas de catastrophes futures⁴⁰.

Un élément important des mesures d'adaptation au changement climatique pour les moyens de subsistance durables est la mise en œuvre d'un processus de planification du relèvement avant la catastrophe pour améliorer l'état de préparation des autorités et des parties prenantes pour répondre aux événements de changement climatique quand ils se produisent. Bien que l'aide humanitaire en cas de catastrophe devienne la priorité des autorités et de la communauté internationale, et même si elle peut être efficace, la nécessité d'une reprise rapide des moyens de subsistance est moins présente dans l'agenda de réponse en cas de catastrophe et n'a pas de canaux de financement prévisibles. En outre, les retards dans l'exécution des processus de relèvement efficaces sont souvent causés par le manque de mesures de préparation axées sur le relèvement.

Ce manque de préparation pour le relèvement augmente la vulnérabilité des communautés face aux risques de catastrophes futures et fait reculer des années de gains de développement. Les mesures prises au cours des premières semaines et mois après une catastrophe ont un impact majeur sur le processus de relèvement à suivre, et il faut les planifier et mettre en œuvre en conséquence. Les choix effectués immédiatement après une catastrophe sur des aspects tels que le rétablissement des moyens de subsistance peuvent affecter les choix futurs pour la réduction de la vulnérabilité à long terme et la reprise économique locale, et peuvent avoir des conséquences graves pour la capacité de relèvement des pauvres.

Attendre l'apparition d'événements de changement climatique prévisibles et puis se précipiter à aider dans le relèvement des populations concernées n'est pas un choix judicieux. Le lendemain d'une catastrophe n'est pas le moment de créer de nouvelles institutions, d'établir de nouvelles politiques et des cadres juridiques, ou de recruter du personnel, car tout cela prend du temps. Les enseignements tirés des opérations de relèvement récentes ont donné lieu à des recommandations dont les gouvernements doivent tenir compte à l'avance afin de décider sur la meilleure façon d'organiser les lois, les finances, les institutions et les organismes gouvernementaux et de mieux répondre aux

⁴⁰ Cette section est un extrait modifié de la contribution de l'OIT à l'atelier de la CCNUCC "Increasing Economic Resilience To Climate Change And Reducing Reliance To Climate Change On Vulnerable Economic Sectors Through Economic Diversification", qui s'est tenue au Caire, en Égypte, du 28 au 30 avril 2009).

besoins de relèvement et de reconstruction à grande échelle dans un délai minimal et avec une efficacité maximale. Tout cela devrait faire partie intégrante des stratégies liées aux programmes publics d'emploi à haute intensité de main-d'œuvre, si elles existent, permettant l'extension rapide du programme si nécessaire.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, la planification en prévision des catastrophes pour la reprise des moyens de subsistance productifs devrait être considérée comme une priorité parmi les mesures d'adaptation au changement climatique. Il s'agit notamment d'un processus qui comporte l'identification systématique des vulnérabilités et des risques, la conception de scénarios possibles et l'élaboration de la réglementation, des mécanismes institutionnels et financiers, des instructions, des responsabilités et des informations nécessaires pour que les principales parties prenantes soient préparées pour la restauration et l'amélioration efficaces des installations, des moyens de subsistance et des conditions de vie préexistantes de la population touchée.

Donc, la planification du relèvement avant les catastrophes joue un rôle crucial dans la gestion globale des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique pour les moyens de subsistance productifs. Cela comprend le processus de réduction des risques liés aux moyens de subsistance dans les zones sujettes aux catastrophes avant qu'elles surviennent, ainsi que les plans et les actions visant à améliorer et restaurer efficacement les moyens de subsistance pendant la phase de relèvement après la catastrophe.

4.3 Déplacement et migration

Bien que la migration soit, possiblement, une réponse d'adaptation dans certains pays et régions, le travail effectué sur la façon dont le changement climatique touchera, en particulier, la migration internationale, a été, pour le moment, limité. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dirige les travaux sur la façon dont le changement climatique va affecter la migration en général, et elle reconnaît qu'il est extrêmement difficile de faire une projection de la dimension et de la nature des flux migratoires liés au climat et à d'autres aspects environnementaux.

Cela se passe, en partie, parce que toutes les migrations, notamment les migrations internationales, sont complexes et provoquées par une combinaison de facteurs (voir l'encadré 6). Souvent, les migrations sont aussi une réponse d'adaptation réactionnelle et, par conséquent, il est très difficile de prédire les schémas de migration ou d'attribuer la migration uniquement au changement climatique (Fritz 2010). Cependant, cela indiquerait qu'il faudrait travailler plus et pas moins pour comprendre les schémas possibles de migration dont la cause serait le changement climatique, afin de pouvoir élaborer des mesures et des politiques pour faire face à cette situation.

Pourtant, certains principes clés pour l'élaboration des politiques de migration dans le contexte des changements climatiques ont été le résultat des travaux de l'OIM. Tout d'abord, de même qu'avec toutes les migrations, il est essentiel de veiller à ce que la migration soit un choix afin d'éviter la migration forcée (OIM 2009). Deuxièmement, on affirme que la migration (volontaire) doit être considérée une stratégie d'adaptation en soi parce que même si la migration peut être une manifestation d'extrême vulnérabilité, elle peut représenter aussi une stratégie d'adaptation, étant donnée qu'elle peut aider à réduire les risques pour la vie, les moyens de subsistance et les écosystèmes, contribuer à la diversification des revenus, et améliorer la capacité globale des ménages et des communautés à faire face aux effets néfastes des changements climatiques et

environnementaux. Depuis des millénaires, la migration a été utilisée comme une stratégie d'adaptation et il est possible qu'elle devienne de plus en plus importante dans l'avenir.

L'OIT a un mandat spécifique en matière de migration internationale : promouvoir une approche fondée sur les droits. Même si le Bureau devra travailler en collaboration étroite avec d'autres organisations et organismes pour répondre à certains des défis qui pourraient résulter du déplacement et de la migration climatique, il doit s'assurer que les normes soient au centre de la discussion et de l'action. En effet, au-delà de la protection des droits des travailleurs migrants contenus dans les Conventions n° 97 et 143, ces deux instruments prévoient des politiques migratoires avisées et durables sur la base de la coopération entre les États (les pays d'origine et les pays de destination), du dialogue social dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires et la promotion des politiques d'intégration. Les connaissances actuelles des possibles flux migratoires futurs sont une confirmation supplémentaire de la nécessité de promouvoir activement la ratification de ces conventions et de demander leur application. Les cadres multilatéraux de l'OIT pour les migrations de travailleurs offrent également des orientations et des conseils aux mandants sur les multiples facettes de la migration de main d'œuvre et pourraient servir d'outil pour la promotion, la ratification et la mise en œuvre des politiques.

Encadré 7 : La migration en tant que stratégie d'adaptation dans la pratique - L'exemple du Guatemala

Le Guatemala est exposé à des ouragans saisonniers, des crues soudaines, des glissements de terrain, des inondations et des sécheresses, et la pauvreté, la dégradation de l'environnement, le surpeuplement dans les zones à haut risque, l'infrastructure mal planifiée et la préparation insuffisante intensifient sa vulnérabilité.

Une enquête réalisée en 2008 sur les envois de fonds et l'impact de l'environnement a révélé que, en 2005, l'ouragan Stan a forcé les habitants des municipalités de Solola, en particulier les pauvres vivant dans les zones dégradées, à fuir vers d'autres communautés afin de commencer une nouvelle vie.

Cependant, l'étude n'a apporté aucun résultat concluant sur l'incidence des risques environnementaux extrêmes sur les migrations internationales ; seulement un pour cent des répondants, essentiellement des Guatémaltèques vivant à l'étranger, ont indiqué qu'ils avaient migré à la suite de catastrophes naturelles. Cela souligne le fait que leur décision de migrer est fondée sur des facteurs de nature tant économique que sociologique.

Toutefois, l'enquête a confirmé que les Guatémaltèques vivant à l'étranger ont tendance à apporter un soutien important aux populations touchées par les catastrophes naturelles dans leur pays d'origine, grâce à une forte augmentation des envois de fonds pour la reconstruction à la suite de catastrophes. Un indicateur pertinent est le fait que les familles qui reçoivent des fonds vivent généralement dans des maisons en béton (94,5 %), ce qui les aide à mieux faire face aux risques naturels.

Source (OIM 2009). Pour plus d'informations, voir <http://www.iom.int/Template/qmaps/migenv.htm>

4.4 Sécurité sociale et protection sociale

La protection sociale, y compris la sécurité sociale de base, comme les soins de santé et les régimes de revenu minimum, est un mécanisme bien établi pour réduire la vulnérabilité et partager les risques de la perte de revenu, et son renforcement devrait faire partie intégrante des mesures d'adaptation. L'OIT a été à l'avant-garde des efforts visant à étendre la sécurité sociale à tous et est l'agence des Nations Unies responsable à cet égard ; elle a aussi une grande expertise dans ce domaine d'activité. Par conséquent, l'OIT devrait jouer un rôle de premier plan pour faire en sorte que la protection sociale soit un pilier essentiel des politiques et des plans d'adaptation.

La protection sociale est importante dans l'adaptation au changement climatique pour au moins quatre raisons. Tout d'abord, elle peut réduire la vulnérabilité aux impacts tels que la hausse des prix alimentaires ou le chômage, ce qui exacerbe encore plus la vulnérabilité au changement climatique. Deuxièmement, la protection sociale peut

améliorer la capacité d'adaptation des plus vulnérables, par exemple, en soutenant leur alimentation, leur santé et leur éducation. Troisièmement, tel qu'il a été expliqué précédemment, les mesures de protection sociale seront essentielles pour aborder les impacts résiduels d'autres mesures d'adaptation au changement climatique. Par exemple, si certaines mesures d'adaptation impliquent soutenir les agriculteurs pour qu'ils puissent passer à des cultures moins sensibles à la température, les mesures de protection sociale peuvent former un filet de sécurité pour ces agriculteurs. Surtout dans les pays qui seront affectés de manière significative par le changement climatique, il est difficile d'imaginer des stratégies d'adaptation efficaces qui n'intègrent pas une protection sociale solide. La raison en est la forte probabilité que certaines personnes puissent perdre leur revenu et que, si elles ne sont pas aidées par la protection sociale, elles tomberont dans la pauvreté. Quatrièmement, les expériences du passé avec les changements structurels et les perturbations ont démontré l'importance de la protection sociale pour absorber ces perturbations et, en même temps, agir comme des « stabilisateurs automatiques » de l'économie conduisant à une reprise plus rapide. Dans le contexte du changement climatique, cela signifie que les incidences des événements climatiques sur les personnes et leurs revenus seront tamponnées par la protection sociale. Ainsi, les économies qui sont très exposées aux changements climatiques seront moins vulnérables, car les personnes seront dotées des moyens nécessaires pour surmonter les périodes de stress climatique. Investir dans la protection sociale est, essentiellement, une intervention d'adaptation anticipative qui améliore la capacité d'adaptation de la société. En même temps, les systèmes de protection sociale devraient également inclure un mécanisme réactif, afin qu'ils puissent réagir aux impacts soudains ou inattendus du changement climatique.

Tout cela met en évidence l'importance de la protection sociale dans l'adaptation et le fait qu'elle doit être un axe majeur pour les pays dans leur adaptation au changement climatique. Le rôle important que la protection sociale doit jouer dans les stratégies d'adaptation s'aligne sur la nécessité de la plupart des pays en développement de renforcer leurs systèmes de protection sociale. En effet, cela a déjà été reflété dans le travail de l'OIT sur la promotion de la mise en place d'un socle de protection sociale et la mise en œuvre des différentes conventions de sécurité sociale, en particulier la Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. Dans le même temps, cependant, il convient également de reconnaître que la protection sociale ne peut pas être la réponse principale à l'adaptation. En fin de compte, prévenir la perte d'emplois et des moyens de subsistance, ou les rétablir, doit être l'objectif principal des politiques d'adaptation. Ci-dessous, on fait un examen de la façon dont les systèmes de protection sociale vont s'adapter aux nouvelles exigences imposées par le changement climatique.

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des demandes nouvelles ou supplémentaires que le changement climatique pourrait imposer aux systèmes de protection sociale, des exemples de situations où ces demandes pourraient surgir, ainsi que d'éventuelles interventions en matière de protection sociale. Les éventuelles réponses de protection sociale ne prétendent pas être exhaustives car il existe de nombreuses façons dont les systèmes de protection sociale peuvent répondre à ces nouvelles exigences.

Tableau 3 : Exigences nouvelles ou additionnelles que le changement climatique pourrait poser aux systèmes de protection sociale

Exigences nouvelles ou additionnelles	Exemple	Possible adaptation des réponses de protection sociale
Renforcement de la couverture en raison de la perte de revenu / chômage plus élevé	Les entreprises peuvent se déplacer en dehors des zones vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes conduisant à une hausse du chômage et à la fermeture des entreprises locales en raison de la réduction de la demande locale	Capacité administrative et financière d'augmenter la couverture pour couvrir l'augmentation du nombre de chômeurs
Renforcement de la couverture due à la réduction du revenu	La productivité des petits agriculteurs est diminuée en raison de l'augmentation des sécheresses et des inondations	Des régimes pour assurer un revenu ou une aide complémentaires à ceux qui ont subi des pertes temporaires ou à long terme du revenu pour s'assurer qu'ils maintiennent un niveau de revenu minimum et ne sont pas obligés de migrer
Des crises et des perturbations plus fréquentes, une plus grande instabilité	En raison des impacts du climat sur l'agriculture, les prix alimentaires augmentent et sont plus volatiles, déstabilisant ainsi la consommation des ménages et augmentant le nombre de ménages qui entrent et sortent de la pauvreté (pauvreté occasionnelle)	Des arrangements plus souples et des exigences d'admissibilité pour les régimes de protection sociale ciblant les pauvres sont ajustés pour éviter l'exclusion des pauvres occasionnels
Une nécessité accrue de soutenir les transitions et les migrations	Les travailleurs des secteurs touchés négativement par le changement climatique peuvent avoir besoin de passer à d'autres secteurs économiques	Les systèmes de protection sociale doivent être conçus pour soutenir ces transitions en garantissant des revenus pendant la formation et les recherches de nouveaux travaux
Un besoin accru de couverture des soins de santé	Une augmentation de la propagation des maladies à cause de la hausse des températures combinée avec une baisse des revenus demande un renforcement de l'accès aux soins de santé	La couverture des soins de santé universels est étendue aux maladies dont la propagation a augmenté en raison de la hausse des températures

Les exemples dans le tableau 3 mettent en évidence un certain nombre de questions. Premièrement, les systèmes de sécurité sociale existants ne sont pas automatiquement sensibles aux changements climatiques et il est probable que certaines adaptations soient nécessaires. Par exemple, il ne faut pas assumer que les personnes vulnérables au changement climatique seront automatiquement en mesure d'accéder aux prestations de protection sociale existantes si elles en ont besoin. Ceci est particulièrement le cas pour les

programmes de protection sociale qui ne sont pas universels, mais ciblés sur des segments spécifiques et vulnérables de la population. Dans ces programmes, les critères et les processus de ciblage peuvent avoir besoin d'une adaptation afin de veiller à ce que les personnes touchées par le changement climatique ne soient pas exclues ou qu'elles puissent avoir accès aux avantages plus rapidement, non après des procédures de demande ou de tests longs comme dans l'actualité. La propriété foncière est parfois utilisée comme un critère d'admissibilité, ou est prise en compte dans l'évaluation des moyens dans les zones rurales ; si la propriété a plus d'une certaine superficie de terres, alors le ménage peut être exclu de la protection sociale. Toutefois, si le changement climatique a réduit la productivité de la terre, il faudra alors adapter ces critères.

Des professions dans des secteurs particulièrement vulnérables, tels que l'agriculture et la pêche, peuvent aussi demander une protection sociale spécifique, par exemple, pour compenser la perte de revenu ou pour s'assurer un niveau minimum de revenu continu pour les personnes les plus touchées par le changement climatique. Cependant, ces secteurs sont souvent largement informels et ont donc tendance à tomber en dehors des systèmes nationaux qui ne couvrent que le secteur formel. Des approches qui sont aussi efficaces pour cibler les travailleurs informels tels que les transferts de fonds ou des programmes publics d'emploi peuvent être nécessaires pour couvrir ces secteurs. Alors que les programmes publics d'emploi sont souvent engagés comme des mesures à court terme en réponse aux perturbations et aux catastrophes, il est de plus en plus évident qu'il sera, probablement, plus efficace de les voir comme des programmes à long terme conçus pour répondre à l'évolution des circonstances (OIT 2010b).

Lorsque des changements dans les professions sont envisagés en raison des changements climatiques et / ou des politiques d'adaptation, la reconversion des travailleurs peut être nécessaire et des interventions de la sécurité sociale doivent être mises en place afin de fournir aux travailleurs un revenu pendant leur reconversion.

Si un régime de sécurité sociale est censé être « résistant au climat », il sera probablement nécessaire d'examiner et d'ajuster les mécanismes utilisés pour financer la sécurité sociale. Par exemple, le mécanisme de financement devra être flexible et en mesure d'étendre la couverture à court préavis. Ou, dans le cas des régimes contributifs, il peut être nécessaire de veiller à ce que ceux qui pourraient avoir besoin de régimes de protection sociale commencent également à contribuer.

Il est à noter que bon nombre des questions soulevées par les effets du changement climatique appuient davantage la promotion de la protection sociale universelle plutôt que les programmes ciblés. L'une des principales critiques de la protection sociale ciblée est qu'elle ne tient pas compte de la nature dynamique de la pauvreté (2010a OIT). Il est possible que l'instabilité générée par le changement climatique provoque que plus de personnes encore entrent et sortent de la pauvreté plus souvent, augmentant donc les risques d'exclusion de plus de personnes qui ont besoin de protection sociale. En outre, les régimes universels sont généralement conçus pour être en mesure de réduire et augmenter en raison des demandes changeantes, et alors leur conception est plus compatible avec ces demandes que les impacts du changement climatique exigeront.

Compte tenu du rôle important de la protection sociale dans l'adaptation et la responsabilité de l'OIT dans la promotion de la protection sociale, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour développer davantage ce rôle. Certaines questions importantes à explorer plus en profondeur sont les suivantes : quels instruments de protection sociale peuvent être utilisés dans les stratégies d'adaptation ?, comment les différents systèmes de protection sociale et de sécurité sociale peuvent être ajustés pour aborder aussi la vulnérabilité aux changements climatiques ?, comment la protection sociale doit être intégrée à d'autres stratégies d'adaptation ?, et à quel point les fonds

d'adaptation peuvent et doivent être mobilisés pour financer les systèmes de protection sociale dans les PMA ?

4.5 Microfinance et micro-assurance

L'accès aux services financiers, y compris l'épargne, l'assurance, les prêts d'urgence et les services de transfert d'argent (l'envoi et la réception de transferts de fonds) est particulièrement important pour les populations vulnérables afin de pouvoir : a) gérer le risque (finalité protectrice) et b) s'adapter aux défis et aux possibilités d'affaires (finalité productive). L'inclusion financière contribue, directement, au renforcement des capacités d'adaptation et, indirectement, à modifier l'exposition ou réduire la sensibilité. Les exemples dans la section 5.3 montrent le potentiel pour modifier l'exposition et réduire la sensibilité si les personnes ont accès à des services financiers efficaces pour des investissements productifs. Cependant, la réalité pour la plupart des populations vulnérables est qu'elles sont exclues du système financier. Souvent, les institutions de microfinance sont leur seule source, offrant une gamme restreinte de services. En outre, les populations vulnérables, en général, manquent de l'éducation financière nécessaire pour élaborer une stratégie d'adaptation efficace pour s'adapter au changement climatique.

Le développement de produits financiers novateurs et sur mesure qui aident les populations vulnérables à s'adapter au changement climatique reste un défi que les fournisseurs de services financiers ont encore à relever. Des produits de micro-assurance novateurs, par exemple, l'assurance bétail et l'assurance récolte basées sur un indice climatique pour les petits agriculteurs sont de plus en plus reconnus comme un élément important d'une stratégie d'adaptation efficace. Toutefois, la compréhension des risques y associés reste encore un grave défi, ainsi que l'établissement d'une « culture de l'assurance » parmi les plus démunis, l'extension de la micro-assurance en vue d'une couverture plus large et la mise en place de canaux de distribution efficaces qui atteignent les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Une autre question importante est, par exemple, l'accessibilité aux assurances-récolte pour les petits agriculteurs. Étant donné que beaucoup de ces produits sont nouveaux et leur prix est relativement élevé, il est probable que, notamment les petits agriculteurs des pays en développement, auront besoin d'un certain type de subvention ou de soutien afin de s'assurer que les produits d'assurance efficaces soient, en effet, utilisés par les personnes qui en ont besoin.

L'OIT, à travers son « Fonds pour l'innovation en micro-assurance »⁴¹, fait actuellement des essais d'approches dans les pays jugés vulnérables au changement climatique comme l'Éthiopie, le Ghana, l'Inde et le Kenya. En plus de la récolte et de l'élevage, le Fonds expérimente également avec d'autres innovations de micro-assurance telles que des assurances maladie, des assurances de biens et des assurances-vie, ce qui permettra aux ménages vulnérables d'améliorer leurs stratégies de gestion des risques.

Les portefeuilles des petits fournisseurs de services financiers, en particulier les fournisseurs de microfinance, ont des risques fortement corrélés (par exemple, leurs clients se trouvent dans des zones géographiques limitées qui dépendent principalement de la chaîne de valeur agricole). Cela les rend vulnérables à des effets soudains du changement climatique. Ces fournisseurs, de même que leurs clients souvent vulnérables, ont besoin de renforcement des capacités lié au changement climatique, non seulement pour le

⁴¹ <http://www.ilo.org/public/french/employment/mifacility/>

développement d'un produit innovateur et d'un canal de distribution, mais aussi pour leur propre gestion des risques.

Encadré 8 : Le Fonds pour l'innovation en micro-assurance de l'OIT (Fonds) - Protéger les travailleurs pauvres des impacts du changement climatique

Dans le cadre du Programme de finance solidaire de l'OIT, le Fonds pour l'innovation en micro-assurance cherche à accroître la disponibilité de l'assurance de qualité pour les familles à faible revenu du monde en développement afin de les aider à se prémunir contre les risques et à surmonter la pauvreté. La micro-assurance vise à protéger les travailleurs pauvres, en particulier ceux qui travaillent dans l'économie informelle.

Les efforts d'atténuation de la pauvreté se concentrent sur l'augmentation des revenus, la construction d'actifs ou la création d'emplois, qui sont tous des objectifs importants. Mais ces efforts doivent être équilibrés avec le côté protecteur correspondant. Les phénomènes météorologiques violents peuvent anéantir la récolte d'une famille et la laisser sans rien à manger jusqu'à la récolte suivante. D'autres effets du changement climatique auront une incidence similaire sur les familles à faible revenu.

La micro-assurance a le potentiel d'aider les familles à faible revenu à faire face à ces risques et à d'autres. Mis en place en 2008, le Fonds s'efforce pour promouvoir le développement de nouveaux produits et fournir un meilleur accès aux services d'assurance rentables pour un grand nombre d'entreprises et de ménages à faible revenu à travers l'octroi de subventions, le soutien du renforcement des capacités, la recherche et la diffusion des bonnes pratiques.

Le portefeuille du Fonds comprend des initiatives qui renforcent les connaissances et les capacités sur l'impact des effets du changement climatique sur l'emploi et les revenus.

Voici deux exemples de ces initiatives :

La recherche de la Modélisation des risques de pertes agricoles au Ghana vise à collecter et analyser des informations sur les événements météorologiques et les pertes agricoles, ainsi que sur les données économiques et sanitaires du Ghana. La valeur ajoutée de cette recherche est de développer de nouvelles corrélations entre ces variables et les indices globaux, qui seront utiles pour concevoir des produits d'assurance indexés sur les conditions météorologiques et visant à réduire les pertes agricoles. En réduisant le risque de covariance, ces produits d'assurance devraient permettre aux banques d'accorder des prêts aux agriculteurs du Ghana et d'autres régions sujettes à la sécheresse.

En Asie et dans le Pacifique, le projet Adaptation aux aléas climatiques par des assurances-récolte : Le projet vise à utiliser l'assurance-récolte climatique indicielle comme un outil qui permet de s'adapter au changement climatique. Les agriculteurs organisés en fédérations d'auto-assistance en vertu du programme de People Mutuals agiront comme des porteurs de risques, avec un mécanisme de transfert de risque d'Eureko Re, et vont développer des produits d'assurance-récolte spécifiques à chaque emplacement. Pour stimuler la demande et renforcer les capacités, les agriculteurs seront formés dans des questions concernant la gestion de l'eau, la sécheresse et le changement climatique. Des fédérations d'agriculteurs vont développer, à travers les comités d'assurance mutuelle, une solution mutuelle pour les besoins d'assurance-récolte localisés et spécialisés. Bien qu'il soit prévu que les produits couvrent les risques liés aux cultures, aux sols et aux conditions climatiques locales d'un site particulier, le modèle pour l'identification et le partage des risques est conçu pour être reproductible.

4.6 Investissements en infrastructure et programmes publics d'emploi

L'infrastructure est, probablement, un élément clé des stratégies d'adaptation dans la plupart des pays. En fait, beaucoup des PANA développés jusqu'à présent mettent l'accent sur l'investissement dans l'infrastructure. En substance, ces investissements sont des formes d'adaptation anticipative et planifiée, et sont populaires car ils peuvent également contribuer aux différentes stratégies d'adaptation qui font partie des efforts visant à réduire la vulnérabilité. En outre, l'augmentation des investissements dans l'infrastructure permet la promotion de l'emploi direct, indirect et induit dans les zones rurales et urbaines. Le tableau ci-dessous en fournit des exemples.

Tableau 4 : Le rôle des investissements en infrastructure dans les différentes stratégies d'adaptation

Stratégies d'adaptation	Réponse à haute intensité de main-d'œuvre	Remarques
Modifier l'exposition	Planter des arbres ; construire des digues et d'autres défenses contre les inondations	Cela peut réduire l'exposition à l'élévation du niveau de la mer et aux inondations
Réduire la sensibilité	Élever les remblais routiers ; paver les routes assurant ainsi les moyens de subsistance et l'accès aux services de base (éducation, santé, eau) ; protéger les bâtiments contre les effets du changement climatique, concevoir des structures pour réduire l'érosion des sols ; irriguer les zones sujettes à la sécheresse ; améliorer les taudis	Élever les remblais routiers réduit la sensibilité des routes aux inondations ; les routes pavées résistent mieux aux fortes pluies et aux inondations ; protéger les bâtiments contre les effets du changement climatique peut impliquer les élever, renforcer les fondations ou d'autres parties de la structure ; améliorer les taudis peut les rendre moins sensibles aux fortes pluies.
Améliorer la capacité d'adaptation	Investir dans l'irrigation et d'autres ouvrages hydrauliques qui améliorent la gestion de l'eau ; faire des investissements qui stimulent le développement local en général	Les investissements qui visent à améliorer la capacité d'adaptation sont souvent difficiles à distinguer des interventions plus générales de développement durable ; de nombreux investissements qui contribuent à réduire la sensibilité peuvent également améliorer la capacité d'adaptation ; le reboisement peut, par exemple, réduire la sensibilité des terres aux dégâts d'eau et à l'érosion, mais il permet la diversification économique

Il y a, néanmoins, des stratégies différentes pour les investissements en infrastructure ; à cet égard, l'OIT préconise depuis plus de trente ans une approche à haute intensité de main d'œuvre et basée sur les ressources locales⁴². Il s'agit d'une approche fondée sur les besoins, inclusive et participative, utilisant la technologie appropriée, souvent en réduisant au minimum les biens d'équipement à haute intensité de capital et en appliquant des méthodes de construction respectueuses de l'environnement. De cette façon, le potentiel de développement local et d'emploi de ces investissements est maximisé, tout en conservant la qualité de l'infrastructure. Appliqué dans les communautés locales, cela les aide à s'adapter aux effets du changement climatique, ainsi qu'à générer des revenus et à créer d'emplois bien nécessaires. Ces approches peuvent contribuer à la préservation et l'amélioration de l'environnement et des infrastructures privées ou publiques, la conservation des sols en milieu rural et dans des établissements urbains informels à faible revenu, que ce soit en temps de crise ou non. Elles peuvent également soutenir les entrepreneurs de PME locales, offrir des outils de passation des marchés au niveau des collectivités locales et renforcer l'efficacité des organisations locales et des institutions nationales dans la gestion de ces programmes. Porter au maximum l'utilisation des ressources locales aura également des effets multiplicateurs considérables sur l'économie, favorisant ainsi le développement économique local.

⁴² <http://www.ilo.org/emppolicy/units/employment-intensive-investment-unit-empinvest/lang--fr/index.htm>

Les stratégies d'investissement public dans les infrastructures peuvent être un instrument important pour donner un coup de pouce bien nécessaire à l'emploi et l'employabilité. Depuis le milieu des années 1970, l'OIT évalue l'impact socioéconomique réel ou potentiel sur les budgets d'investissement public, les programmes et les projets sur la création d'emploi⁴³, en analysant l'incidence sur l'emploi du volet infrastructure des différents secteurs tout en utilisant des données microéconomiques au niveau du projet ainsi que des évaluations nationales de l'impact sur l'emploi au niveau macroéconomique. Ces dernières peuvent fournir aux gouvernements un instrument utile pour évaluer le potentiel d'impact sur l'emploi dans les différents secteurs, leur permettant ainsi de développer les politiques nécessaires. Cette approche holistique et intégrée permet d'aborder les rapports macro-micro de manière appropriée, afin d'exercer une influence beaucoup plus grande sur la réduction des vulnérabilités et l'augmentation des moyens de subsistance durables.

Grâce à ses activités normatives, l'OIT peut aussi promouvoir la Convention n° 122 et, à son tour, encourager le « plein emploi » à travers sa Convention sur la politique de l'emploi et la Convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), en vue de veiller à ce que d'importants investissements publics en infrastructure et l'achat de biens et de services n'aient pas un effet déprimant sur les conditions de travail ailleurs dans l'économie.

Il est également possible de fournir l'infrastructure au moyen de programmes publics d'emploi (PPE) et de programmes de travaux publics plus centralisés, qui peuvent être aussi intégrés à des mesures de protection sociale. Ces programmes sont communs dans des contextes d'excédent de main-d'œuvre, comme les situations postérieures aux crises ou des périodes de chômage élevé. L'objectif principal de ces programmes est de créer des emplois et de générer des revenus pour ceux qui, autrement, seraient des chômeurs, contribuant ainsi à la protection sociale. Dans de nombreux cas, l'emploi est créé sous la forme de projets et d'activités liés à l'infrastructure, et ceux-ci peuvent facilement être dirigés vers les infrastructures liées à l'adaptation. En outre, les projets et les activités qui portent sur l'environnement ou les aspects sociaux, ou les deux, sont de plus en plus inclus, également, dans ces programmes, et peuvent aussi contribuer aux efforts d'adaptation. La section 6.1 ci-dessous examinera comment les PPE peuvent intégrer la protection sociale et les résultats en matière d'adaptation.

⁴³ OIT 1998, “Of Nets and Assets: Effects and impacts of employment-intensive programmes – A review of ILO experience”, W. Keddeman, SETP No. 1, Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), Département des politiques de développement, Bureau international du Travail, Genève.

Encadré 9 : Les emplois verts dans la pratique : les programmes d'investissement à haute intensité de main d'œuvre pour réduire les effets négatifs des catastrophes naturelles par la protection de l'environnement et la création d'emplois en Haïti

Les ouragans sont une cause importante de préoccupation en Haïti car ils se produisent de plus en plus fréquemment et avec plus d'intensité. L'ouragan Jeanne, l'un des plus meurtriers qui a frappé la région, s'est déplacé à travers les Gonaïves provoquant des fortes coulées de boue, tuant plus de 3 000 personnes en Haïti et laissant des milliers de sans-abri. En réponse, depuis 2006, la population locale aide à restaurer l'environnement extrêmement fragile et affaibli autour de la ville dans un programme géré par l'OIT et mis en œuvre en coopération avec le ministère haïtien de la Planification et de la Coopération Externe, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Des travailleurs associés dans des fédérations locales ont mis en place des plans de gestion des bassins hydrographiques exerçant des activités multiples (allant de mesures de contrôle de l'érosion ravinante, comme la vérification de la construction de déversoirs, aux contours pour la protection de pentes, la régularisation des cours d'eau, la protection des structures et le boisement), le tout en échange d'argent et de la nourriture pour le travail.

Bien qu'à l'origine le programme ait été lancé comme une intervention de relèvement rapide conçue pour fournir des secours immédiats et des moyens de subsistance aux populations les plus vulnérables et touchées, dès le début, l'approche d'investissement à haute intensité de main d'œuvre en Haïti a intégré dans leurs travaux une perspective à long terme pour le développement durable, en assurant le dialogue social et l'organisation, la génération d'emploi local, la réhabilitation de l'environnement, et en introduisant des mécanismes de réduction des risques de catastrophe.

Le renforcement des capacités a été un élément essentiel du programme. Les populations locales, les opérateurs économiques influents et les autorités locales ont été informés, sensibilisés et formés dans les questions organisationnelles, de gestion et techniques liées à la gestion des bassins hydrographiques, en augmentant leur prise de conscience pour modifier leur façon d'agir à l'égard de la protection de l'environnement. Les services techniques régionaux (de planification, de l'agriculture et de l'environnement) ont participé au processus de sélection et de planification, la mise en œuvre, le suivi et la définition des stratégies d'entretien.

Les principales conséquences du programme jusqu'en 2011 ont été les suivantes :

L'amélioration de la stabilité sociale grâce à la création d'emplois et l'augmentation des revenus.

La création d'emplois directs (> 2 millions de journées de travail) et permanents (220 personnes qui gèrent et travaillent dans des pépinières).

L'amélioration de la nutrition (2 suppléments de ration alimentaire par journée de travail fournis par le PAM) bénéficiant 35 750 personnes (environ 40 % dans des denrées alimentaires et 60 % en espèces).

Une diminution de la vulnérabilité grâce à la réalisation de différentes activités de conservation de l'eau et des sols et à des travaux d'infrastructure achevés (des propriétés privées et des terres arables).

La création de fédérations capables de négocier des contrats et de mettre en œuvre ces travaux.

Source : Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre, OIT 2011

4.7 Marchés locaux et développement des entreprises

Les besoins et les possibilités d'adaptation sont très spécifiques au contexte et ont une forte dimension locale. La diversification est, donc, essentielle pour soutenir les communautés locales et réduire l'exposition. Donner la priorité au développement économique local (DEL)⁴⁴ peut être un mécanisme important pour soutenir le processus de diversification économique, car il met l'accent sur les besoins et les possibilités locales, qui ont tendance à être plus diversifiés, au lieu de se concentrer uniquement sur les besoins

⁴⁴ http://www.ilo.org/empent/areas/WCMS_141190/lang--fr/index.htm

sectoriels. La diversification est une stratégie clé pour tous les secteurs économiques, y compris les petits et les micro-agriculteurs, les petites entreprises et les entreprises informelles. Les mesures de soutien à la diversification de ces entreprises sont un domaine dans lequel l'OIT a une expérience considérable grâce à son travail en matière de DEL et de développement de l'entreprise.

Se concentrer sur les entreprises, les collectivités et les travailleurs au niveau local est essentiel pour renforcer la résilience de l'économie locale, car cela favorise une économie locale plus diversifiée et à plus de possibilités de création d'emplois. En raison de l'accent mis sur la région, elle est également plus en phase avec les ressources disponibles localement et l'état de l'environnement local. Le DEL, en tant qu'approche, favorise la diversification des options de revenu du ménage pour les populations vulnérables. Il vise à faire en sorte que leurs revenus et actifs deviennent moins vulnérables aux impacts du changement climatique. Autres objectifs du DEL comprennent soutenir les entreprises dans la consolidation de leur position dans le marché formel ou informel, en collaboration avec les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs sur les politiques et les programmes visant à faciliter le financement des petites et moyennes entreprises, ainsi que donner des conseils sur les outils et les approches pour la restructuration responsable de secteurs, des chaînes de valeur et des entreprises.

4.8 Nouveaux secteurs, professions et emplois verts

Il y a certaines régions et secteurs qui devraient bénéficier de nouvelles opportunités créées par le changement climatique et les efforts d'adaptation. Cela conduira à la création de nouveaux emplois et professions, par exemple, dans des entreprises, des gouvernements et des organisations du tiers secteur existants. Ces nouveaux emplois et professions pourraient être liés à la protection contre les effets du changement climatique au sein de leur secteur ou sphère de travail et donc réduire aussi les risques de pertes d'emplois. Sinon, ils pourraient également donner lieu à de nouvelles entreprises et organisations. Voici quelques exemples du nombre croissant d'agents de vulgarisation agricole qui aident les agriculteurs à s'adapter au changement climatique, et l'augmentation de l'emploi dans la conception et la production de technologies d'irrigation ou de nouvelles institutions de recherche établies pour étudier davantage l'impact de la hausse de la température de l'eau sur la pêche dans un pays ou région spécifique.

Dans les zones où les mesures d'adaptation contribuent également aux efforts d'atténuation, il y aura aussi un potentiel considérable pour de nouveaux emplois et professions. Le secteur forestier est un de ces secteurs, bien qu'il y ait encore une certaine incertitude quant à l'ampleur de ce potentiel. Le rapport sur les emplois verts a conclu que, en raison du manque d'information sur l'emploi dans ce secteur, il est impossible de donner une quantification globale des emplois verts qui pourraient être créés par des projets d'agroforesterie, de boisement et de reboisement, de gestion durable des forêts, et de prévention du déboisement. Ces changements dans l'utilisation durable des terres sont susceptibles d'avoir des effets positifs à long terme sur l'emploi, mesurés à la fois dans la qualité et la quantité d'emplois ; mais ils peuvent aussi avoir des conséquences négatives immédiates. Toutefois, le maintien de ce secteur pourrait avoir un effet positif à long terme sur l'emploi car les travaux s'étendent sur une période beaucoup plus longue (PNUE 2008).

La promotion des emplois verts et de l'entreprise verte dans les technologies et les services d'adaptation, ainsi que dans l'intégration des besoins d'adaptation dans des emplois et des programmes et des outils de promotion de l'entreprise existants doit être prise en considération lors de l'élaboration des politiques actives du marché du travail. Ces outils peuvent être fournis par des programmes de formation publics et / ou privés et le soutien

des services de développement des entreprises. L'expertise de longue date de l'OIT dans la promotion de l'esprit d'entreprise à travers ses outils *Gérez mieux votre entreprise*, *Tout savoir sur l'entreprise*, et d'autres sur la création de coopératives, sont très utiles à cet égard. Certains outils ont déjà été adaptés et incluent de nouvelles possibilités d'affaires dans des produits et services d'adaptation, ainsi que des mesures pour les entreprises et coopératives existantes pour faire face aux changements climatiques et environnementaux.

4.9 Politiques et développement des compétences

Les interventions visant aux compétences ont un grand potentiel pour réduire la vulnérabilité, et l'adaptation efficace demandera un grand nombre de nouvelles compétences. Les politiques et le développement des compétences seront plus efficaces s'ils sont préventifs. Cependant, ce que ces compétences englobent dépendra en partie des stratégies d'adaptation et des réponses qui seront choisies. Le développement des compétences devrait être une partie des trois stratégies d'adaptation, comme le montre le tableau ci-dessous, et il pourrait être un élément important de toute approche d'adaptation. Une étude effectuée récemment par l'OIT (Striestka-Ilina et al. 2011) sur les besoins de compétences pour les emplois verts (*Skill Needs for Green Jobs*) a toutefois souligné que les stratégies de développement des compétences ont, jusqu'à présent, rarement été reconnues comme des réponses d'adaptation possibles dans les PANA.

Tableau 5 : Exemples du rôle du développement des compétences dans diverses stratégies d'adaptation

Stratégie	Exemple	Compétences requises
Modifier l'exposition	Améliorer l'accessibilité de l'information et de prévisions climatiques pertinentes Être préparé face aux événements et aux catastrophes à évolution lente	De nouvelles compétences requises pour interpréter, communiquer et comprendre / assimiler de nouvelles informations Des personnes formées sur la façon d'éviter l'exposition en cas d'événements à évolution lente (par exemple, planter des mangroves le long de la côte) et des catastrophes à venir (une infrastructure résistante au changement climatique, etc.)
Réduire la sensibilité	De nouvelles techniques agricoles ; des semences et des cultures qui soient moins sensibles à la sécheresse ; l'irrigation ; des techniques de conservation de l'eau et des sols	Les agriculteurs doivent être formés dans l'utilisation de ces nouvelles techniques
Capacité d'adaptation	Passer à d'autres activités de travail / économiques	Des compétences de base, de nouvelles compétences techniques, des compétences transférables

Le but de cette recherche effectuée sur les compétences pour les emplois verts dans 21 pays était d'obtenir une meilleure compréhension de la façon dont les aptitudes requises changent en raison du changement climatique, entre autres moteurs d'évolution des besoins de compétences. L'OIT peut aider les pays en fournissant des évaluations des besoins de

compétences et des politiques de compétences, ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations issues de ces évaluations.

Il a également été constaté que mettre l'accent sur l'éducation et la formation, et sur les compétences de base et transférables, aide les travailleurs à s'adapter à l'évolution du marché du travail et à trouver plus facilement de nouveaux emplois dans d'autres secteurs. Cet accent mis sur les compétences fondamentales et de base pourrait être bénéfique, quelle que soit la stratégie d'adaptation choisie. Pourtant, la formation ne devrait pas se concentrer exclusivement sur les travailleurs du secteur formel puisque la formation dans les zones rurales sera tout aussi importante⁴⁵.

Outre le contenu de la formation, l'accès à la formation a également été considéré comme une question clef, en particulier pour certains groupes défavorisés et vulnérables ; notamment les pauvres, les analphabètes et les peu qualifiés, ainsi que ceux qui vivent dans les zones rurales, les femmes et les personnes handicapées auront probablement besoin d'efforts spécifiques s'ils vont participer au développement des compétences au niveau requis pour une adaptation efficace.

Il a également été constaté que les programmes de formation sont des éléments importants dans la diffusion des nouvelles technologies liées à l'adaptation, par exemple, l'introduction de techniques agricoles innovantes et de nouvelles cultures. S'ajoutant au renforcement des capacités pour que les décideurs puissent soutenir la recherche, le développement et la diffusion de la technologie, un défi majeur à cet égard est de veiller à ce que les compétences pour concevoir, adopter, adapter, mettre en œuvre et maintenir des technologies appropriées soient intégrées assez rapidement dans les programmes de formation pertinents. Cela demande une planification à l'avance de ces nouvelles technologies, ce qui ne peut généralement être atteint que s'il existe une coopération étroite entre le secteur de la formation, les employeurs et les employés. La coopération entre de nombreuses parties prenantes et la coordination entre les universités, les centres de recherche, les organismes de formation, le secteur privé et les ONG s'est révélée être un facteur de succès important dans le développement et la diffusion de technologies et de compétences efficaces et appropriés.

Enfin, il a été constaté que les compétences pertinentes pour l'adaptation dans les pays en développement pourraient inclure le renforcement des capacités des micro et petites entreprises et, dans l'économie informelle, permettre la création d'emplois verts dans les régions où ils sont le plus nécessaires ; la fourniture de compétences entrepreneuriales pour des jeunes et des adultes dans le cadre de projets de microfinance et d'accompagnement individualisé continu, afin de leur permettre de s'établir et de développer des entreprises vertes ; le développement des capacités et de sensibilisation à l'environnement auprès des décideurs, des chefs d'entreprise et des administrateurs, ainsi que des institutions du système de formation formelle et non-formelle ; le développement des capacités des mandants tripartites pour renforcer les mécanismes de dialogue social et étendre ce

⁴⁵ Pour soutenir la diversification des moyens de subsistance dans les zones rurales, l'OIT a développé, entre autres, un ensemble de principes de Formation pour la démarginalisation économique des populations rurales (TREE), une plate-forme prouvée qui aide les personnes qui travaillent dans les économies informelles à acquérir les compétences et les aptitudes nécessaires pour générer des revenus supplémentaires. L'ensemble de principes utilise une approche systémique pour identifier des emplois émergents et potentiels, la génération de revenus et les possibilités de création de petites entreprises, et offre de la formation dans des compétences pratiques et la gestion d'entreprise.

dialogue pour aborder l'accessibilité et la disponibilité des emplois verts et la formation connexe pour tous ; le renforcement des synergies avec les ONG qui fournissent déjà des compétences pour les emplois verts, en intégrant ces programmes de formation, pour la plupart non coordonnés et fragmentés au sein du système ; et un dernier élément mais non des moindres, l'augmentation de la capacité et le niveau des systèmes et des établissements d'enseignement et de formation formels pour fournir les compétences de base pour tous et améliorer la base de compétences de la main-d'œuvre nationale.

Reconnaissant donc la nécessité de compétences axées sur l'environnement, une réponse stratégique s'avère nécessaire. Les décideurs politiques, en consultation avec les partenaires sociaux, veulent s'assurer que le soutien pour les compétences et la formation corresponde à la mise au point et l'ambition de leurs stratégies, afin de promouvoir l'investissement dans l'innovation et l'infrastructure verte. Dans le but de permettre une restructuration socialement acceptable, les gouvernements doivent s'assurer que les droits fondamentaux soient respectés et ils doivent utiliser l'ensemble des normes internationales du travail que l'OIT a développées au fil des années comme lignes directrices dans ce travail. L'OIT dispose de plusieurs instruments qui peuvent être utilisés dans le cadre de l'élaboration de politiques de compétences. La Recommandation n° 195, par exemple, fournit des conseils sur un certain nombre de questions qui sont au cœur de l'éducation contemporaine, la politique de formation et les réformes du système en cours dans les États Membres⁴⁶.

4.10 Normes et conditions de travail

Le travail de l'OIT sur les normes et les conditions de travail est constamment confronté aux défis de leur maintien et amélioration face aux changements structurels dans les économies et les sociétés, et les changements structurels apportés par le changement climatique auront également une incidence sur la mise en œuvre de ces normes et conditions de travail. Le risque de détérioration des droits est particulièrement important dans les secteurs vulnérables aux changements climatiques comme l'agriculture, la pêche et le tourisme, notamment parce que ces secteurs connaissent déjà d'importantes difficultés dans la réalisation de la mise en œuvre des normes et des conditions de travail décentes.

En outre, si le changement climatique augmente la volatilité et l'instabilité des économies, la pression pour réaliser le travail décent est aussi susceptible d'augmenter. L'OIT et ses mandants devront élaborer des stratégies pour faire face à ces défis, ce qui peut demander des efforts de la législation et les institutions du marché du travail pour devenir « résistants au changement climatique » afin de faire face à cette volatilité accrue. Dans beaucoup de pays les plus vulnérables, où de nombreux emplois sont informels, il faudrait redoubler les efforts pour étendre la portée de la législation du marché du travail et les mesures de sécurité sociale y associées afin d'inclure les personnes qui travaillent dans le marché du travail informel.

Dans le même temps, il faudra la cohérence politique pour s'assurer que les décisions sur les mesures relatives aux changements climatiques sont conformes aux normes internationales du travail. La cohérence des politiques au sein des différents niveaux de gouvernance, et entre eux, est une condition nécessaire pour améliorer le bien-être humain et les préoccupations en matière d'environnement. Il sera important d'examiner les normes

⁴⁶ Voir : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_153350.pdf

du travail dans le cadre de l'ensemble de principes d'action sur le changement climatique pour assurer une transition équitable pour les travailleurs. Il faut prendre en compte les normes pertinentes pour le marché du travail dans le cadre d'un ensemble de principes d'action qui intègre les grandes préoccupations sociales comme des compléments naturels pour des mesures économiques. Ce message est renforcé lorsqu'il est considéré que les conventions contribuent à la solution des problèmes, réunissant les parties pour atteindre un objectif commun. Lors de l'élaboration de politiques d'adaptation, de nombreuses normes peuvent faire partie d'un ensemble de principes qui peut guider les décideurs dans ce travail. En plus de la Convention n° 122 sur la politique de l'emploi, un tel ensemble de principes pourrait également inclure les conventions relatives à la consultation tripartite, la formation et l'éducation, les salaires et les services de l'emploi, pour n'en nommer que quelques-uns. Selon les secteurs spécifiques, il faut également inclure les normes connexes⁴⁷.

5. Aider les pays à intégrer l'expertise de l'OIT pour améliorer l'adaptation

Toutes les mesures et les compétences mentionnées ci-dessus peuvent être utilisées individuellement et peuvent avoir des effets bénéfiques en matière d'adaptation. Toutefois, l'application de ces méthodes de façon isolée pourrait avoir un effet limité, de sorte que des approches intégrées seraient probablement beaucoup plus efficaces. Plutôt que de soutenir les pays dans la promotion de ces diverses mesures séparément, la valeur stratégique serait beaucoup plus importante en faisant la promotion d'approches plus intégrées à l'adaptation, et alignées aux contextes et besoins spécifiques des pays. Au cours des entretiens et des débats avec le personnel de l'OIT dans la préparation de ce document, un certain nombre de domaines de synergies possibles ont été proposés. L'intégration des travaux dans ces domaines pourrait renforcer les efforts à différents niveaux ; ces domaines sont élaborés ci-dessous.

Il faut souligner que ces domaines proposés pour une possible intégration sont des exemples de mesures existantes combinées, qui se renforcent mutuellement et sont les plus évidentes. En ce qui concerne leur mise en œuvre, celle-ci devrait être fondée sur des évaluations et des priorités socio-économiques au niveau des pays fixées par un dialogue social participatif. Ce document tente de mettre en évidence les mesures pertinentes dans une approche modulaire comme un moyen de soutenir les gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats dans la détermination des éléments d'adaptation les plus appropriés pour être intégrés et combinés comme il convient pour répondre aux besoins spécifiques régionaux, nationaux et locaux.

5.1 Programmes publics d'emploi multisectoriels : fournir des infrastructures de qualité, la protection sociale et le développement local

Des expériences partout dans le monde ont démontré que les programmes publics d'emploi à grande échelle peuvent combiner la fourniture d'infrastructures d'adaptation, la

⁴⁷ Olsen 2010.

réhabilitation des ressources naturelles⁴⁸, l'amélioration de l'emploi local et la protection sociale, ainsi que de hauts degrés de participation locale. Ces programmes sont une option importante pour les mesures de prévention et de réadaptation liées à des événements à évolution lente. En temps de crise climatique, ils peuvent aussi compléter et combler le vide lorsque le secteur privé n'est pas en mesure d'investir ou de fournir un filet de sécurité indispensable pour assurer une transition juste.

Des programmes nationaux de grande envergure, comme le Programme national de garantie de l'emploi en milieu rural en Inde, le Programme productif de protection sociale en Ethiopie et la réhabilitation du plateau de Loess en Chine, sont des exemples actuels de la capacité de ces approches pour fonctionner à une échelle importante et réhabiliter les régions dégradées, faisant la restauration ou la protection des moyens de subsistance tout en fournissant des revenus, la protection sociale et de l'emploi à ceux qui en ont plus besoin. Tous ces programmes intègrent l'utilisation de méthodes basées sur la main d'œuvre, afin d'optimiser les effets sur l'emploi et les revenus ciblant les couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. L'OIT a fait la promotion d'approches telles que les programmes publics d'emploi (PPE)⁴⁹. La force de ces programmes est qu'ils ont le potentiel pour répondre à diverses causes de vulnérabilité telles que les conditions de travail et les salaires, les compétences, le développement de biens et services productifs et de qualité. Tel qu'il est démontré par les différents modèles et approches de ces programmes publics d'emploi, et leur utilisation dans un large éventail de contextes et de conditions, ils peuvent être conçus et adaptés en fonction des conditions et des priorités locales, et peuvent contribuer à renforcer la résilience des systèmes écologiques et socioéconomiques simultanément.

Ces programmes sont, pour la plupart, conduits et financés par le secteur public, et leur impact peut être maximisé en les intégrant aux interventions en matière de DEL qui encouragent le développement du secteur privé local. Les marchés locaux sont stimulés par l'augmentation de la demande locale générée à travers ces PPE. Les programmes axés sur le DEL doivent soutenir le secteur privé local afin que celui-ci puisse bénéficier d'une augmentation de la demande locale. En même temps, les PPE devraient viser à fournir de meilleures infrastructures et services afin d'appuyer les entreprises locales au fur et à mesure qu'elles grandissent et se diversifient. Ensemble, ces approches peuvent constituer des instruments très efficaces pour l'adaptation.

Tableau 6 : Les objectifs des approches intégrées des PPE, de la protection sociale et du DEL

⁴⁸ Des activités pertinentes de ces programmes comprennent des travaux d'irrigation, la conservation de l'eau et des sols, la protection contre les inondations, la construction de routes et la foresterie.

⁴⁹ Grâce à son Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) et au Centre international de formation (CIF) à Turin, l'OIT offre un cours sur des Innovations dans les programmes publics d'emploi, qui aide à renforcer les capacités à cet égard.

Objectif	Résultats en matière de PPE, protection sociale et DEL	Exemples
La création d'emplois	Des emplois publics et privés supplémentaires, généralement au salaire minimum pour les personnes disponibles pour travailler ; la dignité, le revenu et l'autonomisation grâce au travail	L'amélioration de la capacité d'adaptation en raison de l'accès à l'emploi et aux revenus ; l'augmentation de la confiance en soi et la capacité pour améliorer le contexte local
Des investissements dans des infrastructures résistantes au changement climatique, des infrastructures naturelles et des ressources naturelles	Des routes et d'autres infrastructures résistantes au changement climatique ; des infrastructures naturelles telles que l'accumulation de mangroves pour se protéger de la hausse du niveau de la mer ; des mesures de conservation des sols et de l'eau pour réduire les effets de l'érosion causé par les fortes pluies	Réduire l'exposition (des défenses contre l'élévation du niveau de la mer et les inondations) ou réduire la sensibilité (conservation des sols et de l'eau) ; l'emploi créé diversifie le revenu et augmente la résilience (et donc réduit les sensibilités)
La protection sociale	La sécurité du revenu à un niveau minimum de revenu	Cela réduit la sensibilité aux effets météorologiques extrêmes ou à d'autres pertes dues à des changements dans les écosystèmes.
Le développement local	Renforcement des institutions locales Augmentation de la demande locale Augmentation de la production locale et des revenus plus diversifiés	Les approches locales et basées sur les ressources ont des multiplicateurs forts et contribuent au développement durable ; des institutions locales plus fortes augmentent la capacité d'adaptation ; les entreprises locales peuvent se développer en répondant à l'augmentation de la demande locale
Gouvernance		Des institutions locales plus fortes ; la capacité d'adaptation ; une meilleure réduction des risques de catastrophe ; le renforcement des compétences et des économies locales ; une forte implication locale ; la légitimité, des connaissances à l'échelle locale

Cependant, ces programmes ont toujours plusieurs objectifs et, en tant que tels, ce serait difficile de les classer comme des programmes d'adaptation exclusivement. En fait, ils abordent le développement durable au sens large, ce qui est un problème pour la plupart des mesures qui investissent dans l'augmentation de la capacité d'adaptation ; ils sont, et doivent être, liés à un ensemble beaucoup plus large d'objectifs et de résultats de développement. La question clé est de savoir comment les programmes publics d'emploi, qui comprendraient un élément central de développement local et de protection sociale, peuvent être conçus pour mieux répondre aux priorités spécifiques d'adaptation locales. Elles sont, probablement, une combinaison de mesures de protection sociale et pour l'emploi et l'adaptation des infrastructures. Souvent, la construction d'infrastructures naturelles et la réhabilitation des ressources naturelles sont non seulement le moyen le plus rentable de s'adapter, mais aussi le moyen de soutien mutuel le plus respectueux de l'environnement. Par exemple, dans les zones côtières du Viet Nam, des mangroves ont été plantées comme défenses contre les inondations, car cela s'avérerait moins onéreux que la construction de digues, ce qui a entraîné des avantages environnementaux et économiques multiples. La clé pour exploiter les avantages économiques et assurer la viabilité de la

création d'emplois de ces programmes d'adaptation est la diversification économique et le développement des entreprises locales.

Encadré 10: Programme productif de protection sociale de l'Éthiopie

Avant ce programme, nous ne pouvions manger que deux fois par jour. Dans le temps de faim avant la récolte, nous avions peut-être un seul repas. Les enfants souffraient. Parfois, je ne pouvais pas les garder à l'école ou payer pour les médicaments quand ils étaient malades. Bien sûr, la vie est difficile, mais au moins maintenant j'ai quelque chose qui nous aide pendant les moments difficiles. Maintenant, nous mangeons une meilleure nourriture, ma fille de neuf ans peut aller à l'école, et je fais des économies pour acheter un veau.

Voici les mots de Debre Wondimi, une femme de 28 ans avec quatre enfants, qui vit au *woreda* (district) de Lay Gant, à Gondar Sud, en Éthiopie.

De même que pour des millions de personnes à travers le pays, sa vie est une lutte pour faire face à l'interaction mortelle de la sécheresse et de la pauvreté. Aujourd'hui, elle participe au Programme productif de protection sociale (PPPS), une tentative audacieuse pour lutter contre les menaces à la sécurité alimentaire posées par les aléas climatiques. Ce programme pourrait fournir des enseignements importants pour les pays qui doivent s'attaquer aux difficultés de gérer les risques liés au changement climatique. L'insécurité alimentaire est une partie intégrante de la pauvreté en Éthiopie et, traditionnellement, l'aide alimentaire a été la façon d'y faire face. Le PPPS est une tentative de rompre avec ce modèle humanitaire à travers un programme de transfert social basé sur l'emploi. Ayant comme cible les personnes confrontées à l'insécurité alimentaire prévisible en raison de la pauvreté plutôt que de perturbations temporaires, ce programme offre un emploi garanti pendant cinq jours par mois en échange de transferts de nourriture ou d'argent, soit 4 dollars américains par mois pour chaque membre du ménage. La couverture a été étendue de cinq millions de personnes en 2005 à huit millions en 2010. Contrairement au modèle de l'aide alimentaire, le PPPS est une entente de plusieurs années. Financé par le gouvernement et des donateurs, il vient de commencer son deuxième quinquennat, changeant le mode de support de l'aide d'urgence sporadique vers les transferts de ressources plus prévisibles. La prévisibilité est l'un des fondements du PPPS.

Source : *Rapport sur le développement humain 2007/2008* et mis à jour en utilisant des données de la Banque mondiale 2010.

5.2 Reconversion professionnelle, protection sociale et politiques actives du marché du travail

Une autre approche dans laquelle l'OIT possède une vaste expérience et des connaissances sont les politiques actives du marché du travail qui peuvent aider à faire une transition dans la société. Il serait possible de concevoir des politiques actives du marché du travail intégrées comme des mesures visant à accroître la capacité d'adaptation dans un large spectre de la société. Une telle approche devrait comprendre des mesures qui incluent la formation professionnelle et la reconversion professionnelle afin de permettre aux gens d'affronter ou tirer parti des changements dans leur travail, ou d'entrer dans un nouvel emploi ou des moyens de subsistance.

Elle peut être combinée avec des mesures de protection sociale et de soutien du revenu pour permettre aux personnes qui perdent des revenus pendant leur formation de profiter de ces opportunités. Ces mesures pourraient être mises en commun avec des efforts de placement et / ou de subventions, afin d'encourager ou de soutenir la croissance de nouvelles industries.

Le renforcement des capacités institutionnelles pour répondre au changement climatique devrait également inclure les institutions qui sont responsables pour le développement économique, la protection sociale, le dialogue social, l'emploi et le développement des compétences et la planification des infrastructures. Il faut mettre un accent particulier sur la création de la liaison entre les institutions nationales et locales pour permettre la planification et l'exécution des mesures d'adaptation locales. En outre, le

renforcement du secteur des compétences afin d'offrir une formation professionnelle pertinente aux mesures d'adaptation est un élément essentiel pour favoriser une adaptation efficace⁵⁰.

5.3 Réduction des risques de catastrophe à haute intensité de main d'œuvre et accès à une gamme de services financiers

Dans les zones exposées à des phénomènes météorologiques extrêmes, la combinaison des stratégies de réduction des risques de catastrophe pour protéger et restaurer rapidement les moyens de subsistance avec l'accès aux services financiers a un fort potentiel de synergies. Les mesures visant à protéger et restaurer les moyens de subsistance sont susceptibles de réduire l'impact des événements climatiques extrêmes qui, à son tour, réduit le risque et, par conséquent, les primes de la micro-assurance qui couvre ces événements météorologiques. En même temps, la micro-assurance, l'épargne, les prêts d'urgence et l'accès à des services de transfert d'argent sont des outils efficaces pour rétablir les moyens de subsistance après une catastrophe, en particulier dans les cas où les actifs doivent être remplacés. Les produits d'assurance peuvent être encore plus intéressants s'ils portent sur divers aspects de moyens de subsistance, y compris le bétail et les cultures et aussi les biens et les actifs des petites entreprises, par exemple, des outils d'artisans ou le stock de petits commerces. Les institutions qui offrent des services financiers doivent être préparées à travers une planification efficace préalable pour le cas d'une catastrophe, quand la majorité des clients ont besoin de liquidité.

L'OIT devrait poursuivre les recherches sur les risques auxquels les fournisseurs de services financiers sont exposés et comment ils peuvent renforcer leurs capacités de manière efficace, afin d'aider les populations les plus pauvres et les plus vulnérables dans la protection ou la restauration de leurs moyens de subsistance en cas de catastrophe.

Dans la section 4, nous avons identifié une partie du travail et de l'expertise de l'OIT sur le renforcement de l'adaptation au changement climatique et, dans la section 5, nous avons souligné certains domaines auxquels il serait possible d'intégrer cette expertise afin de maximiser l'incidence de certaines des compétences et des travaux de l'OIT sur l'adaptation. Ce chapitre a mis en évidence l'étendue et la diversité de l'expertise de l'OIT qui peut être utilisée pour renforcer les efforts d'adaptation lors du travail avec des pays ou régions spécifiques et avec d'autres organismes.

Nous tournons maintenant notre attention sur une question plus stratégique et plus vaste qui consiste à savoir comment l'OIT devrait viser à offrir son expertise à l'action mondiale en faveur de l'adaptation. Il est argumenté que cela nécessitera une intégration sur deux niveaux.

⁵⁰ L'OIT a travaillé sur le renforcement de la capacité institutionnelle dans plusieurs domaines pertinents tels que la protection sociale et la sécurité sociale, les relations industrielles, la prévention du travail des enfants, les institutions de formation et du marché du travail, et la capacité des gouvernements locaux de développer l'infrastructure.

6. Intégrer l'adaptation et le travail de l'OIT

Le premier aspect de l'intégration concerne l'intégration de l'Agenda du travail décent dans les politiques et les interventions d'adaptation, afin de s'assurer que les politiques et les efforts d'adaptation soient basés sur le dialogue social et favorisent l'emploi, la protection sociale et les normes de travail décent. Le deuxième aspect suppose intégrer l'adaptation au changement climatique dans les travaux existants de l'OIT ou mettre le travail existant à l'abri des changements climatiques afin de s'assurer que les impacts de ces derniers soient reconnus et les efforts d'adaptation soutenus.

6.1 Intégration de l'Agenda du travail décent dans le changement climatique et l'adaptation

Intégrer le travail de l'OIT et l'Agenda du travail décent dans des politiques, des programmes et des projets sur le changement climatique et l'adaptation implique que les objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent soient inclus dans les questions liées aux effets et aux impacts du changement climatique, ainsi qu'aux réponses et aux mesures pour y faire face. Cette intégration permettra d'accroître la probabilité que ces mesures soient axées sur la réduction de la vulnérabilité au changement climatique, et pas seulement sur la promotion de l'efficacité économique.

Le tableau 6 présente quelques-unes des questions et des implications soulevées lorsque les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent sont intégrés dans l'adaptation. L'intégration demandera plus de travail sur ces questions afin d'établir des objectifs clairs et des directives pour ceux qui participent à l'adaptation. L'intégration de l'Agenda du travail décent dans les efforts d'adaptation nécessiterait l'engagement de tous les niveaux de l'OIT et de ses mandants. Cela implique la participation aux processus de planification et de prise de décisions où les stratégies et les politiques d'adaptation sont définies, tel qu'il a déjà été indiqué à la section 5.2. En outre, cela demanderait aussi des moyens pour surmonter les frontières institutionnelles qui, dans de nombreux cas, séparent les politiques de l'emploi des politiques environnementales. De nombreux processus d'élaboration des politiques relatives à l'adaptation sont entraînés par des institutions qui ont des mandats environnementaux et n'ont pas tendance à donner la priorité à l'emploi et aux préoccupations sociales. En même temps, ceux qui sont engagés dans l'élaboration de politiques économiques, d'emploi et de protection sociale sont souvent pas suffisamment impliqués avec leurs homologues pour insister sur la pertinence et l'importance d'une élaboration de politiques plus holistique qui englobe les préoccupations économiques, environnementales et sociales simultanément.

Dans le même temps, il est déjà possible d'affirmer que la promotion du travail décent est en ligne avec les efforts visant à accroître la capacité d'adaptation. Ceux qui ont un emploi décent ont plus de possibilités d'avoir une meilleure capacité d'adaptation et d'être moins sensibles aux effets du changement climatique. Et de ce point de vue, l'OIT devrait aussi veiller à ce que son travail concernant la promotion du travail décent soit reconnu comme une stratégie d'adaptation légitime qui peut réduire la vulnérabilité en renforçant la capacité d'adaptation des travailleurs et des communautés.

Tableau 7 : Les répercussions réciproques de l'Agenda du travail décent et de l'adaptation

Objectif stratégique de l'Agenda du travail décent	Répercussions de l'intégration de l'Agenda du travail décent dans les efforts d'adaptation	Répercussions du changement climatique pour l'Agenda du travail décent et le travail de l'OIT
Emploi	Quels emplois et moyens de subsistance sont vulnérables au changement climatique et comment la protection de l'emploi et des moyens de subsistance peut être comprise dans des efforts d'adaptation ? Comment les avantages de l'adaptation en ce qui concerne l'emploi et les moyens de subsistance peuvent être maximisés ?	Quelles menaces et opportunités présentent le changement climatique et l'adaptation pour le travail décent ?
Protection sociale	Quel devrait être le rôle de la protection sociale dans la réduction de la vulnérabilité au changement climatique et la transition de moyens de subsistance menacés ou perdus à de nouvelles formes d'activité économique ?	Comment les systèmes de protection sociale et de sécurité peuvent être conçus pour répondre et faire face aux nouveaux besoins créés par le changement climatique ?
Normes et droits au travail	Comment les normes et les droits contribuent à réduire la vulnérabilité au changement climatique ? Et comment peuvent-ils être intégrés dans les politiques d'adaptation ?	Est-ce que la législation du travail et le cadre réglementaire doivent être « résistants au changement climatique » afin de pouvoir s'y adapter sans sacrifier les normes et les droits ?
Dialogue social	Comment le dialogue social peut favoriser la prise de décisions sur l'adaptation de façon plus juste et inclusive ? Comment la prise de décisions dans l'adaptation peut être structurée autour des principes du dialogue social ?	Comment les plus vulnérables au changement climatique peuvent être amenés dans les processus de dialogue social ?

6.2 Intégration de l'adaptation au changement climatique dans le travail en cours de l'OIT

L'autre aspect de l'intégration est d'assurer que le changement climatique et l'adaptation soient intégrés dans toutes les activités et projets de l'OIT. Une approche possible serait de structurer le changement climatique comme un moteur de plus en plus important pour le changement du monde du travail, en particulier dans les pays les plus vulnérables au changement climatique. La mondialisation, les crises sociales telles que l'insécurité alimentaire ou l'absence de protection sociale, la récente crise économique et financière, ainsi que des changements dans la technologie et la démographie mondiale sont actuellement d'importants moteurs de changement dans le monde du travail. De la même manière que toutes les unités de l'OIT sont conscientes de ces autres moteurs et considèrent généralement leurs conséquences pour le travail de l'unité spécifique, le changement climatique et l'adaptation doivent devenir les moteurs du changement dont les répercussions doivent toujours et systématiquement être prises en compte dans le travail de l'OIT.

L'OIT a abordé ces changements dans le monde du travail à partir du cadre de son Agenda du travail décent et de la Déclaration sur la justice sociale, qui souligne une approche globale et intégrée en reconnaissant que les quatre objectifs stratégiques (l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les droits au travail) sont, en effet, « indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement »⁵¹.

Le principal avantage de ce cadre est qu'il ne prend pas les moteurs individuels, tels que le changement climatique, de façon isolée, mais il souligne qu'il s'agit de l'un des nombreux moteurs de changement. Ce cadre crée également l'espace pour analyser et comprendre comment les autres moteurs de changement sont touchés par le changement climatique et vice versa. Cependant, ce qui est important est de poursuivre les efforts pour construire une meilleure compréhension de la façon dont le changement climatique et les efforts d'adaptation affectent le monde du travail afin que ceux-ci puissent être pris en compte d'une manière correcte et uniforme dans tout le travail de l'OIT.

Du point de vue de l'intégration du changement climatique et de l'adaptation dans des domaines de travail et de projets spécifiques, il est à noter que divers organismes et institutions ont développé des outils pour faire exactement cela⁵². Le principal objectif de ces outils est de permettre que certains programmes et projets puissent être examinés, afin de s'assurer qu'ils sont résistants aux changements climatiques ou qu'ils soutiennent l'adaptation au changement climatique, et sinon, qu'ils peuvent en être adaptés. Certains de ces outils sont très utiles pour l'OIT dans la sélection de ses propres politiques, programmes, projets et activités, ce qui contribuerait à faciliter l'intégration.

7. Conclusions et recommandations

Le caractère inséparable du développement durable, du marché du travail et de l'adaptation au changement climatique demande des programmes d'adaptation qui transforment le défi climatique dans une opportunité de développement et d'emploi pour les pauvres. Quand les pauvres et leurs moyens de subsistance sont placés au centre de l'adaptation, le potentiel de développement économique et social inclusif est énorme. Cela tient au fait que les pauvres et leurs revenus sont non seulement les plus touchés mais, dans le paradigme actuel du développement, ceux qui souffrent déjà et sont mis à l'écart, même dans l'absence de changement climatique. Dans ce contexte, les nombreuses intersections entre le travail et le mandat de l'OIT et l'adaptation au changement climatique impliquent qu'il est important pour l'OIT de renforcer son engagement dans l'organisation et à travers ses États Membres et les partenaires sociaux. Il s'agit également d'un appel à l'élaboration d'une stratégie pour une augmentation de l'engagement au fil du temps, avec un accent plus immédiat sur la recherche et l'évaluation des impacts probables du changement climatique sur le monde du travail, notamment les impacts sur le chômage et l'emploi précaire, les travailleurs pauvres et l'inclusion sociale, les jeunes, les femmes et le travail des enfants, les conditions de travail et la sécurité et la santé au travail. Il faut mettre l'accent sur l'emploi dans les zones géographiques et les secteurs qui sont déjà touchés (par exemple, l'eau et l'agriculture). En outre, les secteurs qui ont un long travail de préparation, comme

⁵¹

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@cabinet/documents/publication/wcms_099766.pdf

⁵² Voir A. Olhoff et C. Schaer (2010). *Screening Tools and Guidelines to Support the Mainstreaming of Climate Change Adaptation into Development Assistance – A Stocktaking Report pour une vue d'ensemble de ces outils.*

la sylviculture et la pêche, exigent une action plus immédiate : les effets possibles doivent être compris plus tôt afin de pouvoir prendre des mesures efficaces pour éviter des coûts beaucoup plus élevés à long terme. Au fil du temps, cet engagement devrait se développer au fur et à mesure que les mesures d'adaptation deviennent de plus en plus nécessaires. Cela signifiera aussi de mobiliser des ressources supplémentaires d'initiatives et de fonds d'adaptation au changement climatique, afin de participer plus intensément à ce domaine.

L'OIT possède une expertise et diverses compétences qui peuvent être mobilisées et renforcées pour améliorer le travail actuel sur l'adaptation afin de le rendre plus juste et équitable en se concentrant davantage sur la réduction de la vulnérabilité. Mais ce qui est peut-être plus important encore est que l'OIT a également la responsabilité d'articuler et de plaider davantage pour une approche d'adaptation qui placera la réduction de la vulnérabilité au centre des objectifs d'adaptation à travers la protection et la restauration des moyens de subsistance et en assurant une protection sociale.

Dans cette perspective, il est recommandé que l'OIT, dans le cadre du système des Nations Unies et avec les mandants et les partenaires nationaux et internationaux, continue à développer une stratégie à long terme sur l'approche au changement climatique et à l'adaptation, qui devrait intégrer les éléments suivants :

A-Entreprendre des recherches et des évaluations afin d'être mieux informés et d'être en mesure de mieux informer les gouvernements, les syndicats et les entreprises sur les impacts du changement climatique sur le monde du travail.

- Les outils d'évaluation doivent être réexaminés afin de pouvoir aborder les impacts du changement climatique et les mesures d'adaptation sur le monde du travail.
- Il faut effectuer des évaluations en rapport avec les dimensions du travail décent telles que les incidences du changement climatique sur le chômage, le sous-emploi, l'emploi vulnérable, les travailleurs pauvres, les jeunes, les femmes, le travail des enfants, la sécurité et la santé au travail, les normes, le dialogue, la protection sociale et les finances, les politiques de l'emploi, les investissements à haute intensité de main d'œuvre, le développement économique local, les emplois verts et les entreprises durables.
- Il faut entreprendre des évaluations à l'échelle mondiale, ainsi que sur le plan régional et national. Si le changement climatique peut réduire le bien-être d'un montant équivalent à une réduction de la consommation mondiale par habitant compris entre 5 et 20 %, maintenant et dans l'avenir (Stern, 2006), quel est alors l'impact actuel et futur du changement climatique sur l'emploi ? L'OIT est dans la position la plus appropriée pour répondre à ces questions.

B-Sur la base des données disponibles, l'OIT devrait préciser les domaines prioritaires en matière d'adaptation. Même si ceux-ci devront être examinés, convenus et élaborés davantage, il est recommandé que ces domaines comprennent :

- L'évaluation des impacts du changement climatique et des mesures d'adaptation sur le monde du travail.
- Des mesures qui mettent l'accent sur la protection et la restauration de l'emploi et des moyens de subsistance.
- Assurer l'accès à la protection sociale et la sécurité du revenu à ceux qui sont déjà vulnérables au changement climatique, ainsi qu'aux personnes les plus susceptibles d'être affectées.
- Optimiser le contenu d'emploi et les avantages de la création d'emplois des mesures d'adaptation.
- Veiller à ce que la prise de décisions en matière d'adaptation soit juste et participative, et basée sur les principes du dialogue social.

- Intégrer l'Agenda du travail décent dans les politiques et les réponses d'adaptation.

C-Action face aux répercussions à court, moyen et long terme du changement climatique et de l'adaptation. La stratégie devrait :

- Déterminer les mesures d'urgence nécessaires dans certains secteurs et zones géographiques où les effets du changement climatique se font déjà sentir et où les impacts à moyen et long terme sont déjà inévitables.
- Anticiper le besoin croissant d'adaptation à moyen terme et inclure des mesures qui permettront à l'OIT d'y répondre.
- Reconnaître les principales répercussions du changement climatique et les besoins d'adaptation à long terme y associés, surtout si les efforts d'atténuation continuent à donner des résultats en-dessous de ce qui est jugé nécessaire sur la base des évaluations du GIEC.

D-La stratégie devrait définir le type de relation de travail nécessaire pour que l'OIT soit plus efficace et fournir des orientations sur la façon de surmonter les obstacles institutionnels, notamment en matière de coopération

- des Membres et mandants de l'OIT, les uns avec les autres et avec d'autres acteurs au niveau national.
- du Bureau, avec d'autres agences des Nations Unies et des institutions multilatérales.
- des experts du climat, y compris la CCNUCC, avec les travailleurs, les employeurs et les institutions du travail.

Bibliographie

- Adger, N; Pavaola, J; Huq S. et Mace M. (éds.). 2005. *Fairness in Climate Change Adaptation*, The MIT Press, Cambridge, MA, États-Unis.
- Banque mondiale. 2010a. “Mozambique Country Case Study, Economics of Climate Change Adaptation”, Le Groupe Banque Mondiale, Washington DC, <http://climatechange.worldbank.org/content/country-case-studies-economics-adaptation-climate-change>.
- Banque mondiale. 2010b. “Vietnam Country Case Study, Economics of Climate Change Adaptation”, Le Groupe Banque Mondiale, Washington DC, <http://climatechange.worldbank.org/content/country-case-studies-economics-adaptation-climate-change>.
- Berger, R. et Chambwera, M. 2010. “Beyond cost-benefit: developing a complete toolkit for adaptation decisions”, Briefing Note, *l'Institut international pour l'environnement et le développement* (IIED), Londres, www.iied.org/pubs/display.php?o=17081IIED
- BIT. 2007. “Le travail décent au service du développement durable – le défi du changement climatique”, GB.300/WP/SDG/1 300^e session, Conseil d'administration, Genève, novembre 2007, http://www.ilo.org/gb/lang--en/WCMS_084890/index.htm
- BIT. 2010a. *Extending Social Security to All*, Département de la sécurité sociale, Bureau international du Travail, Genève.
- BIT. 2010b. *Vers le droit au travail : innovations dans les programmes d'emploi public (IPEP)*, M. Lieuw-Kie-Song; K. Philip; M. Tsukamoto; M. van Imschoot. 2010. Document de travail sur l'emploi n° 69, Secteur de l'emploi, Bureau international du Travail, Genève.
- BIT. 2011. “Dynamic Social Accounting Matrix (DySAM): Concept, Methodology and Simulation Outcomes”, J. Alarcón; C. Ernst; B. Khondker; P. D. Sharma, Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), Document de travail de l'Emploi n° 88, Secteur de l'emploi, Bureau international du Travail, Genève.
- BIT. 2011. “Environment and employment: A DySAM assessment of the potential employment and social dimension of the reduction of Co2 emissions in Mozambique”, C. Ernst et A. Iturriza, Document conjoint du Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) et le Programme des emplois verts pour le 14^e séminaire régional du BIT pour professionnels spécialisés dans la main d'œuvre, Accra, 5 à 9 septembre 2011.
- BIT. 2011. *Building a sustainable future with decent work in Asia and the Pacific*, Rapport du Directeur général, Bureau international du Travail, Genève
- CCNUCC. 2011. Décision 1/CP.16 *Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention*, le 12 mars 2011, <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf#page=2>
- CES 2007. *Changement climatique et emploi*. Étude de la CES, avec le soutien de DG Environment, Syndex, Istas, Wuppertal Institute, SDA (2007),

http://www.etuc.org/fr/publications/%C3%A9tude-sur-le-changement-climatique-et-lemploi-0#.UwX_EsuPLiM

- Fritz, C. 2010. *Climate Change and Migration: Sorting through Complex Issues without the Hype*, Migration Policy Institute, Washington DC, consulté le 4 avril 2011, <http://www.migrationinformation.org/USfocus/display.cfm?id=773#>
- GIEC. 2007a. Résumé à l'intention des décideurs. Dans : *Bilan 2007 des changements climatiques : Conséquences, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, M. L. Parry, O. F. Canziani, J. P. Palutikof, P. J. van der Linden et C. E. Hanson, (eds.), Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, 7-22.
- GIEC 2007b. *Contribution du Groupe de travail II au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden et C.E. Hanson (eds.), pp. 732, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis.
- Huq, S. et Khan, M. 2005. "Equity in National Adaptation Programmes of Action (NAPA): The Case of Bangladesh", chapitre 9 dans *Fairness in Climate Change Adaptation*, The MIT Press, Cambridge, MA, États-Unis.
- IIED. 2010. *Briefing Beyond cost-benefit: developing a complete toolkit for adaptation decisions*, R. Berger et M. Chambwera, Institut international pour l'environnement et le développement, Londres, www.iied.org/pubs/display.php?o=17081IIED
- IIED. 2011. *Climate change economics on a small island: new approaches for Tobago*, par Tom Birch et Murray Simpson, www.iied.org/pubs/display.php?o=17087IIED
- Le gouvernement du Bangladesh 2008. *Cyclone Sidr in Bangladesh Damage, Loss, and Needs Assessment for Disaster Recovery and Reconstruction*, Rapport préparé par le gouvernement du Bangladesh, [http://gfdr.org/docs/AssessmentReport Cyclone%20Sidr Bangladesh 2008.pdf](http://gfdr.org/docs/AssessmentReport%20Sidr%20Bangladesh%202008.pdf)
- OCDE. 2009. *Adaptation au changement climatique et coopération pour le développement : document d'orientation*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- OCDE. 2010. *Climate Change and Agriculture, Impacts, Adaptation and Mitigation*, A. Wreford; D. Moran et N. Adger, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- OCDE. 2011. "The Economics of Adapting Fisheries to Climate Change", chapitre 8. *Climate change, adaptation and the fisheries sector* par Rögnvaldur Hannesson, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- OIM. 2009. *Compendium of IOM's Activities in Migration, Climate Change and the Environment*, Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- OIM. 2010. "Disaster risk reduction and climate change adaptation", dans *IOM's response to environmental migration*, Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- OIT. 1998. "Of Nets and Assets: Effects and impacts of employment-intensive programmes – A review of ILO experience", W. Keddeman, *SETP No. 1, Programme des*

investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), Département des politiques de développement, Bureau international du Travail, Genève.

- OIT. 2007. Conférence internationale du Travail, Compte rendu provisoire, quatre-vingt-seizième session, Genève, 2007, Sixième question à l'ordre du jour : « La promotion d'entreprises durables » (discussion générale), Rapport de la Commission des entreprises durables, <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc96/pdf/pr-15.pdf>
- OIT. 2008. “Global Challenges for Sustainable Development: Strategies for Green Jobs”, ILO Background Note for G8 Labour and Employment Ministers Conference, Niigata, Japon, du 11 au 13 mai 2008, <http://www.ilo.org/public/english/bureau/dgo/speeches/somavia/2008/g8paper.pdf>
- Olhoff A. et Schaer C. (2010). “Screening Tools and Guidelines to Support the Mainstreaming of Climate Change Adaptation into Development Assistance – A Stocktaking Report”, PNUD, New York.
- Olsen L. 2010. “Favoriser une transition juste : le rôle des normes internationales du travail” *Journal International de Recherches Syndicales* 2010 Vol. 2 N° 2, Genève.
- Perch L. 2011. “Mitigation of what and by what? Adaptation by whom and for whom? Dilemmas in delivering for the poor and the vulnerable in international climate change policy”, *Document de travail N° 79*, février, 2011, Centre international de politiques pour une croissance inclusive (IPC-IG), Brasilia, www.ipc-undp.org
- PNUD. 2007/2008. *Rapport sur le développement humain 2007/2008* : “La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé”, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUE. 2008. *Emplois verts : Pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone*, PNUE/OIT/OIE/CSI, septembre 2008.
- Reid, H., Sahlén, L., Stage, J., MacGregor, J. (2007). *The economic impact of climate change in Namibia: How climate change will affect the contribution of Namibia's natural resources to its economy*. Environmental Economics Programme Discussion Paper 07-02. Institut international pour l'environnement et le développement, Londres.
- Rosemberg A. 2010. “La construction d'une transition juste : les liens entre le changement climatique et l'emploi et des propositions de recherches futures”, *Journal International de Recherches Syndicales* 2010 Vol. 2 N° 2, Genève.
- Stern, Nicholas. 2006. *The Stern Review of the Economics of Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Strietska-Ilina, O; Hofmann, C; Duran, M; Jeon, S. 2010. *Skills for Green Jobs Synthesis report*, Bureau international du Travail, Genève.
- Sussman, Frances G. et Freed, J. Randall. 2008. *Adapting to Climate Change: A Business Approach*, Centre Pew sur les changements climatiques globaux, 2008.

Documents de travail de l'Emploi

2008

- 1 Challenging the myths about learning and training in small and medium-sized enterprises: Implications for public policy;
ISBN 978-92-2-120555-5 (version imprimée); 978-92-2-120556-2 (web pdf)
David Ashton, Johnny Sung, Arwen Raddon, Trevor Riordan

- 2 Integrating mass media in small enterprise development: Current knowledge and good practices;
ISBN 978-92-2-121142-6 (version imprimée); 978-92-2-121143-3 (web pdf)
Gavin Anderson. Edited by Karl-Oskar Olming, Nicolas MacFarquhar

- 3 Recognizing ability: The skills and productivity of persons with disabilities. A literature review;
ISBN 978-92-2-121271-3 (version imprimée); 978-92-2-121272-0 (web pdf)
Tony Powers

- 4 Offshoring and employment in the developing world: The case of Costa Rica;
ISBN 978-92-2-121259-1 (version imprimée); 978-92-2-121260-7 (web pdf)
Christoph Ernst, Diego Sanchez-Ancochea

- 5 Skills and productivity in the informal economy;
ISBN 978-92-2-121273-7 (version imprimée) ; 978-92-2-121274-4 (web pdf)
Robert Palmer

- 6 Challenges and approaches to connect skills development to productivity and employment growth: Inde;
non publié
C. S. Venkata Ratnam, Arvind Chaturvedi

- 7 Improving skills and productivity of disadvantaged youth;
ISBN 978-92-2-121277-5 (version imprimée) ; 978-92-2-121278-2 (web pdf)
David H. Freedman

- 8 Skills development for industrial clusters: A preliminary review;
ISBN 978-92-2-121279-9 (version imprimée) ; 978-92-2-121280-5 (web pdf)
Marco Marchese, Akiko Sakamoto

- 9 The impact of globalization and macroeconomic change on employment in Mauritius: What next in the post-MFA era?;
ISBN 978-92-2-120235-6 (version imprimée) ; 978-92-2-120236-3 (web pdf)
Naoko Otake
- 10 School-to-work transition: Evidence from Nepal;
ISBN 978-92-2-121354-3 (version imprimée) ; 978-92-2-121355-0 (web pdf)
New Era
- 11 A perspective from the MNE Declaration to the present: Mistakes, surprises and newly important policy implications;
ISBN 978-92-2-120606-4 (version imprimée) ; 978-92-2-120607-1 (web pdf)
Theodore H. Moran
- 12 Gobiernos locales, turismo comunitario y sus redes:
Memoria: V Encuentro consultivo regional (REDTURS);
ISBN 978-92-2-321430-2 (version imprimée) ; 978-92-2-321431-9 (web pdf)
- 13 Assessing vulnerable employment: The role of status and sector indicators in Pakistan, Namibia and Brazil;
ISBN 978-92-2-121283-6 (version imprimée) ; 978-92-2-121284-3 (web pdf)
Theo Sparreboom, Michael P.F. de Gier
- 14 School-to-work transitions in Mongolia;
ISBN 978-92-2-121524-0 (version imprimée) ; 978-92-2-121525-7 (web pdf)
Francesco Pastore
- 15 Are there optimal global configurations of labour market flexibility and security?
Tackling the “flexicurity” oxymoron;
ISBN 978-92-2-121536-3 (version imprimée) ; 978-92-2-121537-0 (web pdf)
Miriam Abu Sharkh
- 16 The impact of macroeconomic change on employment in the retail sector in India:
Policy implications for growth, sectoral change and employment;
ISBN 978-92-2-120736-8 (version imprimée) ; 978-92-2-120727-6 (web pdf)
Jayati Ghosh, Amitayu Sengupta, Anamitra Roychoudhury
- 17 From corporate-centred security to flexicurity in Japan;
ISBN 978-92-2-121776-3 (version imprimée) ; 978-92-2-121777-0 (web pdf)
Kazutoshi Chatani

- 18 A view on international labour standards, labour law and MSEs;
ISBN 978-92-2-121753-4 (version imprimée); 978-92-2-121754-1(web pdf)
Julio Faundez
- 19 Economic growth, employment and poverty in the Middle East and North Africa;
ISBN 978-92-2-121782-4 (version imprimée) ; 978-92-2-121783-1 (web pdf)
Mahmood Messkoub
- 20 Global agri-food chains: Employment and social issues in fresh fruit and vegetables;
ISBN 978-92-2-121941-5 (version imprimée) ; 978-92-2-121942-2 (web pdf)
Sarah Best, Ivanka Mamic
- 21 Trade agreements and employment: Chile 1996-2003;
ISBN 978-92-121962-0 (version imprimée); 978-92-121963-7 (web pdf)
- 22 The employment effects of North-South trade and technological change;
ISBN 978-92-2-121964-4 (version imprimée) ; 978-92-2-121965-1 (web pdf)
Nomaan Majid
- 23 Voluntary social initiatives in fresh fruit and vegetable value chains;
ISBN 978-92-2-122007-7 (version imprimée) ; 978-92-2-122008-4 (web pdf)
Sarah Best, Ivanka Mamic
- 24 Crecimiento económico y empleo de jóvenes en Chile: Análisis sectorial y proyecciones;
ISBN 978-92-2-321599-6 (version imprimée) ; 978-92-2-321600-9 (web pdf)
Mario D. Velásquez Pinto
- 25 The impact of codes and standards on investment flows to developing countries;
ISBN 978-92-2-122114-2 (version imprimée) ; 978-92-2-122115-9 (web pdf)
Dirk Willem te Velde
- 26 The promotion of respect for workers' rights in the banking sector:
Current practice and future prospects;
ISBN 978-92-2-122116-6 (version imprimée); 978-2-122117-3 (web pdf)
Emily Sims
- 2009**
- 27 Labour market information and analysis for skills development;
ISBN 978-92-2-122151-7 (version imprimée) ; 978-92-2-122152-4 (web pdf)
Theo Sparreboom, Marcus Powell

- 28 Global reach - Local relationships: Corporate social responsibility, worker's rights and local development;
ISBN 978-92-2-122222-4 (version imprimée) ; 978-92-2-122212-5 (web pdf)
Anne Posthuma, Emily Sims
- 29 Investing in the workforce: Social investors and international labour standards;
ISBN 978-92-2-122288-0 (version imprimée) ; 978-92-2-122289-7 (web pdf)
Elizabeth Umlas
- 30 Rising food prices and their implications for employment, decent work and poverty reduction;
ISBN 978-92-2-122331-3 (version imprimée) ; 978-92-2-122332-0 (web pdf)
Rizwanul Islam, Graeme Buckley
- 31 Economic implications of labour and labour-related laws on MSEs: A quick review of the Latin American experience;
ISBN 978-92-2-122368-9 (version imprimée) ; 978-92-2-122369-6 (web pdf)
Juan Chacaltana
- 32 Understanding informal apprenticeship – Findings from empirical research in Tanzania;
ISBN 978-92-2-122351-1 (version imprimée) ; 978-92-2-122352-8 (web pdf)
Irmgard Nübler, Christine Hofmann, Clemens Greiner
- 33 Partnerships for youth employment. A review of selected community-based initiatives;
ISBN 978-92-2-122468-6 (version imprimée) ; 978-92-2-122469-3 (web pdf)
Peter Kenyon
- 34 The effects of fiscal stimulus packages on employment;
ISBN 978-92-2-122489-1 (version imprimée) ; 978-92-2-122490-7 (web pdf)
Veena Jha
- 35 Labour market policies in times of crisis;
ISBN 978-92-2-122510-2 (version imprimée) ; 978-92-2-122511-9 (web pdf)
Sandrine Cazes, Sher Verick, Caroline Heuer
- 36 The global economic crisis and developing countries: Transmission channels, fiscal and policy space and the design of national responses;
ISBN 978-92-2-122544-7 (version imprimée) ; 978-92-2-122545-4 (web pdf)
Iyanatul Islam
- 37 Rethinking monetary and financial policy:
Practical suggestions for monitoring financial stability while generating employment and poverty reduction;
ISBN 978-92-2-122514-0 (version imprimée); 978-92-2-122515-7 (web pdf)
Gerald Epstein

- 38 Promoting employment-intensive growth in Bangladesh: Policy analysis of the manufacturing and service sectors;
ISBN 978-92-2-122540-9 (version imprimée) ; 978-92-2-122541-6 (web pdf)
Nazneen Ahmed, Mohammad Yunus, Harunur Rashid Bhuyan
- 39 The well-being of labour in contemporary Indian economy: What's active labour market policy got to do with it?;
ISBN 978-92-2-122622-2 (version imprimée) ; 978-92-2-122623-9 (web pdf)
Praveen Jha
- 40 The global recession and developing countries;
ISBN 978-92-2-122847-9 (version imprimée) ; 978-92-2-122848-6 (web pdf)
Nomaan Majid
- 41 Offshoring and employment in the developing world: Business process outsourcing in the Philippines;
ISBN 978-92-2-122845-5 (version imprimée) ; 978-92-2-122846-2 (web pdf)
Miriam Bird, Christoph Ernst
- 42 A survey of the Great Depression as recorded in the International Labour Review, 1931-1939;
ISBN 978-92-2-122843-1 (version imprimée) ; 978-92-2-122844-8 (web pdf)
Rod Mamudi
- 43 The price of exclusion: The economic consequences of excluding people with disabilities from the world or work;
ISBN 978-92-2-122921-6 (version imprimée) ; 978-92-2-122922-3 (web pdf)
Sebastian Backup
- 44 Researching NQFs: Some conceptual issues;
ISBN 978-92-2-123066-3 (version imprimée), 978-92-2-123067-0 (web pdf)
Stephanie Allais, David Raffé, Michael Young
- 45 Learning from the first qualifications frameworks;
ISBN 978-92-2-123068-7 (version imprimée), 978-92-2-123069-4 (web pdf)
Stephanie Allais, David Raffé, Rob Strathdee, Leesa Wheelahan, Michael Young
- 46 International framework agreements and global social dialogue: Lessons from the Daimler case;
ISBN 978-92-2-122353-5 (version imprimée) ; 978-92-2-122354-2 (web pdf)
Dimitris Stevis

2010

- 47 International framework agreements and global social dialogue:
Parameters and prospects;
ISBN 978-92-2-123298-8 (version imprimée) ; 978-92-2-122299-5 (web pdf)
Dimitris Stevis
- 48 Unravelling the impact of the global financial crisis on the South African labour market;
ISBN 978-92-2-123296-4 (version imprimée) ; 978-92-2-123297-1 (web pdf)
Sher Verick
- 49 Guiding structural change: The role of government in development;
ISBN 978-92-2-123340-4 (version imprimée) ; 978-92-2-123341-1 (web pdf)
Matthew Carson
- 50 Les politiques du marché du travail et de l'emploi au Burkina Faso;
ISBN 978-92-2-223394-6 (version imprimée) ; 978-92-2-223395-3 (web pdf)
Lassané Ouedraogo, Adama Zerbo
- 51 Characterizing the school-to-work transitions of young men and women:
Evidence from the ILO school-to-work transition surveys;
ISBN 978-92-2-122990-2 (version imprimée) ; 978-92-2-122991-9 (web pdf)
Makiko Matsumoto, Sara Elder
- 52 Exploring the linkages between investment and employment in Moldova:
A time-series analysis
ISBN 978-92-2-122990-2 (version imprimée) ; 978-92-2-122991-9 (web pdf)
Stefania Villa
- 53 The crisis of orthodox macroeconomic policy: The case for a renewed commitment to full
employment;
ISBN 978-92-2-123512-5 (version imprimée) ; 978-92-2-123513-2 (web pdf)
Muhammed Muqtada
- 54 Trade contraction in the global crisis: Employment and inequality effects in India and South
Africa;
ISBN 978-92-2-124037-2 (version imprimée); 978-92-2-124038-9 (web pdf)
David Kucera, Leanne Roncolato, Erik von Uexkull
- 55 The impact of crisis-related changes in trade flows on employment: Incomes, regional and
sectoral development in Brazil;
Forthcoming
Scott McDonald, Marion Janse, Erik von Uexkull

- 56 Envejecimiento y Empleo en América Latina y el Caribe;
ISBN 978-92-2-323631-1 (version imprimée) ; 978-92-2-323632-8 (web pdf)
Jorge A. Paz
- 57 Demographic ageing and employment in China;
ISBN 978-92-2-123580-4 (version imprimée) ; 978-92-2-123581-1 (web pdf)
Du Yang, Wrang Meiyang
- 58 Employment, poverty and economic development in Madagascar: A macroeconomic
framework;
ISBN 978-92-2-123398-5 (version imprimée) ; 978-92-2-123399-2 (web pdf)
Gerald Epstein, James Heintz, Léonce Ndikumana, Grace Chang
- 59 The Korean labour market: Some historical macroeconomic perspectives;
ISBN 978-92-2-123675-7 (version imprimée); 978-92-2-123676-4 (web pdf)
Anne Zooyob
- 60 Les Accords de Partenariat Économique et le travail décent :
Quels enjeux pour l’Afrique de l’ouest et l’Afrique centrale ? ;
ISBN 978-92-2-223727-2 (version imprimée) ; 978-92-2-223728-9 (web pdf)
Eléonore d’Achon ; Nicolas Gérard
- 61 The great recession of 2008-2009: Causes, consequences and policy responses;
ISBN 978-92-2-123729-7 (version imprimée); 978-92-2-123730-3 (web pdf)
Iyanatul Islam, Sher Verick
- 62 Rwanda forging ahead: The challenge of getting everybody on board;
ISBN 978-92-2-123771-6 (version imprimée); 978-92-2-123772-3 (web pdf)
Per Ronnås (ILO), Karl Backéus (Sida); Elina Scheja (Sida)
- 63 Growth, economic policies and employment linkages in Mediterranean countries:
The cases of Egypt, Israel, Morocco and Turkey;
ISBN 978-92-2-123779-2 (version imprimée); 978-92-2-123780-8 (web pdf)
Gouda Abdel-Khalek
- 64 Labour market policies and institutions with a focus on inclusion, equal opportunities and
the informal economy;
ISBN 978-92-2-123787-7 (version imprimée); 978-92-2-123788-4 (web pdf)
Mariangels Fortuny, Jalal Al Hussein
- 65 Les institutions du marché du travail face aux défis du développement :
Le cas du Mali ;
ISBN 978-92-2- 223833-0 (version imprimée); 978-92-2-223834-7 (web pdf)
Modibo Traore, Youssouf Sissoko

- 66 Les institutions du marché du travail face aux défis du développement :
Le cas du Bénin ;
ISBN 978-92-2-223913-9 (version imprimée); 978-92-2-223914-6 (web pdf)
Albert Honlonkou, Dominique Odjo Ogoudele
- 67 What role for labour market policies and institutions in development? Enhancing security in
developing countries and emerging economies;
ISBN 978-92-2-124033-4 (version imprimée) ; 978-92-2-124034-1 (web pdf)
Sandrine Cazes, Sher Verick
- 68 The role of openness and labour market institutions for employment dynamics during
economic crises;
Forthcoming
Elisa Geronzi, Erik von Uexkull, Sebastian Weber
- 69 Towards the right to work:
Innovations in Public Employment programmes (IPEP);
ISBN 978-92-2-124236-9 (version imprimée); 978-92-2-1244237-6 (web pdf)
Maikel Lieuw-Kie-Song, Kate Philip, Mito Tsukamoto, Marc van Imschoot
- 70 The impact of the economic and financial crisis on youth employment: Measures for labour
market recovery in the European Union, Canada and the United States;
ISBN 978-92-2-124378-6 (version imprimée); 978-92-2-124379-3 (web pdf)
Niall O'Higgins
- 71 El impacto de la crisis económica y financiera sobre el empleo juvenil en América Latina:
Medidas des mercado laboral para promover la recuperación del empleo juvenil;
ISBN 978-92-2-324384-5 (version imprimée); 978-92-2-324385-2 (web pdf)
Federio Tong
- 72 On the income dimension of employment in developing countries;
ISBN: 978-92-2-124429-5 (version imprimée);978-92-2-124430-1 (web pdf)
Nomaan Majid
- 73 Employment diagnostic analysis: Malawi;
ISBN 978-92-2-123101-0 (version imprimée); 978-92-2-124102-7 (web pdf)
Per Ronnas
- 74 Global economic crisis, gender and employment:
The impact and policy response;
ISBN 978-92-2-14169-0 (version imprimée); 978-92-2-124170-6 (web pdf)
Naoko Otobe

2011

- 75 Mainstreaming environmental issues in sustainable enterprises: An exploration of issues, experiences and options;
ISBN 978-92-2-124557-5 (version imprimée); 978-92-2-124558-2 (web pdf)
Maria Sabrina De Gobbi
- 76 The dynamics of employment, the labour market and the economy in Nepal
ISBN 978-92-2-123605-3 (version imprimée); 978-92-2-124606-0 (web pdf)
Shagun Khare , Anja Slany
- 77 Industrial policies and capabilities for catching-up:
Frameworks and paradigms
Irmgard Nuebler
- 78 Economic growth, employment and poverty reduction:
A comparative analysis of Chile and Mexico
ISBN 978-92-2-124783-8 (version imprimée) ; 978-92-2-124784-5 (web pdf)
Alicia Puyana
- 79 Macroeconomy for decent work in Latin America and the Caribbean
ISBN 978-92-2-024821-8 (version imprimée); 978-92-2-024822-5 (web pdf)
Ricardo French-Davis
- 80 Evaluation des emplois générés dans le cadre du DSCR au Gabon
ISBN 978-92-2-223789-0 (version imprimée) ; 978-92-2-223790-6 (web pdf)
Mohammed Bensid, Aomar Ibourk and Ayache Khallaf
- 81 The Great Recession of 2008-2009: Causes, consequences and policy responses
ISBN 978-92-2-123729-7 (version imprimée) ; 978-92-2-123730-3 (web pdf)
Iyanatul Islam and Sher Verick
- 82 Le modèle de croissance katangais face à la crise financière mondiale : Enjeux en termes d'emplois
ISBN 978-92-2-225236-7 (version imprimée) ; 978-92-2- 225237-4 (web pdf)
Frédéric Lapeyre, Philippe Lebailly, Laki Musewa M'Bayo, Modeste Mutombo Kyamakosa
- 83 Growth, economic policies and employment linkages: Israel
ISBN 978-92-2-123775-4 (version imprimée) ; 978-92-2-123778-5 (web pdf)
Roby Nathanson
- 84 Growth, economic policies and employment linkages: Turkey
ISBN 978-92-2-123781-5 (version imprimée) ; 978-92-2-123782-2 (web pdf)
Erinc Yeldan and Hakan Ercan

- 85 Growth, economic policies and employment linkages: Egypt
ISBN 978-92-2-123773-0 (version imprimée) ; 978-92-2-123774-7 (web pdf)
Heba Nassar
- 86 Employment diagnostic analysis: Bosnia and Herzegovina
ISBN 978-92-2-125043-2 (version imprimée) ; 978-92-2-2125044-9 (web pdf)
Shagun Khare, Per Ronnas and Leyla Shamchiyeva
- 87 Should developing countries target low, single digit inflation to promote growth and employment
ISBN 978-92-2-125050-0 (version imprimée); 978-92-2-125051-7 (web pdf)
Sarah Anwar, Iyanatul Islam
- 88 Dynamic Social Accounting matrix (DySAM): concept, methodology and simulation outcomes: The case of Indonesia and Mozambique
ISBN 978-92-2-1250418 (version imprimée) ; 978-92-2-1250425 (web pdf)
Jorge Alarcon, Christoph Ernst, Bazlul Khondker, P.D. Sharma
- 89 Microfinance and child labour
ISBN 978-92-2-125106-4 (version imprimée)
Jonal Blume and Julika Breyer
- 90 Walking on a tightrope: Balancing MF financial sustainability and poverty orientation in Mali
ISBN 978-92-2-124906-1 (version imprimée) ; 978-92-2-124907-8 (web pdf)
Renata Serra and Fabrizio Botti
- 91 Macroeconomic policy “Full and productive employment and decent work for all”: Uganda country study
ISBN 978-92-2-125400-3 (version imprimée) ; 978-92-2-125401-0 (web pdf)
Elisa van Waeyenberge and Hannah Bargawi
- 92 Fiscal and political space for crisis response with a focus on employment and labour market: Study of Bangladesh
ISBN 978-92-2-125402-7 (version imprimée) ; 978-92-2-125403-4 (web pdf)
Rizwanul Islam, Mustafa K. Mukeri and Zlfiqar Ali
- 93 Macroeconomic policy for employment creation: The case of Malawi
ISBN 978-92-2-125404-1 (version imprimée) ; 978-92-2-125405-8 (web pdf)
Sonali Deraniyagala and Ben Kaluwa
- 94 Challenges for achieving job-rich and inclusive growth in Mongolia
ISBN 978-92-2-125399-0 (version imprimée) ; 978-92-2-125398-3 (web pdf)
Per Ronnas

- 95 Employment diagnostic analysis: Nusa Tenggara Timur
 ISBN 978-92-2-125412-6 (version imprimée) ; 978-92-2-125413-3 (web pdf)
Miranda Kwong and Per Ronnas
- 96 What has really happened to poverty and inequality during the growth process in developing countries?
 ISBN 978-92-2-125432-4 (version imprimée) ; 978-92-2- 125433-1 (web pdf)
Nomaan Majid
- 97 ROKIN Bank: The story of workers' organizations that successfully promote financial inclusion
 ISBN 978-92-2-125408-9 (version imprimée) : 978-92-2-125409-6 (web pdf)
Shoko Ikezaki
- 98 Employment diagnostic analysis: Maluku, Indonesia
 ISBN 978-92-2-12554690 (version imprimée); 978-92-2-1254706 (web pdf)
Per Ronnas and Leyla Shamchiyeva
- 99 Employment trends in Indonesia over 1996-2009: Casualization of the labour market during an ear of crises, reforms and recovery
 ISBN 978-92-2-125467-6 (version imprimée): 978-92-2-125468-3 (web pdf)
Makiko Matsumoto and Sher Verick
- 100 The impact of the financial and economic crisis on ten African economies and labour markets in 2008-2010: Findings from the ILO/WB policy inventory (forthcoming)
 ISBN 978-92-2-125595-6 (version imprimée) ; 978-92-2-125596-3 (web pdf)
Catherine Saget and Jean-Francois Yao
- 101 Rights at work in times of crisis: Trends at the country-level in terms of compliance with International Labour Standards (forthcoming)
 ISBN 978-92-2-125560-4 (version imprimée) ; 978-92-2-125561-1 (web pdf)
David Tajgman, Catherine Saget, Natan Elkin and Eric Gravel
- 102 Social dialogue during the financial and economic crisis: Results from the ILO/World Bank Inventory using a Boolean analysis on 44 countries (forthcoming)
 ISBN 978-92-2- 125617-5 (version imprimée); 978-92-2-125618-2 (web pdf)
Lucio Baccaro and Stefan Heeb

Secteur de l'emploi

**Pour plus d'information, consultez le site :
<http://www.ilo.org/employment/lang--fr/index.htm>**

Bureau international du Travail
Secteur de l'emploi
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22

Email : edempdoc@ilo.org